

**Mauritanie**  
**Initiative en réponse à la flambée des prix des denrées alimentaires**  
**Initiative on Soaring Food Prices**  
**(IFSP)**

**Mission inter-agences de consultation avec le Gouvernement et les  
partenaires au développement**

*This assessment mission was carried out in collaboration with the government of Mauritania and does not necessarily imply formal endorsement of the report by the government*

**CRISE ALIMENTAIRE ET PROPOSITIONS DE SORTIE**

.



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE**



**PROGRAMME  
ALIMENTAIRE  
MONDIAL**



## Table des matières

Equivalence monétaire  
Liste des abréviations

### RESUME EXECUTIF

|           |                                                                               |           |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1.</b> | <b>INTRODUCTION .....</b>                                                     | <b>1</b>  |
|           | <b>A. Contexte global. ....</b>                                               | <b>1</b>  |
|           | <b>B. Objectifs et déroulement de la mission .....</b>                        | <b>2</b>  |
| <b>2.</b> | <b>CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET ALIMENTAIRE.....</b>                                | <b>3</b>  |
|           | <b>A. Contexte économique.....</b>                                            | <b>3</b>  |
|           | Généralités.....                                                              | 3         |
|           | Politiques, stratégie, gouvernance, institutions.....                         | 3         |
|           | Performances économiques.....                                                 | 5         |
|           | <b>B. Secteur agricole, importance et performances de l'agriculture .....</b> | <b>9</b>  |
|           | Contribution à la macroéconomie.....                                          | 9         |
|           | <b>C. Production agricole et systèmes de cultures.....</b>                    | <b>10</b> |
|           | <b>D. Dans le domaine de l'élevage .....</b>                                  | <b>14</b> |
|           | <b>E. Situation alimentaire, nutritionnelle et pauvreté.....</b>              | <b>16</b> |
|           | <b>F. Bilan céréalier et couverture des besoin.....</b>                       | <b>18</b> |
| <b>3.</b> | <b>IMPACTS DE LA FLAMBÉE DES PRIX .....</b>                                   | <b>19</b> |
|           | <b>A. Situation de la flambée des prix .....</b>                              | <b>19</b> |
|           | <b>B. Causes majeures.....</b>                                                | <b>22</b> |
|           | <b>C. Impacts économiques.....</b>                                            | <b>23</b> |
|           | <b>D. Impact au niveau des ménages .....</b>                                  | <b>23</b> |
| <b>4.</b> | <b>LE PSI, UNE RÉPONSE ADAPTÉE A LA FLAMBÉE DES PRIX .....</b>                | <b>26</b> |
|           | <b>A. Objectifs, coûts et financement.....</b>                                | <b>26</b> |
|           | <b>B. Mise en œuvre.....</b>                                                  | <b>28</b> |
|           | Mesures d'urgence.....                                                        | 28        |
|           | Mesures structurantes .....                                                   | 29        |
|           | <b>C. Atouts et risques du PSI .....</b>                                      | <b>30</b> |
|           | <b>D. Mécanisme de pilotage et suivi .....</b>                                | <b>31</b> |
|           | <b>E. Concertation avec les partenaires techniques et financiers .....</b>    | <b>34</b> |
| <b>5.</b> | <b>INITIATIVE D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE 2009-2011.....</b>            | <b>35</b> |
|           | <b>A. Orientations.....</b>                                                   | <b>35</b> |
|           | Autosuffisance et degré couverture.....                                       | 36        |
|           | <b>B. Axes prioritaires d'intervention .....</b>                              | <b>44</b> |
|           | Mesures politiques et de commercialisation .....                              | 45        |
|           | Axes d'intervention dans le domaine productif. ....                           | 46        |
|           | Actions de protection sociale proposées par le PAM.....                       | 51        |
|           | <b>C. Estimation du coût de l'Initiative 2009-2011.....</b>                   | <b>54</b> |
| <b>6.</b> | <b>SUITES A DONNER.....</b>                                                   | <b>55</b> |

## **CARTE**

### **1. Carte générale de Mauritanie**

## **Figures**

### **1. Organigramme du Programme spécial d'intervention**

### **2. Schéma de l'outil de pilotage du PSI et de l'Initiative d'appui à la sécurité alimentaire.**

## **Tableaux**

### **1. Coût détaillé du Programme spécial d'intervention**

### **2. Coût de l'outil de pilotage proposé pour le PSI et l'Initiative d'appui à la sécurité alimentaire**

### **3. Matrice des actions proposées par le PAM, 2008-2010**

### **4. Synthèse du coût du plan d'action du PAM 2008-2010**

### **5. Coût détaillé des interventions du PAM 2008-2010**

### **6. Evolution des productions brutes céréalières par typologie et spéculation en tonnes**

### **7. Superficie cultivée par spéculation en ha**

## **Equivalence monétaire**

**Unité monétaire = Ouguiya (UM)**

**1USD= 263 UM**

**1UM =0,0038 USD**

## **Liste des abréviations**

|               |                                                                          |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>AGVSA</b>  | Analyse Globale de la Vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire            |
| <b>ACP</b>    | Associations de coopératives pastorales                                  |
| <b>BAD</b>    | Banque africaine d développement                                         |
| <b>BID</b>    | Banque islamique de développement                                        |
| <b>BM</b>     | Banque mondiale                                                          |
| <b>CAC</b>    | Centre d'Alimentation Communautaire                                      |
| <b>CAIE</b>   | Centrale d'approvisionnement en intrants d'élevage                       |
| <b>CILSS</b>  | Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel |
| <b>CMJD</b>   | Comité militaire pour la justice et la démocratie                        |
| <b>CP</b>     | Comité de Pilotage et Programme pays dans le langage du PAM              |
| <b>CNRADA</b> | Centre national de recherche agronomique et de développement agricole    |
| <b>CPSSA</b>  | Commissariat à la Protection Sociale et à la Sécurité Alimentaire        |
| <b>CSLP</b>   | Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté                            |
| <b>CT</b>     | Comité Technique                                                         |
| <b>DR</b>     | District de recensement                                                  |
| <b>DGR</b>    | Distribution gratuite                                                    |
| <b>EDSM</b>   | Enquête Démographique et de Santé en Mauritanie                          |
| <b>EPCV</b>   | Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages                 |
| <b>ESAM</b>   | Enquête sur la Sécurité Alimentaire des Ménages en Mauritanie            |
| <b>FAO</b>    | U.N. Food and Agriculture Organization                                   |
| <b>FIDA</b>   | Fonds international de développement agricole                            |
| <b>FMI</b>    | Fonds monétaire internationale,                                          |
| <b>GNAP</b>   | Groupement national des associations pastorales                          |
| <b>IPH</b>    | Indice de la pauvreté humaine                                            |
| <b>IPSR</b>   | Intervention Prolongée de Secours et de Redressement                     |
| <b>IPSR</b>   | Intervention Prolongée de Secours et de Redressement                     |
| <b>ISF</b>    | Indice Synthétique de Fécondité                                          |
| <b>LPDE</b>   | Lettre de politique de développement de l'élevage                        |
| <b>LPDI</b>   | Lettre de politique de développement de l'irrigation                     |
| <b>MAE</b>    | Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage                               |
| <b>MICS</b>   | Multiple Indicator Cluster Survey                                        |
| <b>MSAS</b>   | Ministère de la Santé et des Affaires Sociales                           |
| <b>ODAV</b>   | Service de l'Analyse et la Cartographie de la Vulnérabilité              |
| <b>OMVS</b>   | Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal                    |
| <b>ONG</b>    | Organisation Non Gouvernementale                                         |

|                 |                                                                             |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>ONS</b>      | Office National de la Statistique                                           |
| <b>OADA</b>     | Organisation arabe pour le développement de l' agriculture                  |
| <b>OSA</b>      | Observatoire à la Sécurité Alimentaire                                      |
| <b>PAGIRE</b>   | Projet d'aménagement et de gestion intégrée des ressources en eaux          |
| <b>PAM</b>      | Programme Alimentaire Mondial                                               |
| <b>PDDO</b>     | Projet de développement durable des oasis                                   |
| <b>PCT</b>      | Programme de coopération technique                                          |
| <b>PDIAM</b>    | Programme de développement intégré de l agriculture irriguée en Mauritanie  |
| <b>PDMAS</b>    | Programme de développement des marchés agricoles du Sénégal                 |
| <b>PDRC</b>     | Programme de développement rural communautaire                              |
| <b>PIB</b>      | Produit Intérieur Brut                                                      |
| <b>PNB</b>      | Produit National Brut                                                       |
| <b>PP</b>       | Programme pays                                                              |
| <b>PPTE</b>     | Pays Pauvre Très Endetté                                                    |
| <b>PSI</b>      | Programme spécial d' intervention                                           |
| <b>PTF</b>      | Partenaire technique et financier                                           |
| <b>RIM</b>      | République islamique de Mauritanie                                          |
| <b>SAVS</b>     | Stock Alimentaire Villageois de Sécurité                                    |
| <b>SCA</b>      | Score de Consommation Alimentaire                                           |
| <b>SIM</b>      | Système d'Information sur les Marchés                                       |
| <b>SDSR</b>     | Stratégie de développement du secteur rural                                 |
| <b>SONADER</b>  | Société nationale de développement rural de la Mauritanie                   |
| <b>SONIMEX</b>  | Société nationale d'importation et d'exportation                            |
| <b>SPSS</b>     | Statistical Package for Social Sciences                                     |
| <b>TMI</b>      | Taux de Mortalité Infantile                                                 |
| <b>UNCACEM</b>  | Union nationale des coopératives de crédit et d'épargne de Mauritanie       |
| <b>UNDAF</b>    | United Nations Development Assistance Framework                             |
| <b>UE</b>       | Union européenne                                                            |
| <b>UEMOA</b>    | Union Economique Monétaire Ouest Africain                                   |
| <b>UM</b>       | Ouguiya Mauritanien                                                         |
| <b>UMA</b>      | Union du Maghreb arabe                                                      |
| <b>UNICEF</b>   | United Nations Children Fund                                                |
| <b>VAINCRE</b>  | Valorisation des initiatives économiques en milieu rural                    |
| <b>VAM</b>      | Vulnerability Analysis and Mapping                                          |
| <b>VIH/SIDA</b> | Virus de l'immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immuno Déficience Acquise |
| <b>VCT</b>      | Vivres contre travail                                                       |

## Résumé exécutif

### Contexte général de la mission

(i) **Contexte mondial et défis internationaux.** Au cours des derniers mois, les prix des denrées alimentaires et des principaux facteurs de production ont connu sur le marché international des augmentations sans précédent avec comme conséquence immédiate une réduction du pouvoir d'achat des consommateurs urbains et ruraux acheteurs nets de produits alimentaires et un risque élevé de voir de nombreux ménages s'enliser plus profondément dans la pauvreté et la précarité. Répercutées au niveau des producteurs, l'augmentation des prix des produits, si elle se confirme et se maintient, constitue cependant également une opportunité, après des décennies de prix bas et peu incitatifs, d'amélioration des revenus des producteurs et de relance des investissements dans l'agriculture.

(ii) C'est donc un double défi que la communauté internationale doit relever: (i) éviter que la hausse des prix des denrées alimentaires n'affecte pas de façon encore plus alarmante les populations pauvres des zones urbaines et rurales et, (ii) permettre aux producteurs les plus défavorisés de bénéficier des opportunités offertes par l'augmentation des prix agricoles en développant un environnement politique incitatif et en prenant des mesures d'appui pour accroître rapidement et durablement les productions et les revenus agricoles, réduire les impacts des augmentations du prix des facteurs de production et, s'assurer que les augmentations de prix à la consommation se répercutent jusqu'au niveau des producteurs.

(iii) **ISFP et contexte de la mission.** Dans ce contexte, le Directeur général de la FAO a lancé en décembre 2007 l'Initiative en réponse à la flambée des prix (ISFP). En Afrique, la FAO apporte ainsi, en partenariat avec la communauté internationale son appui à l'Union africaine (UA) et au Secrétariat du NEPAD en vue de renforcer la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD et appuyer les efforts des pays africains à identifier, financer et mettre en œuvre des interventions en réponse à l'accroissement des prix.

(iv) Face à la flambée mondiale des prix, le rapport analyse les mesures prises par le Gouvernement mauritanien dans le cadre de son Programme spéciale d'intervention (PSI). Il propose la mise en place d'un outil de suivi et de pilotage du PSI ainsi que dans la suite de celui-ci pour les années 2009-2011 la mise en place d'une «Initiative d'appui à la sécurité alimentaire», complémentaire aux actions en cours et susceptible, dans la nouvelle conjoncture, de relancer la production agricole, de reconquérir une part du marché intérieur et de protéger contre l'insécurité alimentaire les populations les plus vulnérables. Il a été préparé par la FAO et, pour ce qui concerne l'identification des besoins d'urgence en assistance humanitaire, par le PAM.

### Impacts économiques et sociaux de la flambée des prix

(v) **Impacts économiques** La flambée des prix des produits alimentaires, et en particulier des céréales, a frappé de plein fouet la Mauritanie qui importe en moyenne 70% des produits alimentaires de base consommés dans le pays. Cette situation a provoqué une crise d'accès aux denrées de base qui s'est ajoutée au déficit chronique de la production agricole intérieure et des émeutes à Nouakchott en janvier 2008.

(vi) A la fin 2007 et au début 2008, les importateurs se sont trouvés confrontés à des difficultés en raison d'un manque de disponibilités financières et de la volatilité des prix des produits alimentaires sur le marché international.

(vii) Les résultats de l'Enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (ESAM) menée conjointement par la Direction de l'observatoire et des stratégies du Commissariat à la protection sociale et à la sécurité alimentaire (CPSSA) et le PAM en mars 2008 montrent une situation

*alimentaire beaucoup plus précaire que l'enquête précédente, à savoir 650 700 personnes en insécurité alimentaire (modérée ou sévère) contre 425 000 en juillet 2007. Pour le milieu rural, le pourcentage de ménages en insécurité alimentaire s'élève à 30%.*

(viii) *Cette situation globale s'explique principalement par la hausse des prix des hydrocarbures qui affecte la chaîne de production, la forte demande en céréales pour les biocarburants et l'élevage dans les pays du Nord, une consommation accrue dans les pays émergents et des facteurs climatiques.*

(ix) *L'impact des cours mondiaux sur les prix locaux est direct pour tous les produits importés: riz, blé, sucre, huile, lait en poudre, engrais; il l'est moins sur les céréales locales, peu échangées telles le mil, le sorgho et le maïs. En revanche, il a été très fort sur le riz produit localement dont le prix du paddy a pratiquement doublé et sur le niébé*

(x) *Sur les marchés de Nouakchott et de l'intérieur du pays entre mars 2007 et mars 2008, le prix de l'huile s'est accru de 71 %, des produits laitiers de 20 à 25 %, du riz importé, de 33 %, entraînant dans leur sillage les céréales locales. Le prix du bétail, par une offre accrue sans grand débouché extérieur suite à une limitation des mouvements de transhumance vers les pays voisins, est resté relativement bas, provoquant par rapport à mars 2007 une forte détérioration des termes de l'échange céréales / bétail, très ressentie sur les revenus des ménages vulnérables*

(xi) *Sur les coûts de production des céréales sèches (mil, sorgho, maïs) et du niébé pour lesquels peu d'intrants importés sont utilisés, la hausse des prix n'a pas eu de réels impacts tout en assurant aux producteurs une plus value sur la vente des produits de 15 % à 20 % sur les céréales et davantage sur le niébé. Plus sensible au niveau du secteur irrigué, l'augmentation considérable du prix du riz et des intrants a bouleversé son environnement économique, avec un effet globalement positif sur les producteurs, qui bénéficient d'un prix de vente très favorable. Elle accroît la compétitivité de la filière, laissant une marge substantielle à toutes les catégories de producteurs (coopératives de producteurs, producteurs individuels).*

(xii) **Impacts sociaux.** *La hausse des prix des produits alimentaires de base à travers tout le pays influe négativement sur l'accès des ménages à une bonne alimentation. Ce problème d'accès est assez marqué dans la plupart des wilayas; on a aussi noté une baisse du pouvoir d'achat des populations rurales.*

(xiii) *Les stratégies d'adaptation les plus utilisées par les ménages restent la réduction de la qualité des repas surtout au niveau des ménages en insécurité alimentaire modérée; les ménages les plus affectés (sévéres) ont en plus tendance à diminuer la quantité de nourriture consommée. Les stratégies extrêmes consistent pour les ménages qui en ont à vendre des animaux et à partir en exode.*

(xiv) *Les ménages les plus affectés par l'insécurité alimentaire sont ceux dont les activités ne permettent pas un bon accès aux aliments. Ils ont pour activité principale un travail journalier ou de petits métiers. La plupart d'entre eux n'ont souvent pas d'occupation leur permettant d'avoir un revenu régulier. Ils ont une consommation alimentaire très peu diversifiée, composée essentiellement de céréales, de sucre, du sel et d'huile. Ces ménages ont également recours à des produits de la chasse et de la cueillette pour améliorer leur régime alimentaire*

### **Le PSI, une réponse adaptée à la flambée des prix**

(xv) *Les autorités mauritaniennes ont bien anticipé le phénomène des prix, baissant des droits de douane sur certains produits dès juillet 2007, réduisant la TVA sur d'autres en décembre 2007 et lançant en avril 2008 un vaste Programme spécial d'intervention (PSI de 200 millions d'USD), largement financé sur ses ressources pour réduire les effets de la hausse des prix et venir en aide aux personnes vulnérables.*

(xvi) *Le PSI défini et mis en œuvre par le gouvernement a de nombreuses qualités et est par sa nature et cohérence unique dans la région. Il est un cadre global rassemblant une large gamme d'interventions sur le court et le moyen terme qui va de l'appui aux plus démunis, de l'intervention sur les marchés des céréales et du riz, aux appuis à la production agricole et de l'élevage, ainsi qu'à la formation.*

(xvii) *Ses objectifs de production vers l'autosuffisance sont certes trop ambitieux, mais sont l'expression d'une volonté politique encourageante. La campagne agricole a démarré tardivement et a été insuffisamment préparée, malgré la forte mobilisation qui l'a accompagnée. Son organisation s'est heurtée à de nombreuses difficultés: équipement et encadrement insuffisant, indisponibilité de semences de qualité, travaux organisés pour certains dans la précipitation, etc.*

(xviii) *La mise en œuvre du PSI se réalise dans une conjoncture internationale peu lisible et difficilement prévisible. A l'ampleur de la flambée des prix (89% en 1 an pour le riz), s'ajoute de très fortes fluctuations à court terme: le riz brisure a perdu 28 % pendant le mois de mai 2008 pour remonter ensuite, le blé a augmenté de 10 % la deuxième semaine de juin 2008. Nous sommes entrés dans une nouvelle logique ou d'un côté le pire peut arriver (rupture des approvisionnements) mais aussi le meilleur à savoir la relance de la production locale. Il est clair, devant de telles situations, que la Mauritanie, plus que d'autres pays doit limiter les effets de la crise sur la sécurité alimentaire de ses populations et sur son déficit budgétaire tout en assurant la relance de la production agricole.*

(xix) *Son pilotage et suivi, qui est organisé dans une grande transparence n'est pas aisé. Les risques encourus sont d'autant plus importants que les instruments mis en place sont nouveaux. Des mécanismes tels que l'homogénéisation des prix, la détaxation totale de certaines importations, des subventions sur le blé et la farine, n'ont pas été expérimentés en Mauritanie surtout en situation de forte volatilité des prix alimentaires internationaux. La maîtrise de ces nouveaux instruments est essentielle pour la relance de la production et le maintien des équilibres budgétaires. Ceci suppose la disposition d'informations pertinentes et une analyse rapide permettant des prises de décisions adéquates.*

(xx) *Un bon pilotage du PSI et de tout programme similaire en situation d'instabilité de la conjoncture économique, et de possible changement du comportement des acteurs, implique des décisions rapides, souples et pertinentes. Il vient en complément à celui déjà mis en place par le PSI et doit: (i) maintenir la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables; (ii) assurer la compétitivité des productions locales face aux importations; (iii) permettre la réaffectation des financements des différents volets du PSI et de tout programme similaire (appui à l'agriculture, à l'élevage, distribution de vivre, subvention...) selon la conjoncture. La situation qui prévalait au moment du montage du PSI est aujourd'hui modifiée. L'actualisation du PSI est en permanence nécessaire en fonction des changements de la conjoncture mais aussi de l'efficacité des différentes mesures prises.*

(xxi) *Le système de pilotage et suivi proposé par la mission est construit autour de 4 modules, en fortes interrelations, qui correspondent aux objectifs du PSI: (i) la disponibilité et l'accessibilité alimentaire, dont l'enjeu est l'approvisionnement en produits alimentaires, mais aussi la capacité monétaire des consommateurs à les acheter. Il rassemble toutes les informations sur les stocks (dont les stocks de sécurité) les prix des produits stratégiques, la présence de produits en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire; (ii) le niveau de vulnérabilité; pour lequel les informations sont collectées par les enquêtes organisées par le PAM et l'observatoire du CPSSA (iii) la production nationale et le suivi des comptes d'exploitations des différents types d'exploitations permettant de juger de la rentabilité des filières locales face aux produits importés (iv) l'équilibre budgétaire et les réserves en devise sur lesquels les fortes fluctuations des prix internationaux ont des effets très importants sur les dépenses, que ce soit les opérations de détaxations ou de subvention et d'une unité centrale de pilotage, chargée, de rassembler et traiter l'ensemble des informations nécessaires issues des 4 modules..*

(xxii) Sa mise en œuvre demande essentiellement de l'expertise qualifiée pour concevoir: (i) l'architecture du système en tenant compte de la nature, de la rapidité et de la qualité des informations produites, (ii) les systèmes de régulation des prix, (iii) la conception des modèles sur les effets prix, de la formation et de l'équipement informatique. Son coût et l'appui à sa mise en place a été estimé sur 16 mois à 400.000 USD. Il pourrait être financé par le Programme de Coopération technique de la FAO.

#### ***Plan d'actions après PSI, une Initiative d'appui à la sécurité alimentaire 2009-2011***

(xxiii) Il est peu probable que la conjoncture internationale change dans un proche avenir et que l'on assiste à une baisse forte des cours internationaux. Le marché serait par ailleurs plus fébrile et sujet à des fluctuations importantes.

(xxiv) Il y a lieu dans cette conjoncture d'un après PSI planifié sur 2009-2011 de minimiser les effets négatifs de la crise tout en profitant de celle-ci pour donner un nouvel élan au développement rural, susceptible d'entrer dans une nouvelle dynamique. L'initiative proposée adapte la stratégie de développement rural à son nouveau contexte tirant les leçons de l'expérience du passé et du PSI et s'appuyant sur les projets et programmes en cours, définir les axes et mécanismes prioritaires susceptible de faire la différence et reconquérir une part du marché intérieur.

(xxv) Le gouvernement, dans l'équilibre recherché de satisfaction des consommateurs, de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et de relance des productions céréalières aura probablement dans cette conjoncture à: (i) reconduire un certain nombre des **mesures politiques et de commercialisation** déjà prises dans le PSI; (ii) mettre en place dans le cadre de ses objectifs de reconquête des marchés intérieurs des **interventions dans le domaine productif susceptibles de faire la différence**; (iii) reconduire et renforcer pour certaines les **actions de protection sociale** assurées par le CPSSA et le PAM; (iv) redéfinir le cadre institutionnel de ces actions s'appuyant sur les collectivités décentralisées et des services déconcentrés renforcés, tout en créant les bases économiques solides (adaptation des conditions de crédit, etc.) pour renforcer le secteur privé.

(xxvi) **Mesures politiques et de commercialisation** retenues par la mission en concertation avec les divers partenaires concerneraient:

- **La protection des consommateurs et notamment les plus vulnérables**, reconduisant un certain nombre de mesures du PSI en particulier: (i) les subventions accordées sur le gaz, l'électricité et l'eau; qui pourraient éventuellement et progressivement être diminuées; (ii) les subventions sur la farine de blé et la détaxation sur le riz, sans lesquelles les consommateurs les plus vulnérables ne pourraient accéder à ces produits de base, sans pénaliser les productions locales. L'outil de pilotage proposé pour le PSI retrouve ici toute sa place et importance.
- **La promotion des cultures maraîchères par des groupes vulnérables** Il s'agirait s'appuyant sur les actions de la protection sociale du PAM / CPSSA) (vivres contre travail) de renforcer la sécurité alimentaire locale et s'efforcer que la hausse des prix bénéficie aux producteurs pauvres. C'est l'objet de ces appuis ciblés pour limiter le coût des intrants utilisés dans la promotion de cultures maraîchères, notamment celui des engrais, des semences et grillages dont le prix a également flambé sur le marché mondial. Les mécanismes d'auto-ciblage et de limitation des quantités ou des subventions par famille bénéficiaire seraient mis en place sur la base de ceux utilisés par le PAM / CPSSA et la FAO. La BM pourrait s'intéresser à un tel programme au niveau des coopératives encadrées par la SONADER et le PDIAM.
- **Relance des investissements privés.** Des mesures de relance des investissements privés et publics seront à formuler. Elles devront s'intégrer dans les politiques et stratégies existantes. Il faudra néanmoins revoir les modes d'intervention du partenariat public / privé

développé dans le PSI entre autres au niveau des aménagements hydro-agricoles, de redéfinir le rôle de l'état et la nécessité pour celui-ci d'investir dans les biens et services publics en soutien à l'agriculture et d'élargir l'accès des privés aux services de finance rurale.

(xxvii) **Interventions dans le domaine de la production végétale susceptibles de faire la différence.** Sept interventions ont été proposées par la mission:

- **Les semences améliorées de cultures pluviales traditionnelles et de riz** Les interventions visent à relancer les filières semencières, d'améliorer leur accessibilité et la disponibilité au niveau des producteurs. Les filières semencières des cultures pluviales sont à reconstruire avec l'appui de la Recherche des pré-base aux semences commerciales, à faire produire par des paysans semenciers dans les zones de production. La filière semencière riz soutenue par le PDIAM reste, au dire des producteurs semenciers de la vallée, sous équipée (absence d'équipement de triage et de calibrage) et à mieux organiser sur la base de besoins planifiés. Ce programme d'appui aux filières semencières conditionne la relance du secteur et la reconquête des marchés intérieurs, il est hautement prioritaire et demande un engagement sur le court et moyen terme, impliquant un appui à la recherche.
- **La réhabilitation des aménagements hydro agricoles de la vallée.** Inscrite dans une optique à moyen et long termes, les interventions volontaristes initiées dans ces domaines dans le PSI pour la réhabilitation d'aménagements privés seraient reprises en raison de leur potentiel et de leur importance sur le bilan céréalier. Elles devront néanmoins, sous la tutelle de la SONADER, être évaluées, planifiées et harmonisées dans le plan d'actions de l'Initiative, en réponse à la demande et en concertation étroite avec le PDIAM et les divers autres projets de réhabilitation en cours. L'objectif consisterait à réhabiliter sur cette Initiative entre périmètres collectifs et privés quelque 2.000 à 3.000 ha par an, rendant les règles de partage Etat / privé du PDIAM, plus attractives que par le passé, tout en accélérant dans une planification et cartographie définie les démarches foncières.
- **La réhabilitation des axes hydrauliques de la vallée du fleuve** Cette option inscrite dans le Programme d'investissement public prend aujourd'hui tout son sens avec le développement des réhabilitations en cours et à venir. Elle devrait permettre le recalibrage et nettoyage progressif des principaux axes hydrauliques de la vallée. Une coopération avec le Sénégal, qui a démarré la réalisation de travaux similaires en rive gauche devrait aussi être établie afin de limiter sur l'ensemble de la vallée la propagation du Tiffa et autres adventices.
- **Programme d'intensification des zones de bas-fonds et barrages des zones agro-pastorales** Opération dans laquelle le PSI a investi quelques 11 millions d'USD. Evaluées, ces actions devraient compte de leur importance pour les populations de l'intérieur être reconduites, répondant à la demande des associations de producteurs et municipalités en s'appuyant sur les projets en cours, entre autres: (i) le programme de valorisation des initiatives économiques en milieu rural (financement de l'AFD), qui répond à la demande de GIE par le canal municipal; (ii) le projet de développement rural communautaire financé par la BM. Associée à ces actions, la culture attelée (charrue et semoir utilisés par la traction animale) et la petite mécanisation seraient promues; la formation des paysans, chefs d'exploitation, pourrait être assurée avec l'appui du PAM (vivres contre formation).
- **Activités post-récoltes et d'appui à l'organisation des filières** Mal conduites, ces opérations entraînent des pertes importantes, de 10 à 15 % de la production sur l'ensemble des cultures avec pour chacune des problèmes spécifiques. Une amélioration de l'organisation de la collecte et de la transformation primaire permettrait aux producteurs d'améliorer leurs marges vis-à-vis des grossistes et des transformateurs tout en améliorant la qualité des produits agricoles. La commercialisation reste un volet mal cerné. Il s'agira, vu le

contexte et les objectifs de reconquête des marchés intérieurs, suivant l'approche participative et de concertation développée par le FIDA de mettre en place un environnement favorable à la commercialisation et transformation des céréales traditionnelles et du riz, par des accords de partenariat dans leur interprofession, en améliorant parallèlement les systèmes d'information sur les marchés.

- **Le renforcement des services d'appui-conseil et de protection des végétaux du MAE et de la SONADER** en personnel qualifié, équipement et matériel apparaît indispensable à la relance recherchée et à un appui-conseil efficace de proximité tant pour la formation des paysans et de leurs organisations, que pour une intervention organisée et plus présente en matière de défense des végétaux. Le renforcement de la SONADER, chargée de l'encadrement des producteurs et de la maîtrise d'ouvrage déléguée des réhabilitations des périmètres dans la vallée, devrait être reflété dans sa prochaine lettre de mission.
- **La culture du blé** Elle pourrait selon les techniciens du MAE, revenus de Syrie, être promue avec de nouvelles variétés, en décrue derrière un certain nombre de barrages et testée sous contrat dans la vallée avec des producteurs performants.

(xxviii) **Interventions dans le secteur de l'élevage.** il s'agira notamment:

- **d'apporter des appuis spécifiques aux pauvres des systèmes agro-pastoraux..** Les interventions seraient financées dans le cadre d'un fonds d'appui à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté et cibleraient les ménages les plus pauvres. Elles seraient exécutées en partenariat avec des structures de proximité spécialisées (ONG) et comprendraient un niveau de subvention proportionnel au niveau de pauvreté des ménages. Les activités qui pourraient être mises en place concerneraient: (i) des activités génératrices de revenus et d'emploi; (ii) l'acquisition de femelles pour la reconstitution de noyaux d'élevage; (iii) des appuis aux métiers vulnérables de l'élevage; (iv) le développement des petites boucheries; (v) un programme de promotion de l'aviculture familiale pour la production d'œufs et de poulets de chair, (volet repris par le FIDA dans son programme de lutte contre la pauvreté par l'appui aux filières); (vi) des microprojets d'embouche ovine; de fauche, de conservation et stockage du fourrage, etc. accessibles aux ménages pauvres. Le programme succinctement présenté, en appui aux populations démunies des zones pastorales devrait être étudié en relation étroite avec le projet du FIDA; la cible visée et l'importance du fonds, précisées avec les Associations de coopératives pastorales (ACP) et le Groupement national des associations pastorales (GNAP).
- **d'intensifier les systèmes de production par une approche filière.** Reconnues comme pôles de croissance les filières bétail viande, lait, cuirs et peaux et aviculture familiale ont été retenues dans le projet du FIDA d'appui aux filières. Il organise l'interprofession de chacune des filières retenues, levant les contraintes observées de la production à la consommation des produits. Il vise à: (i) optimiser la répercussion de l'augmentation des prix du marché au niveau des producteurs afin qu'ils en bénéficient et répondent aux besoins du marché; (ii) favoriser l'accès au marché des producteurs dans des bonnes conditions; (iii) améliorer la sécurité alimentaire en optimisant les flux de produits.
- **de faciliter la transhumance par la continuation des programmes d'hydraulique pastorale pour l'exploitation de ressources pastorales sous-exploitées.** Il s'agira après évaluation et fonction de besoins non couverts de continuer les travaux entrepris dans le cadre du PSI et pour lesquels une enveloppe de 3,8 millions d'USD a été prévue.

(xxix) **Actions de protection sociale proposées par le PAM.** Les besoins en assistance de secours, de redressement et de développement pour les années à venir dépendront fortement de l'évolution future de la situation dans le pays qui est liée au contexte international des prix des

denrées importées et au déroulement des campagnes de production. Les enquêtes sur la sécurité alimentaire des ménages et les enquêtes nutritionnelles futures permettront de préciser les besoins.

(xxx) Les résultats des enquêtes sur la sécurité alimentaire des ménages menées en mars 2008 montrent une situation alimentaire beaucoup plus précaire que l'enquête précédente: 650 700 personnes en insécurité alimentaire (modérée ou sévère) contre 425 000 en juillet 2007. Pour le milieu rural, le pourcentage de ménages en insécurité alimentaire s'élève à 30%.

(xxxi) A la lumière de ces résultats, le CPSSA et le PAM ont proposé un renforcement des filets de sécurité sociaux pour répondre aux besoins de cette nouvelle couche de population en état d'insécurité alimentaire. Sur 2008, le programme bénéficierait à quelque 242.000 personnes additionnelles (12.000 tonnes de vivres pour un coût additionnel de 14 millions d'USD). Sur 2009/2010 les coûts additionnels du programme ont été évalués à 66,5 millions d'USD, correspond au coût de 58.000 tonnes de vivres).

(xxxii) Sept interventions sont proposées sur le court et moyen terme jusqu'à la fin de l'année 2010. Elles ciblent les poches de vulnérabilité réparties sur l'ensemble du pays tant en milieu urbain que rural. Elles sont pour les unes par la distribution d'aliments des appuis directs à la sécurité alimentaire, pour d'autres toujours en appui aux populations vulnérables de véritables outils de développement (aliments contre travail, aliments contre formation, stocks villageois de sécurité). Ces interventions sont focalisées sur:

- **Assistance alimentaire aux groupes vulnérables modérément malnutris pour éviter qu'ils ne basculent dans la malnutrition sévère.** Elle concernerait plus particulièrement les 11 régions du pays, où la malnutrition aiguë globale est la plus élevée. Un complément nutritionnel sous forme de ration sèche « à emporter » serait ainsi fournie journalièrement à 46.000 bénéficiaires (31.000 enfants de moins de cinq ans et 15.000 femmes enceintes et allaitantes) dans 635 centres répartis entre ces régions.
- **Distribution alimentaire gratuite ciblée aux ménages démunis en milieu urbain et rural** Pour faire face aux situations de crise récurrentes depuis environ cinq ans, des distributions gratuites (DGR) ont été prévues dans le cadre de l'Intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) pour couvrir les besoins de 221.796 ruraux en insécurité alimentaire sévère en avril 2008 (résultats de l'ESAM 2008) et 120 000 en 2009 pendant 90 jours. Cette dégradation est principalement due à la hausse des prix sur les marchés locaux et à l'impossibilité pour les personnes vulnérables d'accéder aux produits de base. Pour faire face à cette dégradation de la situation alimentaire, une stratégie d'intervention en période de soudure a été mise en place conjointement par le PAM et le CPSSA. Le PAM se concentrerait sur les vulnérables sévères et le PSI sur les vulnérables modérés en zone rurale. En mai-août 2008, des DGR sont menées en concertation avec le CPSSA pour un total de 15.000 tonnes (céréales, légumineuses, huile, sel iodé) dont 5.000 tonnes de céréales distribuées par le CPSS.
- **Assistance alimentaire dans les cantines scolaires des écoles primaires.** Elle concerne les cantines scolaires des écoles primaires des 8 wilayas agro-pastorales du pays (Trarza, Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Tagant, Guidimagha, Gorgol, Brakna) et bénéficierait à environ 136.083 enfants scolarisés de 6-12 ans répartis dans 1.233 écoles et 116 mahadras. (2 repas quotidiens à consommer à la cantine pendant l'année scolaire - 180 jours par an).
- **Vivres-contre-travail (VCT) IPSR et CP pour les ruraux pauvres identifiés** Les VCT visent à créer et à réhabiliter des actifs productifs communautaires dans les zones rurales identifiées des huit wilayas agro-pastorales. Les VCT/IPSR sont considérés comme un outil de redressement car ils visent la réhabilitation d'ouvrages dégradés existants ou la création d'ouvrages ne demandant pas une haute technicité. Les VCT/CP sont du domaine

du développement car ils visent la création d'actifs fortement encadrés techniquement, bénéficient d'un cofinancement PAM/CPSSA substantiel et ont une durée de vie supérieure à trois ans qui renforce de façon durable la sécurité alimentaire des communautés les plus vulnérables. En 2008, 156.300 ruraux bénéficieront des VCT/IPSR (87.550 bénéficiaires additionnels par rapport à la planification IPSR 2008) et 44.500 ménages des VCT/CP. En 2009-2010, il est prévu de maintenir le même niveau d'activité pour l'IPSR, à savoir couvrir 300.000 bénéficiaires et d'augmenter considérablement les VCT/CP, à savoir couvrir 213.000 bénéficiaires. Les besoins en financement pour les VCT/PP 2008 n'ont pas été couverts de façon satisfaisante en 2008 (manque à gagner de 2,8 millions d'USD), ce qui explique le faible taux d'activité. Il est en effet trop tard à ce stade pour élargir le programme étant donné que l'hivernage a commencé. Des dispositions sont en train d'être prises avec la FAO, le CPSSA, le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'environnement, la Banque mondiale et la BAD pour faire un plaidoyer pour les activités VCT pour lesquelles 17, 8 millions d'USD seront nécessaires en 2009-2010.

- **Cash for work et / ou coupons subventionnés pour les ménages urbains et ruraux pauvres identifiés** Il s'agit d'une nouvelle activité pour le PAM. Elle mérite d'être tentée pour les projets HIMO comme les travaux communautaires d'assainissement en zones péri urbaines, les pistes de désenclavement, des projets de reboisement avec des partenaires stratégiques (Banque Mondiale, FIDA, BAD, FAO, etc.). Une analyse des marchés permettant d'identifier les zones-cibles, avec l'appui des partenaires dans le pays (FewsNet/DOS) et du bureau régional du PAM, sera menée avant le lancement de cette activité. Cette activité ne pourra en effet être mise en œuvre que là où les marchés existent et sont fonctionnels. Pour cette activité, il est prévu 25.000 bénéficiaires en 2008 pour un montant de 3,2 millions d'USD à mobiliser et 61.000 bénéficiaires en 2009-2010 pour un montant de 8,4 millions d'USD.
- **Stocks alimentaires villageois de sécurité « SAVS ».** C'est une composante de l'IPSR depuis 2005, le SAVS est une unité économique villageoise d'achat, de stockage et de vente de céréales, destinée à améliorer la sécurité alimentaire de la communauté villageoise. Il est géré par un comité de gestion dont les membres sont élus par la communauté villageoise, organisée en assemblée générale. L'objectif d'un SAVS est double: (i) améliorer la sécurité alimentaire du village par la mise à disposition de céréales à des prix avantageux surtout en période de soudure; et (ii) améliorer le revenu des producteurs en rachetant leurs surplus de production à des prix intéressants et organiser la collecte et la commercialisation des productions de la zone. L'opération est menée en liaison étroite avec le CPSSA, elle prévoit la vente de farine à prix stabilisé sur l'ensemble du pays à 5.000 UM le sac de 50 kg de blé au travers du réseau des SAVS. Face à la crise alimentaire actuelle et à la hausse des prix, les SAVS jouent un rôle important dans la stabilisation des prix des céréales. Avec la mise en place des 714 nouveaux SAVS prévus en 2008 qui s'ajouteront aux 2.600 créés entre 2005 et 2007, la couverture totale de villages dépassant 100 ménages sera atteinte, ce qui représentera un stock de 25.000 tonnes de céréales disponibles dans le pays.

(xxxiii) **Mécanisme de suivi et évaluation des interventions du PAM.** Plusieurs enquêtes sur la situation alimentaire et nutritionnelle, des études et évaluations sur l'agriculture et sur les marchés ont été effectuées en Mauritanie ces trois dernières années. Il devient alors nécessaire de continuer la collecte régulière de ces informations à travers un système de suivi et évaluation des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'évaluation des récoltes et de suivi des marchés et approvisionnements.

(xxxiv) L'Initiative d'appui à la sécurité alimentaire sur une phase de trois ans relance le secteur agricole; elle permet sur sa lancée à l'horizon 2015 de couvrir 84 % des besoins en riz de la Mauritanie et plus globalement 36 % de ses besoins céréaliers. Les appuis ciblés dans le secteur de l'élevage renforcent la sécurité alimentaire des ménages pauvres des zones agro-pastorales; les filets de protection sociale du PAM veillent à la sécurité alimentaire des ménages plus vulnérables et

*permettent aux populations d'accéder à des produits alimentaires et d'augmenter leur production vivrière et pastorale.*

*(xxxv) **Estimation du coût de l'Initiative 2009-2011.** Les besoins de financement de l'Initiative en appui à la sécurité alimentaire, structurée sur un plan d'action de 3 ans dans une vision de reconquête des marchés intérieurs, d'un interventionnisme plus marqué de l'Etat, d'organisation des filières, de protection des groupes vulnérables contre l'insécurité alimentaire ne peuvent être à ce stade que très approximativement estimés, dépendant pour une part de la conjoncture des marchés internationaux et par là de l'importance des mesures de protection sociale et de marché à reconduire. Ils seraient de l'ordre de 400 millions d'USD, de 100 à 150 millions d'USD, par an, répartis approximativement comme suit:*

- Mesures politiques et de commercialisation : 60 millions d'USD par an*
- Actions productives: 200 millions d'USD*
- Actions de protection sociale (2008-2010): 128,5 millions d'USD, dont 33,5 millions d'USD sont financés dans le cadre de l'IPSR et 14,8 millions d'USD par le programme pays 2003-2010. Le financement à rechercher est de 80,1 millions d'USD. Sur le programme, 54 % des fonds sont destinés au financement des opérations directes d'appui à la sécurité alimentaire (actions i, ii et iii) et 46 % aux actions d'aide au développement en appui à des groupes vulnérables impliqués dans des travaux productifs (actions iv, v et vi).*

*(xxxvi) Une part des coûts de l'Initiative est prise en compte dans la programmation triennale des projets prioritaires (PIP), une autre part, en accord avec les partenaires pourrait être financée sur des réallocations de fonds, répondant à la demande et à la conjoncture, une troisième reste à rechercher, tout en pouvant être en partie financée sur les intentions de financement des PTF non mobilisées mais annoncées lors du lancement et financement du PSI.*

### **Suite à donner**

*(xxxvii) Les suites qui seront données au rapport de la mission inter agences dépendent essentiellement des autorités mauritaniennes. Au vu des intérêts manifestés par les plus hautes autorités du pays et des partenaires au développement deux scénarios / étapes semblent possibles :*

*(xxxviii) Une requête du gouvernement pour la mise en place rapide de l'outil de pilotage du PSI, qui est aussi, dans la conjoncture actuelle, des plus utiles à l'Initiative 2009-2011 et à toute politique de régulation des marchés, de sécurité alimentaire et de relance du secteur agricole. Le document de projet a été préparé par la mission à la demande de la contre partie et remis à la Représentation de la FAO à la fin juillet.*

*(xxxix) Une requête du gouvernement pour appuyer les différents départements concernés dans la formulation de l'Initiative d'appui à la sécurité alimentaire 2009-2011, placée dans le cadre d'une nouvelle politique agricole, basée sur la reconquête du marché. Elle serait l'expression d'une volonté et d'un engagement politique fort du gouvernement en soutien aux populations rurales et à la sécurité alimentaire. Une telle requête pourrait être adressée au PNUD ou à la Banque mondiale, qui ont manifesté leur intérêt dans la poursuite d'un tel exercice.*



# 1. INTRODUCTION

## A. Contexte global.

1.1 En raison d'une combinaison de facteurs liés principalement aux changements climatiques, à des niveaux de stocks céréaliers mondiaux historiquement bas, une consommation croissante de viande et de produits laitiers dans les économies émergentes, une demande accrue pour la production de biocarburants, un coût élevé de l'énergie et du transport, et, plus que probablement également, des mouvements spéculatifs, le prix des denrées alimentaires au niveau mondial a bondi de 45 % au cours des neuf derniers mois atteignant un niveau jamais atteint depuis plus de 30 ans. De sérieuses pénuries de riz et de blé s'observent sur le marché mondial. La hausse des prix des aliments provoque des troubles sociaux et a amené certains gouvernements à prendre des mesures à court terme (restriction des exportations) qui aggravent encore l'instabilité sur les marchés mondiaux. Parallèlement à cette augmentation des prix alimentaires, les prix des facteurs de production ont fortement progressé sur le marché international. Le prix des engrais a ainsi été multiplié jusqu'à trois fois entre janvier 2007 et janvier 2008.

1.2 Même si selon les projections des institutions spécialisées un léger déclin devrait apparaître en 2009 ou 2010, le prix des denrées alimentaires devrait se stabiliser à un niveau élevé au cours des prochaines années. Si les prix élevés sur les denrées alimentaires risquent d'enliser un peu plus dans la pauvreté les acheteurs nets d'aliments tant dans les villes qu'en milieu rural, l'augmentation des prix aux producteurs, si elle se confirme, constitue également une opportunité unique, après des décennies de prix bas et peu incitatifs à l'investissement, d'amélioration des revenus des producteurs et de relance des investissements dans l'agriculture.

1.3 Dans ce contexte, des mesures urgentes sont nécessaires à court terme et moyen terme pour s'assurer d'une part que la hausse des prix des denrées alimentaires n'affecte pas de façon encore plus alarmante les populations pauvres des zones urbaines et rurales et, d'autre part, se traduise, pour les producteurs en opportunité d'accroissement de l'offre et des revenus.

1.4 Face à la flambée des prix agricoles sur les marchés internationaux, l'Union africaine (UA) avec le Secrétariat du NEPAD et ses partenaires au développement, en particulier les partenaires de l'Initiative pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour l'Afrique <sup>1</sup>, ont décidé d'utiliser et d'intensifier la mise en œuvre du troisième pilier du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD en vue d'appuyer les efforts des pays africains pour identifier, financer et mettre en œuvre des interventions en réponse à l'accroissement des prix. La FAO a ainsi mobilisé sur ses fonds propres et avec l'appui du Gouvernement espagnol, 17 millions de USD en vue notamment: (i) de venir en aide aux agriculteurs vulnérables n'ayant pas un accès suffisant aux intrants pour accroître la production locale et (ii) d'appuyer les gouvernements à préparer des plans d'intervention appropriés visant à intensifier ou à compléter les efforts d'amélioration de la production et la productivité agricoles en cours.

1.5 Le processus initié par l'UA a tenu, du 20 au 23 mai 2008 un premier atelier régional, sur le thème à Johannesburg. Il a permis aux différents pays et partenaires régionaux et

---

<sup>1</sup> Initiative OMD pour l'Afrique/MDG Initiative for Africa. Les principaux partenaires de l'Initiative OMD pour l'Afrique comprennent le NEPAD, la FAO, la Banque mondiale (BM), le PAM, le FIDA, la Banque africaine de développement (BAD), l'IFPRI et différents donateurs bilatéraux

internationaux de consolider et synchroniser les plans d'intervention nationaux préparés. La Mauritanie y était représentée par des cadres de son gouvernement<sup>1</sup>.

## **B. Objectifs et déroulement de la mission**

1.6 En partenariat avec l'Union Africaine, le Secrétariat du NEPAD et plusieurs partenaires internationaux dont le PAM, la Banque mondiale, et le FIDA, une mission <sup>2</sup> inter-agence conduite par le Centre d'investissement de la FAO (FAO/TCI) a séjourné en Mauritanie du 8 au 24 juin 2008 en vue d'assister le Gouvernement dans ses efforts pour atténuer l'impact de la hausse des prix sur les populations et de renforcer son action sur le moyen terme avec la mise œuvre rapide de l'ISFP.

1.7 Les autorités mauritaniennes ont bien anticipé le phénomène de la flambée des prix, baissant les droits de douane sur certains produits dès juillet 2007, en réduisant la TVA sur d'autres en décembre 2007 et lançant en avril 2008 un vaste Programme Spécial d'Intervention (PSI de 194 millions d'USD), largement financé sur ses ressources propres pour réduire les effets de la hausse des prix et venir en aide aux personnes vulnérables. La mission a en conséquence adapté ses termes de référence et analysé en profondeur les mesures prises par le gouvernement dans le cadre du PSI, afin de proposer des recommandations visant à en faciliter son pilotage et suivi et à optimiser son impact.

1.8 La mission a analysé en profondeur les mesures prises par le gouvernement dans le cadre du Programme Spécial d'Intervention (PSI) lancé en avril dernier, afin de proposer des recommandations visant à faciliter son pilotage et suivi et l'optimisation de son impact. Elle a :

- engagé un processus de concertation, de discussion et de réflexion avec le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers et les principaux acteurs des secteurs privés et associatifs sur le PSI et l'après PSI;
- identifié en partenariat avec les principaux acteurs nationaux et internationaux, les grandes lignes d'un plan d'actions, visant sur le court et moyen terme à renforcer l'impact du PSI

1.9 Au cours de son séjour la mission a plus spécifiquement travaillé avec les Ministères de l'agriculture et de l'élevage (MAE), de l'économie et finances (MEF), du commerce et de l'industrie (MCI), avec le comité de pilotage du PSI, le Commissariat à la protection sociale et à la sécurité alimentaire et la société nationale d'importation et d'exportation (SONIMEX). Elle a également travaillé en étroite collaboration avec la Représentation du PAM, la Mission Résidente de la Banque mondiale, du FMI, de l'Union européenne et la Représentation de la FAO. Plusieurs séances de travail conjointes ont notamment été tenues avec le PAM qui a participé activement à l'élaboration des actions de protection sociale.

1.10 La mission a conduit des séances de travail avec les principaux services techniques et les projets de développement impliqués dans le secteur agricole<sup>3</sup>. Elle a également rencontré les acteurs clés de la société civile (organisations paysannes et secteur privé) et les principaux partenaires techniques et financiers présents à Nouakchott.

1.11 Les constats et résultats de la mission ont été synthétisés au sein du présent Aide-mémoire et discutés au cours de deux réunions de synthèse. Une première, tenue le 19 juin 2008

---

<sup>1</sup> M. Mohamed Ould Abdi, Secrétaire général du MAE.

<sup>2</sup> Mission composée, M. Jacques Strebelle (Chef de mission, FAO, consultant TCIW), M. Pierre Baris, économiste (Consultant TCIW) M. Mahamat Kasser Badaoui, spécialiste en matière de sécurité alimentaire et opérations d'urgence (Consultant PAM), Mr. Liman Ould Abdawa, agronome, chargé de mission auprès du Ministre du MAE (consultant)

<sup>3</sup> Les directions des politiques et de suivi-évaluation, de l'Agriculture, de la Protection des végétaux, de l'Elevage, de la Vulgarisation, de la SONADER, de la Recherche agronomique, de l'Office National des Statistiques

présidée par le Ministre des finances et le Conseiller spécial à la Présidence de la République chargé de la coordination et suivi du PSI et une autre, le 22 juin 2008 présidée par la Coordinatrice du Système des Nations Unies (SNU) avec la participation des principaux PTF concernés du Système des Nations unies, de l'Union européenne des coopérations bilatérales. Parmi les points abordés au cours de ces réunions, la question du pilotage et suivi du PSI, des appuis à poursuivre en faveur des populations les plus démunies et des mesures structurelles à entreprendre en soutien aux filières agricoles ont occupé la grande majorité des débats. Outre les points techniques abordés, les PTF, reconnaissant les mérites du PSI, se sont davantage interrogés sur les actions à entreprendre dans l'après PSI, sur la volonté du gouvernement à les associer dans la conception de ces actions et à leur possible implication dans leur financement. L'intervention du PAM en soutien aux populations vulnérables a été souvent privilégiée. Les partenaires envisagent une certaine réallocation de ressources de projets inscrits dans le Programme triennal investissement public.

*La mission remercie tout particulièrement pour leur disponibilité et leur engagement S.E. Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Monsieur le Ministre des Finances, Madame la Ministre du Commerce et de l'Industrie, Monsieur le Conseiller Principal à la Présidence de la République, chargé de la coordination et suivi du PSI. Elle associe à ses remerciements la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies, les Représentations de la FAO et du PAM pour l'appui et les contributions importantes apportées tout au long de la mission ainsi que les Représentants du FIDA, de la BM, du FMI, de la BID, de l'UE et des coopérations allemande, espagnole et française rencontrées pour les échanges fructueux entretenus.*

## **2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET ALIMENTAIRE**

### **A. Contexte économique**

#### **Généralités.**

2.2 La République islamique de Mauritanie s'étend sur plus d'un million de km<sup>2</sup> dont 75% de désert ou semi-désert. On distingue quatre zones écologiques: saharienne, sahélienne, côtière et la vallée du fleuve Sénégal. Administrativement le pays se subdivise en 13 Wilayas (régions), 53 Moughataa (préfectures), 216 communes et comptait fin 2005, 2,9 millions d'habitants (2,6% de croissance annuelle) dont plus de la moitié (53%) vivaient en milieu rural et 25% dans la capitale, Nouakchott. Les groupes arabes et berbères représentent environ 70% de la population et les groupes wolof, peul et soninké concentrés dans le Sud du pays 30%. Le mode de vie nomade est en train de disparaître (5% aujourd'hui contre 60% dans les années 1960). Au fur et à mesure de la construction des routes les populations se fixent le long de celles-ci et des agglomérations se développent.

2.3 Les crises alimentaires récurrentes (sécheresses, attaques acridiennes), le développement des services et des opportunités en ville, provoquent un exode rural massif principalement vers Nouakchott, qui compte plus d'un quart de la population totale et la moitié de la population urbaine, mais aussi vers les centres urbains secondaires. Dès l'horizon 2010, les deux tiers de la population devront vivre en milieu urbain. La ville de Nouakchott constitue un centre de consommation en forte croissance (effectif de la population et pouvoir d'achat des groupes les moins pauvres) qui dépend de plus en plus d'importations mais draine une part importante de la production alimentaire pourtant limitée de l'ensemble des zones du pays, même parfois des plus distantes.

#### **Politiques, stratégie, gouvernance, institutions**

2.4 Le Comité militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) qui avait pris le pouvoir en 2005 ont et mené à bien le processus de retour à la vie démocratique et restauré la

discipline budgétaire. En 2007, des élections municipales, présidentielles et législatives libres et transparentes ont doté le pays d'institutions légitimes. Les nouveaux Gouvernements ont endossé le deuxième Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II) élaboré pour 2006-2010 et ont manifesté, par des engagements et des mesures concrètes, leur volonté de poursuivre les programmes de coopération en cours avec le FMI et les autres institutions internationales.

2.5 Face à la hausse des prix des denrées alimentaires, il a pris par le biais du Programme spécial d'intervention, des mesures d'urgence pour limiter l'impact des hausses des prix sur les populations les plus vulnérables et relancer dans une politique volontariste la production agricole. (Voir chapitre 4).

2.6 Il renforce dans des secteurs clés le CSLP, articulé autour de quatre piliers: (i) accélération de la croissance et maintien d'un cadre macroéconomique stable, (ii) ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, (iii) développement des ressources humaines et accès pour tous aux services essentiels, (iv) amélioration de la gouvernance et pleine participation de tous à la lutte contre la pauvreté. Les efforts présentement mis en place dans le cadre du CSLP portent particulièrement sur: (i) le développement des domaines porteurs de potentiel de croissance, avec le souci de protections et de régénération de l'environnement, (ii) la préservation des équilibres macroéconomiques, (iii) 4 domaines prioritaires: éducation, santé, hydraulique et infrastructures, (iv) 2 zones prioritaires: le milieu rural aride et les quartiers urbains précaires, (v) l'élaboration de stratégies nationales pour l'aménagement du territoire, l'aménagement du littoral et l'environnement.

2.7 Les principaux axes politiques choisis par le Gouvernement, issu des élections de 2007, sont: (i) la consolidation de l'unité nationale, (ii) la refondation de l'Etat, (iii) l'ancrage de la culture démocratique, (iv) la moralisation de la vie publique, (v) la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, (vi) la promotion des ressources humaines, (vii) l'amélioration de l'accès aux services de base. Outre l'accélération du développement des infrastructures et des services de base et les réformes macro-économiques, un certain nombre d'actions ont déjà été engagées dont: (i) la poursuite de la décentralisation avec la création future de collectivités locales à l'échelle régionale et le lancement d'une politique et d'un schéma d'aménagement du territoire, (ii) le rapatriement des personnes déplacées lors du conflit de 1989, (iii) l'inclusion de la Mauritanie dans les revues réalisées par Transparency International, (iv) l'ouverture d'un débat public sur l'esclavage, et (v) la lutte contre la corruption, le renforcement du contrôle budgétaire et la révision du code des marchés publics.

2.8 Outre le CSLP, le Gouvernement dispose d'un certain nombre de stratégies sectorielles ou thématiques et de textes juridiques, dont: (i) une Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) qui devrait, au vu de la nouvelle conjoncture être revue pour répondre au mieux aux préoccupations du moment, (ii) une Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF), (iii) des Lettres de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE) et de l'Irrigation (LPDI), (iv) des stratégies agroalimentaire, industrielle (dont stratégie sur les peaux et cuirs) et de développement durable, (v) une stratégie et des textes de base sur la micro finance, (vi) les codes pastoral, forestier et de l'eau.

2.9 La mise en œuvre de ces textes de référence et politiques est restée en général et jusqu'à présent très limitée, non seulement du fait de l'instabilité politique passée et des faiblesses de l'appareil d'Etat mais aussi de celles des autres acteurs (privés, société civile), de leur manque de structuration et de la forte insuffisance des cadres et des pratiques de concertation, de négociation et de partenariat. Des tentatives de relance, à l'échelle nationale, de la Chambre d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie sont en cours. Les organisations rurales formalisées à l'échelon national ne disposent, en général pas actuellement, de relais et de canaux de représentation fonctionnels au sein des zones rurales. Les organisations rurales de base, beaucoup plus faibles que dans les pays voisins, ne disposent pas de relais au niveau

national ni même en général au niveau régional. Dans les zones rurales arides il faut cependant mentionner l'émergence, récente mais dynamique de quelques associations de producteurs, entre autres: (i) les Unions d'Associations de Gestion Participative des Oasis soutenues par le FIDA au travers du PDDO; (ii) les regroupements de coopératives dans le Guidimakha, soutenus par les migrants issus de ces zones, la fédérations des riziculteurs et de l'interprofession riz de la vallée du fleuve; (iii) l'Association des Usagers du Walo de Maghama; (iv) les associations de gestion participative des Ressources Naturelles (ProGRN/GTZ/IRAM), (v) les associations locales d'éleveurs (PADEL/BAD), (vi) les Cadres Communaux de Concertation (PASK/FIDA).

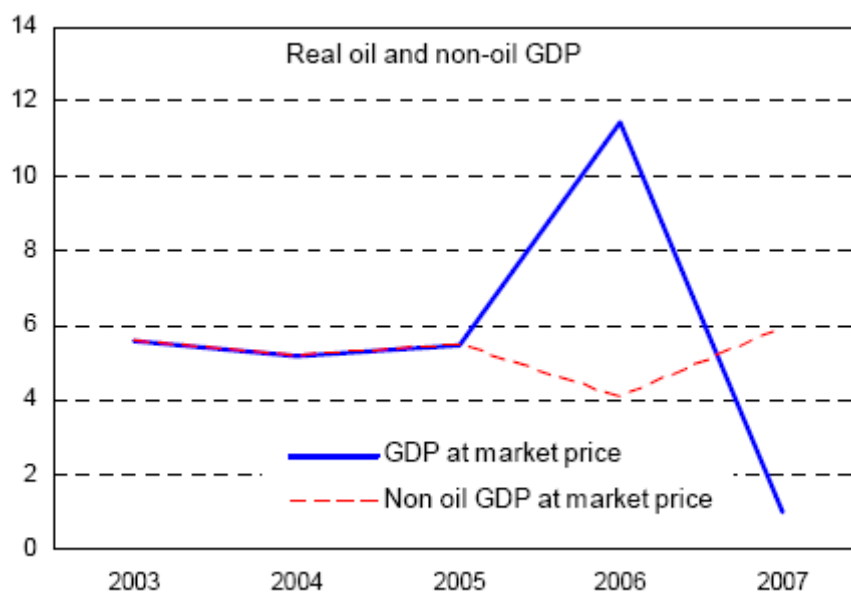
2.10 Le secteur privé est resté longtemps essentiellement limité aux activités de négoce et principalement celui de produits importés, contrôlé, encore aujourd'hui, par un nombre très réduit d'opérateurs, avec sur les produits de base un certain contrôle de la société nationale d'importation et d'exportation (SONIMEX). Les efforts réalisés pour améliorer les conditions du développement du secteur privé restent insuffisants pour s'affranchir des contraintes en matière: (i) d'infrastructures, de communications et de services essentiels notamment du fait des caractéristiques physiques et de la dimension du pays, (ii) d'accès aux financements (bancaire en particulier), (iii) d'inadaptation de certaines procédures administratives, (iv) d'exiguïté du marché et de coût élevé des facteurs, (v) de manque de ressources humaines qualifiées. Non seulement le contexte mauritanien demeure peu attractif pour les investisseurs étrangers mais les profits réalisés par les opérateurs nationaux paraissent être réinvestis essentiellement dans l'immobilier et principalement à Nouakchott.

*L'actuel contexte économique, qui renforce la compétitivité des filières nationales devrait inciter les privés à s'investir dans l'agriculture; il semble, suite à l'appel du Président de la République, qu'ils se soient au moins au niveau de la vallée du fleuve et au cours de cette contre saison chaude mobilisés.*

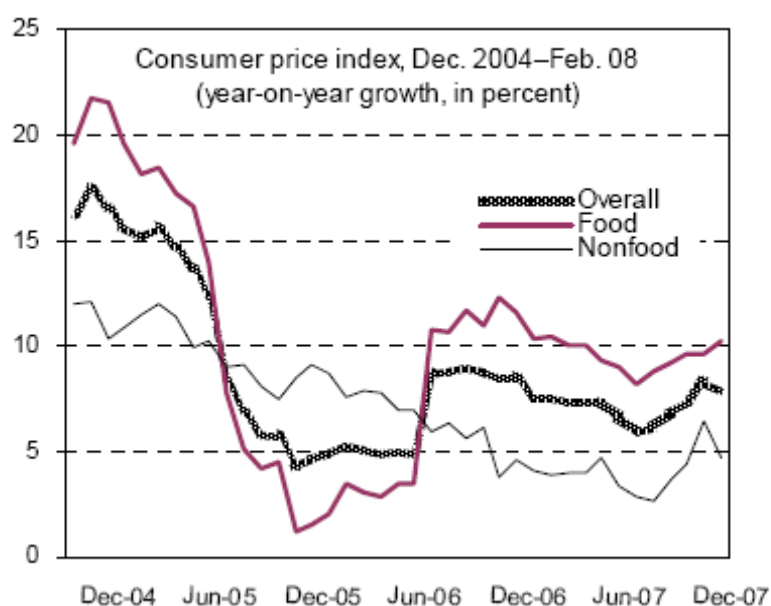
### Performances économiques

2.11 **Croissance et inflation.** La Mauritanie, défavorisée par des conditions naturelles difficiles, est l'un des pays les plus pauvres du monde (PIB de 537 USD par tête) mais aussi l'un des pays d'Afrique les plus aidés par la communauté des bailleurs internationaux (de l'ordre de 100 US\$ d'aide publique au développement (APD) nette par habitant). La croissance ces 5 dernières années est plutôt soutenue avec des taux de 5 à 6 % par an hors pétrole. Par contre ces 2 dernières années les variations de la production de pétrole ont entraîné des taux de croissance de 11,7 % en 2006, mais seulement de 1% en 2007. Pour 2008 la croissance devrait se stabiliser à 5 % et on prévoit une croissance de l'ordre de 6 % avec un taux de 11 % de croissance en 2012 suite à l'augmentation de la production pétrolière <sup>1</sup> D'après le FMI ces prochaines années la croissance devrait donc décoller et le PIB par tête devrait doubler d'ici 2013 et approcher les 2 000 us\$ par tête.

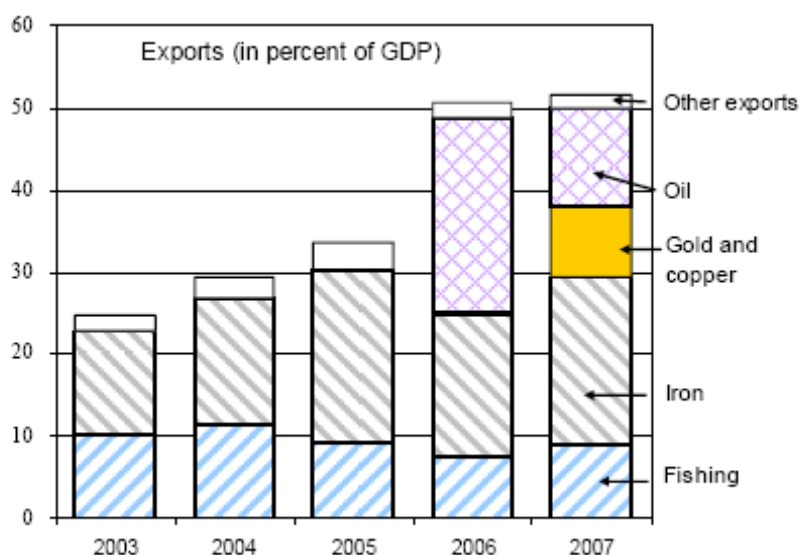
<sup>1</sup> La fin des travaux de la route Nouakchott - Nouadhibou a permis de relier Tanger à Dakar, et par extension, l'Europe à l'Afrique de l'Ouest. Elle devrait stimuler l'ouverture de l'économie et du commerce mauritanien avec ses voisins. D'autres grands projets devraient voir le jour : aéroport international et centre des affaires de Nouakchott, projet Aftout Essahili pour l'alimentation en eau potable de la capitale et enfin axes Kaédi-Sélibaby et Atar-Tidjikja



2.12 L'inflation qui était de 15 % en 2004 a baissé, ces dernières années en dessous des 10 %. En dépit de tensions liées notamment à la hausse des prix d'un certain nombre de produits alimentaires importés, l'inflation (mesurée à Nouakchott) en termes de glissement annuel est passée de 8.9% fin 2006 à 7.4% à fin 2007. Mais il est probable que 2008 soit l'année d'un retour d'une inflation à 2 chiffres avec l'augmentation des prix de la plupart des produits de base importés et il est encore très hasardeux de prévoir l'évolution des prix pour les années futures.

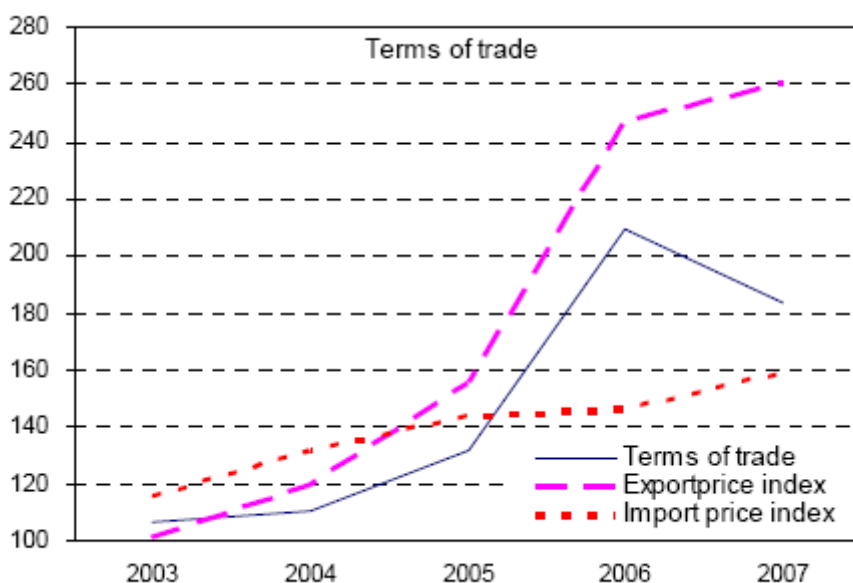


2.13 **La dépendance aux exportations.** L'économie de la Mauritanie est très peu diversifiée. Elle reposait ces dernières années sur deux secteurs d'exportation qui la rendent dépendante des aléas des cours mondiaux : la pêche (avec, entre autres ressources, le versement de 86 millions d'euros annuels par l'UE) et l'exploitation du minerai de fer qui contribue à environ 20% du PIB. En plus du fer, le secteur minier, bénéficie aujourd'hui d'une forte relance de ses activités grâce à de nouveaux permis accordés pour des métaux de base (cuivre) et des métaux précieux (or).



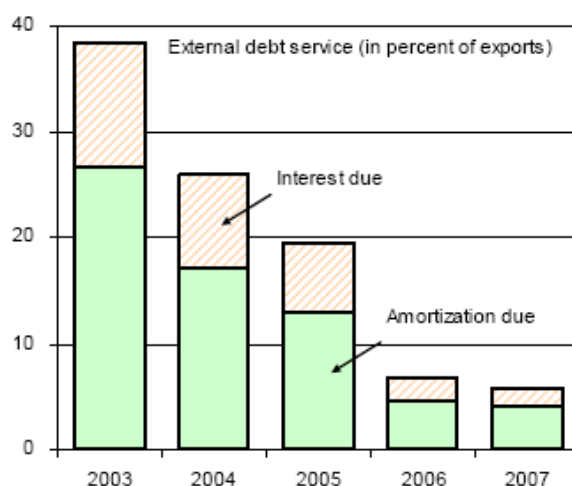
2.14 La Mauritanie place aussi beaucoup d'espoirs dans l'exploitation off-shore d'**hydrocarbures**. Néanmoins après une production de 11 millions de barils par ans en 2006 la production est tombée à 5,5 millions en 2007 et devrait encore baisser d'après la FMI jusqu'à 2012 2013, date à laquelle la production devrait reprendre pour atteindre 20 millions de barils ans.

2.15 **De très fortes variations de la balance commerciale.** La Mauritanie, qui doit importer la plus grande partie de sa consommation, est donc très sensible à la récente flambée des prix internationaux. En conséquence, au gré des fluctuations des prix des produits importés et exportés, la balance globale est sujette, selon les années, à de fortes variations passant de - 10 % du PIB en 2003 à + 0,6 % en 2007. En 2008 le FMI prévoit un excédant de la balance globale de 28 % du PIB mais 5,7 % en 2012. L'incertitude prédomine donc avec une ampleur bien plus forte que dans la plupart des autres pays et les réserves en devises selon les années couvrent de 15 jours à 3 mois d'importations. Les termes de l'échange des prix à l'import et à l'export sont donc déterminants pour les équilibres macroéconomiques avec de grandes interrogations pour l'année en cours et les années suivantes.

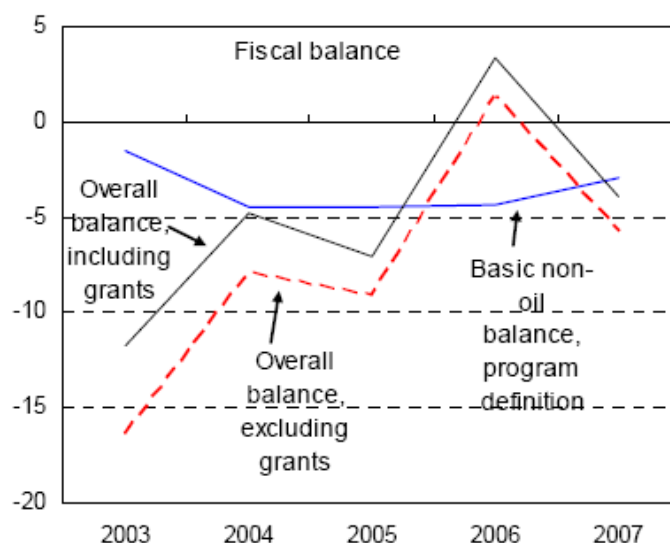


2.16 **Evolution de la dette.** Mettant en œuvre depuis une quinzaine d'années un programme d'ajustement structurel, la Mauritanie a été le premier pays à bénéficier, en 2000,

d'un traitement de sa dette au Club de Paris dans le cadre de l'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée. Le point d'achèvement a été atteint en juin 2002, entraînant un allègement de la dette de 1,1 Mds US\$. Après une période de tensions avec les institutions financières internationales, la Mauritanie a réussi, au cours de sa transition démocratique, à regagner la confiance des partenaires grâce à la conduite rigoureuse d'un programme d'assainissement soutenu en 2006 par une conjoncture favorable. Elle a bénéficié en juin 2006 d'une annulation de sa dette multilatérale, et d'un accord avec le FMI en 2006, sur un programme triennal appuyé par une Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance.



2.17 **Finances Publiques.** Le contexte financier est aujourd'hui plus favorable, du fait de l'annulation des dettes multilatérales, mais aussi de la conclusion de l'accord de pêche avec l'Union européenne et de recettes en progression : licence de téléphonie mobile, prix élevés des matières premières exportées (pétrole et fer). Néanmoins le déficit public est sujet à de très fortes variations - 11 % du PIB en 2003 mais positif en 2006 (revenus exceptionnels du pétrole + allègement de la dette + retard dans les dépenses d'investissement) et - 4% prévu en 2008 avec seulement un retour à l'équilibre en 2012. Le nouveau régime a par ailleurs accédé aux exigences de transparence du FMI et la Mauritanie a adhéré, à l'initiative Extractive Industry Transparency Initiative (EITI).



2.18 En conclusion les grands équilibres macroéconomiques sont très fragiles en Mauritanie et les violents changements des prix internationaux et leurs effets sur les termes de l'échange entraîneront de fortes croissances ou récessions et de façon erratique aussi bien des déficits que des excédents commerciaux et budgétaires. Une bonne gouvernance dans cette

conjoncture peu lisible suppose des décisions économiques rapides, pertinentes et adaptées à des situations en rapides mutations.

2.19 **Le Programme d'investissement prioritaire (PIP) 2008/ 2010** s'élève à 817,6 milliards d'UM. Sa répartition par axes du CSLP traduit les priorités retenues en matière : (i) de développement des ressources humaines, (ii) d'accès des pauvres aux services essentiels, (iii) d'accélération de la croissance économique et de promotion de l'emploi à travers notamment la réalisation d'infrastructures structurantes et d'aménagement du territoire pour assurer un développement équilibré et harmonieux du pays.

2.20 Le PIP comprend deux types de projets: des projets à financement acquis et des projets dont le financement est à rechercher qui se subdivisent en projets à financer par l'APD et des projets à financer par le secteur privé y compris le recours à des guichets secteur privé des institutions multilatérales.

2.21 Les financements acquis recouvrent les projets en cours d'exécution au titre de conventions signées avec les bailleurs de fonds et la totalité des dépenses d'investissement de l'Etat sur la période conformément aux allocations du CDMT 2008-2010. Le montant total des financements acquis s'élève à 429,8 d'UM, dont 176 milliards pour le Projet Aftout Sahli (alimentation en eau potable de la ville de Nouakchott) et 114 milliards pour les projets de construction de routes en cours d'exécution. La part qui revient à l'agriculture, incluse dans l'axe d'accélération de la croissance serait de quelque s'élève 35 milliards d'UM <sup>1</sup> est relativement faible par rapport aux besoins du secteur et ses possibilités de croissance dans la conjoncture actuelle.

2.22 Sur les financements à rechercher pour le Plan triennal de développement 2008-2010 de 387,8 milliards d'UM, ceux prévus pour le développement rural (aménagement de mares, construction et réhabilitation de barrage, intensification des productions animales dans la vallée, protection des cultures, aménagement de nouvelles superficies cultivables, etc.) s'élève à 16 milliards d'UM.

## **B. Secteur agricole, importance et performances de l'agriculture**

### **Contribution à la macroéconomie.**

2.23 La contribution du secteur rural (hors pêche artisanale) à la formation du PIB (à prix constants de 1985) a été en moyenne de 20%. Dans celle-ci la contribution du sous-secteur de l'élevage représente plus de deux tiers ou trois quarts du sous-secteur dans le PIB; la part de l'agriculture ne représente que le quart sinon un peu plus.

2.24 Ces performances ne révèlent ni le potentiel de développement agricole du pays, vu ses possibilités d'intensification des cultures sèches, d'intégration de l'agriculture-élevage, d'irrigation et de développement de filières plus porteuses<sup>2</sup>, ni les valeurs ajoutées de la transformation des productions agricoles, comptabilisées dans le secteur informel.

2.25 La croissance du secteur primaire (agriculture, pêche artisanale et élevage) connaît des fluctuations très brusques, liées en particulier aux variations climatiques. Les stratégies en matière de culture irriguée et de pêche artisanale notamment, devraient à terme, diminuer ces fluctuations.

2.26 La contribution du secteur au commerce extérieur reste négative, compte tenu pour une part des exportations non comptabilisées des animaux vivants. Les exportations de nouvelles

---

<sup>1</sup> Estimation faite sur la base du plan triennal de développement 2008-2010

<sup>2</sup> Bétail- viande, céréales traditionnelles, riz, oignon, niébé, cuirs et peaux, dattes, etc.

gammes de produits ont démarré à un rythme qui laisse présager une amélioration de cet indicateur.

2.27 Au plan de l'emploi et de la répartition des revenus, la contribution du secteur rural est cruciale, car malgré l'importance de l'exode rural et la forte tendance à l'urbanisation, plus de la moitié, environ 60 %, de la population reste rurale, vivant essentiellement des activités agricoles et sylvo-pastorales. L'aridité du territoire relègue l'agriculture à l'Est et au Sud Est du pays (300 à 600 mm de pluie par an), le long du fleuve Sénégal et dans les oasis situées au pied des massifs. Parmi les emplois offerts, trois sur quatre relèvent du sous-secteur agricole tandis que le quatrième revient à l'élevage.

### **C. Production agricole et systèmes de cultures**

2.28 La production agricole relève de cinq systèmes de cultures.

#### **(i) le système de production extensif pluvial, qui se pratique en zone sablonneuse ou « diéri ». (production moyenne 43.400 tonnes)**

2.29 Les superficies cultivées varient considérablement en fonction de la pluviométrie: de 56 800 ha à 183 400 ha cultivés. Les spéculations pratiquées sont le sorgho (précoce et tardif) et le mil, mais il y a aussi des cultures de diversification ou des cultures associées (niébé, pastèques, oseille de Guinée, etc.). Les rendements moyens observés au cours de ces cinq dernières années ont été de 352 kg/ha (mil, maïs, sorgho confondus) avec des variations, selon les années, qui peuvent dépasser les 50%. La production en diéri dépend exclusivement de la pluviométrie et demeure donc très aléatoire, étant sujette de surcroît à des attaques de criquets. Elle a été en moyenne (5 ans) de 43.400 tonnes (39.100 t en sorgho, 3.400 t en mil et 874 t en maïs); représentant en moyenne 29 pour cent de la production et est pratiqué dans la plupart des wilayas, à l'exception du nord. Les semis et les repiquages sont effectués pendant les premières pluies en juin/juillet et la récolte a lieu en octobre - pour les cultures à maturation précoce - ou en décembre - pour le sorgho à maturation tardive.

#### **(ii) le système de culture derrière barrages et bas-fonds (production moyenne 14.400 tonnes)**

2.30 Entre 14.000 ha et 60.000 ha sont cultivés annuellement derrière barrages et bas-fonds en sorgho, maïs et légumes. La production moyenne de ces cinq dernières années était de 14.411 tonnes (10.214 t. en sorgho, 4.196 t. en maïs); elle représente en moyenne 14 pour cent de la production céréalière locale. La production varie en fonction de la pluviosité, de l'entretien des infrastructures et de l'importance des pertes dues aux infestations d'insectes-foreurs qui dévastent parfois les cultures de maïs et de sorgho (y compris la sésamie). Les semis débutent en général dans la première décade du mois d'octobre et les récoltes s'effectuent en fin février.

2.31 Le rendement moyen s'établit à 744 kg/ha, avec des fluctuations comprises entre 300 et près de 800 kg/ha. En raison de la maîtrise partielle de l'eau, ce système, bien que dépendant de la pluviométrie, est moins aléatoire que le "Diéri.

#### **(iii) les systèmes de décrue naturelle ou contrôlée du Walo (production moyenne 14.300 tonnes)**

2.32 Ils sont pratiqués dans la plaine alluviale du fleuve Sénégal et de ses affluents. L'inondation peut être naturelle (décrue naturelle) ou contrôlée (décrue contrôlée). Les superficies cultivées ont fluctué sur la période 1986-2007 entre un minimum de 6.905 ha en 2002 et un maxima de 40.130 ha en 1995/96. Dans la même période, le rendement moyen en décrue naturelle était de 617 kg/ha avec des fluctuations comprises entre 303 kg/ha et 1.330 kg/ha ; en décrue contrôlée de 890 kg/ha avec des fluctuations variant 605 kg/ha et 2.200 kg/ha. Les spéculations céréalières pratiquées sont le sorgho et le maïs. La production moyenne des ces cinq dernières

années s'élève à 14.300 tonnes dont 5.950 tonnes produites dans le Walo et 8.350 tonnes en décrue contrôlée (SONADER).

2.33 Ce système de culture est aujourd'hui dominé pour 50 pour cent environ par le barrage de Manantali, à partir duquel des lâchers d'eau sont opérés pour renforcer la crue naturelle; le reste étant lié à l'affluent non régularisé du Bakoye. La régulation, qui s'opère avec la centrale hydroélectrique de Manantali, limite l'amplitude des crues et les surfaces de décrue.

2.34 Les pertes de cultures dues aux insectes - foreurs découragent la pratique de la culture céréalière, même lorsque les disponibilités d'eau sont suffisantes. Les semis débutent en général dans la première décade du mois de septembre et les récoltes s'effectuent à la fin mars.

(iv) **le système oasien** (1600 tonnes)

2.35 Le système oasien compte 4 751 ha de palmier dattier et 244 ha de cultures sous palmier irriguées le plus souvent par pompage. L'Adrar est la principale zone de production avec 40% des surfaces en palmiers, plus de la moitié des palmiers et des surfaces cultivées sous palmiers. Ce sont des régions qui connaissent une incidence de la pauvreté proche de la moyenne nationale, autour de 50%.

**Nombre et superficie des oasis<sup>1</sup>**

|                     | <b>Total</b> | <b>Adrar</b> | <b>Tagant</b> | <b>Assaba</b> | <b>Hodh El Gharbi</b> | <b>Hodh El Gharghi</b> |
|---------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|-----------------------|------------------------|
| Nombre d'oasis      | 218          | 53           | 59            | 61            | 34                    | 11                     |
| Surface totale (ha) | 4.751        | 1.876        | 913           | 1.073         | 705                   | 184                    |

2.36 L'agriculture oasienne est diversifiée selon les zones écologiques entre des systèmes de production qui intègrent un élevage mobile, l'agriculture en décrue et l'agriculture oasienne et des systèmes oasiens classiques basés sur un élevage sédentaire (Adrar et Tagant). En général, ce secteur connaît une situation de déséquilibre marquée d'une part, par une forte incidence de la pauvreté, liée en partie à l'enclavement et à la perte des avantages comparatifs traditionnels des oasis en termes de routes commerciales ou de production et d'autre part, par une surexploitation des ressources en eau, de dégradation du couvert végétal et d'érosion.

(v) **l'agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau. (production moyenne 72.200 tonnes)**

2.37 L'agriculture irriguée est pratiquée essentiellement dans la vallée du fleuve Sénégal sur 3 campagnes: (i) Le riz, la principale culture, en hivernage, (juillet-octobre) et (ii) dans une moindre mesure en contre saison chaude entre mars et juin; (iii) les légumes, le maïs et le sorgho, en contre-saison froide (novembre- février).

2.38 A ce jour, 42.000 ha (37.000 ha net) ont été aménagés en maîtrise totale de l'eau exclusivement pour la production de riz, mais moins de 20.000 ha sont mis en culture chaque année (12.700 ha en 2006), sur un potentiel estimé par l'ONVS à 100.000 ha, dont 60.000 ha formés de sols à texture favorable à la riziculture pouvant être facilement aménagés. Selon la taille, on distingue les petits, moyens et grands périmètres, tandis que le mode de gestion fait ressortir des périmètres collectifs (coopératives) et individuels privés.

**Répartition par type et par région des périmètres aménagés<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> D'après le rapport de préparation du projet Oasis II.

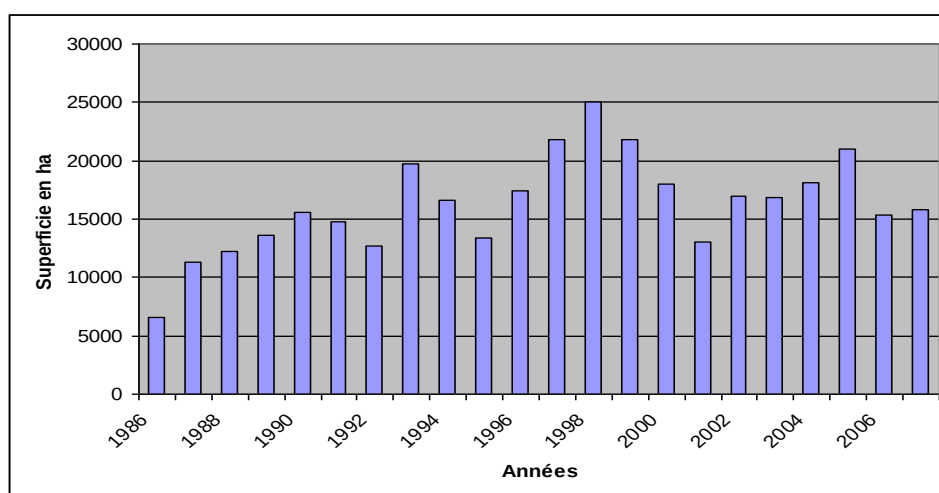
<sup>2</sup> Document d'actualisation de la stratégie de développement du secteur rural novembre 2001

| Régions                            |              |             |             |            |              |
|------------------------------------|--------------|-------------|-------------|------------|--------------|
| Type de périmètre                  | Trarza       | Brakna      | Gorgol      | Guidimakha | Total        |
| <u>Périmètres collectifs dont:</u> |              |             |             |            |              |
| - Grands aménagements              | 3310         | 1200        | 5150        | -          | 9660         |
| - Petits et Moyens périmètres      | 7367         | 3466        | 2946        | 852        | 14631        |
| Périmètres privés                  | 16764        | 1124        | -           | -          | 17.888       |
| <b>Total Général en ha</b>         | <b>27441</b> | <b>5790</b> | <b>8096</b> | <b>852</b> | <b>42179</b> |

2.39 Plus sûr que le dièri, la fiabilité de l'irrigué n'a pu toujours être assurée, près de la moitié de la superficie aménagée été abandonnée à cause et surtout de problèmes d'aménagement: (i) aménagement sommaire avec des caractéristiques techniques ne permettant d'être physiquement viables et économiquement durables; (ii) dégradation des sols (salinité, envahissement des canaux par le *Tiffa*) et (iii) faiblesse des capacités humaines, conduisant à une faible intensité culturale et des rendements moyens encore bas.

2.40 Sur ce constat, le Projet de développement intégré de l'agriculture irrigué en Mauritanie (PDIAM) mis en place en 2002 a avec la SONADER impulsé la réhabilitation participative des périmètres de la vallée et obtenu de bons résultats (i) la réhabilitation participative de 11 périmètres (1000 ha) au cours de la première phase, après un démarrage relativement lent (mise en place des procédures); (ii) des études d'APD sur plus de 2000 ha avec un effet multiplicateur non négligeable par les réhabilitations entreprises par les partenaires (Maghama 3 financé par la BID/RIM, PPG1 et BELLARA par l'IDA dans le cadre du projet PGIRE/OMVS; (iii) la réhabilitation de 22 périmètres coopératifs situés dans les quatre régions du fleuve - 1840 ha, sur un objectif de 5.000 ha (3000 ha de systèmes coopératifs, 1000 ha de périmètres privés et 1000 ha de diversification) pour sa deuxième phase en cours; (iv) l'amélioration de l'environnement de la production de riz sur l'ensemble de la vallée ; (iii) un effort de maîtrise des coûts de réhabilitation des périmètres, un des plus bas de la sous-région, (1.600.000 UM soit 6500 d'USD / ha, hors motopompe); (iii) l'amélioration des rendements du paddy, en moyenne 6 t /ha sur les périmètres réhabilités; (iv) la pratique du crédit et maîtrise croissante des opérations par l'UNACCEM; (v) la mise en place de registres fonciers transparents et accessibles permettant la vérification des actes d'autorisation d'exploiter de concession provisoire et définitive.

### Superficies irriguées cultivées dan la vallée du fleuve Sénégal de 1986 à 2008



2.41 On observe cinq périodes dans les aménagements: (i) un accroissement sensible des superficies cultivées en irrigué à la fin des années 80 et début de décennie 90, suite à un

engouement des investisseurs privés pour la vallée, sur des aménagements relativement sommaires, avec l'espoir selon le régime foncier d'acquérir sur les terres cultivées le titre de propriétaire; (ii) un accroissement des superficies au cours des années 1995-1998 dû essentiellement à l'entrée en exploitation de nouveaux grands périmètres (PPG2, Magama, R'Kiz); (iii) un certain désintérêt des producteurs privés dans le début des années 2000, avec l'apparition de problèmes de salinité sur des terres, mal drainées dans le Traza, rendant la culture économiquement marginale; (iii) l'impact du PDIAM et de la SONADER au niveau des périmètres collectifs, renforcement des capacités des producteurs, organisation de l'accès au crédit, au travers de l'UNCACEM, amélioration de la qualité du riz, etc.); (iv) une certaine reprise du secteur privé, avec l'accroissement de la compétitivité de la filière observée suite à l'augmentation du prix des denrées alimentaires dès 2006/2007 et durant la contre saison chaude 2008 (doublement des superficies cultivées en contre saison).

2.42 Sur les rythmes d'aménagement, la SONADER et le PDIAM réhabilitent quelque 1000 ha par an de périmètres collectifs, les privés éligibles au PDIAM <sup>1</sup>n'ayant jusqu'ici que peu demandé leur appui, trouvant leurs conditions d'intervention insuffisamment attractives.

2.43 Les rendements rizicoles moyens au niveau de la vallée plafonnent autour de 4 t /ha, , ce qui reste très en deçà des potentialités. Sur les périmètres réhabilités par le PDIAM, les rendements moyens sont de 6 t/ha avec des 8 t /ha et plus sur certaines parcelles, à la fois bien aménagées, bien entretenues et bien conduites.

2.44 La production moyenne de paddy de ces cinq dernières années a été de 72.220 tonnes sur une surface emblavée de 15800 ha, soit une production en riz blanc de quelque 43700 tonnes. La production irriguée de maïs et sorgho, cultivés en contre saison froide était sur la même période de 535 tonnes, sur 669 ha emblavés (rendement moyen 1,2 t/ha).

2.45 Au niveau de la vallée, la SONADER, qui intervient en matière d'aménagement et d'appui à la mise en valeur dans le cadre d'un Contrat programme triennal avec l'État est, avec l'appui du PDIAM, un partenaire incontournable de son développement. Le contrat programme définit ses objectifs et indicateurs de performance ainsi que les moyens d'action mis à sa disposition. La SONADER est en outre gestionnaire formel des grands périmètres publics, dont le transfert de gestion aux bénéficiaires est prévu dans le cadre du PDIAM.

**Les productions céréalières brutes de ces cinq dernières années seraient de quelques 161.900 tonnes, assurées par le diéri pour 34 %, par les cultures de bas-fonds et de derrière barrages pour 11 %, par les cultures de décrue du Walo pour 4%, par les cultures de décrue contrôlée pour 5 % et l'irrigué pour 45 %.**

**Ces productions se sont accrues au cours de ces vingt dernières années de 1 % par an, taux nettement inférieur au croît démographique, et subissent, par les variations de la pluviométrie, de très fortes fluctuations interannuelles et régionales. Elles ne parviennent pas à couvrir les besoins additionnels des populations**

**Sur les systèmes d'exploitation, on note, sous la pression démographique, une augmentation nette des cultures céréalières dans le diéri (+ 40 % ) à la marge des extensions possibles; une forte diminution des cultures de décrue naturelle dans le Walo (- 43 %) partiellement compensée à partir de 1987 par les cultures en décrue contrôlée, introduites par la SONADER ( + 48 %) et une augmentation de l'irrigué (+ 61 %).**

**Evolution des surfaces cultivées par système d'exploitation en ha et pourcentage entre 1989/94 et 2003 /2007**

| Années      | Diéri  |       |      |        | Bas-Fonds |       |       | Walo   |      |       | Decrue SONADER |      |       | Irrigué |      |       |       | Grand tot. |
|-------------|--------|-------|------|--------|-----------|-------|-------|--------|------|-------|----------------|------|-------|---------|------|-------|-------|------------|
|             | Sorgho | Mil   | Mais | Total  | Sorgho    | Mais  | Total | Sorgho | Mais | Total | Sorgho         | Mais | Total | Sorgho  | Mais | Riz   | Total |            |
| moy 03/07   | 116072 | 12093 | 1687 | 129852 | 22396     | 13425 | 35821 | 11086  | 4065 | 15152 | 4697           | 4660 | 9357  | 286     | 225  | 17478 | 17989 | 208171     |
| Pourcentage |        |       |      | 62     |           |       | 17    |        |      | 7     |                |      | 4     |         |      |       | 9     | 100        |
| moy89/94    | 72260  | 20450 | 293  | 93003  | 27620     | 1957  | 29577 | 25096  | 1361 | 26457 | 6280           | 50   | 6330  | 1283    | 504  | 9408  | 11195 | 166562     |
| Pourcentage |        |       |      | 56     |           |       | 18    |        |      | 16    |                |      | 4     |         |      |       | 7     | 100        |
| Ac surfac % |        |       |      | 40     |           |       | 21    |        |      | -43   |                |      | 48    |         |      |       | 61    | 25         |

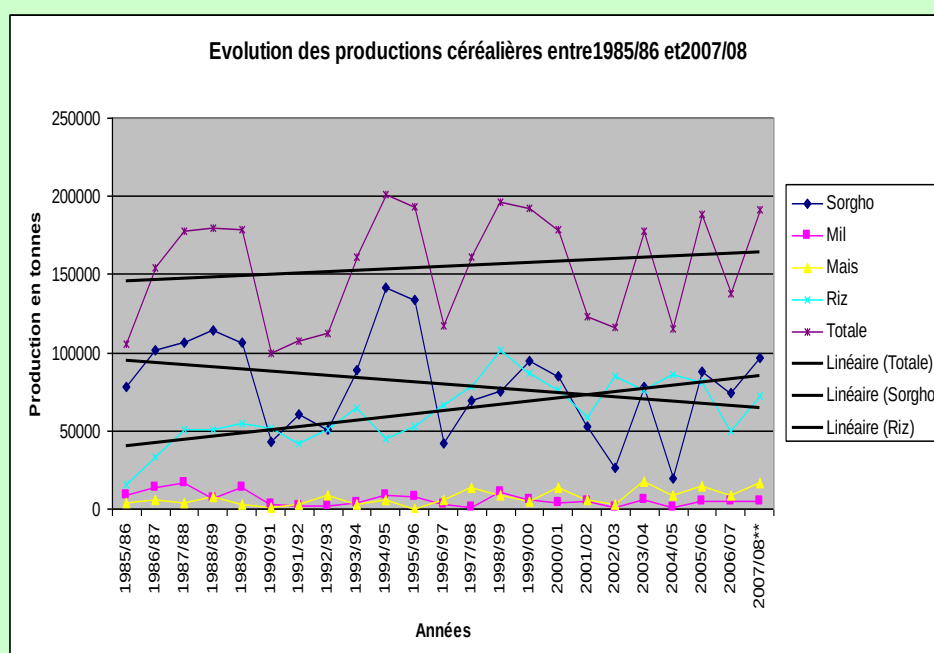
<sup>1</sup> Exploitant privé ayant entre 1 et 40 ha

Au niveau des spéculations, on assiste : (i) à un accroissement conséquent de la production de maïs en particulier au niveau des bas-fonds et des cultures de décrue, dont la production triple; au détriment du sorgho; (ii) un accroissement de la production de riz (+38 %) en irriguée (iii), une diminution des productions de mil dans le dieri et (iv) une légère augmentation de la production de sorgho, cultivé en irrigué, qui compense les pertes dans la production du sorgho de décrue.

Evolution des productions céréalières entre 1989/94 et 2003 /2007

|        | moy 89/94 | moy 03/07 | Accrois. | %   |
|--------|-----------|-----------|----------|-----|
| sorgho | 70175     | 71338     | 1163     | 2   |
| mil    | 5000,6    | 4334,8    | -666     | -13 |
| maïs   | 3803      | 13383     | 9580     | 252 |
| riz    | 52835     | 72871     | 20035    | 38  |
|        | 131815    | 161927    | 30112    | 23  |

A l'exception des périmètres réhabilités de la vallée, l'accroissement de la production a été jusqu'ici plus lié à l'augmentation des superficies, qu'à l'amélioration de la productivité.



## D. Dans le domaine de l'élevage

2.46 La Mauritanie dispose d'importants atouts, notamment: (i) un important potentiel en bétail et viande (1,5 million de bovins, 1,1 million de camélins, 15,9 millions d'ovins – caprins) mal exploité malgré la présence de marchés porteurs vers les pays du Maghreb et de l' Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA); (ii) l'existence d'un énorme potentiel naturel favorable aux activités d'élevage; (iii) l'existence de populations dont l'occupation dominante demeure la pratique de l'élevage et leur savoir-faire dans ce domaine; (iv) l'existence de races animales à fortes aptitudes et adaptées aux conditions climatiques; (v) l'intéressement de plus en plus marqué au secteur par des éleveurs-investisseurs capables d'impulser une nouvelle dynamique au secteur de l'élevage; (vi) la faiblesse des coûts de production de l'élevage traditionnel; (vii) l'existence de zones propices à la culture fourragère au niveau de la vallée du fleuve. Afin de pouvoir capitaliser ce potentiel, le Gouvernement a défini un ensemble d'actions

prioritaires dont le Programme d'appui à l'élevage traditionnel par le renforcement des aménagements pastoraux et des capacités de sécurisation dans la zone pastorale' et le 'Programme de relance de la filière bétail-viande', étudié par le FIDA dans le cadre de son projet d'appui aux filières.

2.47 L'élevage mauritanien est de type extensif. Le bétail est concentré dans deux grandes zones d'élevage: i) le sud-est du pays (Wilayas du Hodh El Chargui, du Hodh El Gharbi et de l'Assaba) est la zone d'élevage la plus importante, avec 64 % du cheptel bovin, 49% du cheptel ovin-caprin et 40% du cheptel camelin ; cette zone assure principalement l'approvisionnement de la capitale et des villes du nord ; et ii) le sud-ouest (Wilayas du Trarza, du Brakna et du Gorgol), avec 25% du cheptel bovin, 38% du cheptel ovin-caprin et 19% du cheptel camelin dont les excédents de production alimentent essentiellement les marchés extérieurs comme le Sénégal.

2.48 La production annuelle de viande rouge s'élève à 77,6 milliers de tonnes. La valeur ajoutée du sous-secteur en prenant en compte les filières de transformation/distribution a été évaluée à 82 milliards d'UM. Sur les dernières années les effectifs semblent croître en particulier ceux des petits ruminants.

2.49 Trois systèmes de production peuvent être distingués: (i) l'élevage laitier périurbain qui s'est développé autour les centres urbains et le long des axes routiers; (ii) l'élevage sédentaire, pratiqué surtout dans la vallée, avec une courte transhumance pendant la saison de culture ; et (iii) l'élevage extensif, prédominant et pratiqué partout dans la zone rurale, à l'exception de la vallée du fleuve Sénégal, avec dans la zone nord (climat désertique et courte période active de pâturages annuels et des arbustes dans les oueds) une zone de prédilection des chameaux et des caprins; dans la zone centre/sud (entre les isohyètes 200 et 400 mm), de grands troupeaux de caméliens, de bovins et d'ovins, mais peu de caprins. Les pâturages sont nombreux mais ne peuvent pas être exploités toute l'année à cause de l'insuffisance de points d'eau permanents.

2.50 **Environnement.** La dégradation de l'environnement est le résultat de facteurs naturels et anthropiques et les systèmes agropastoraux en sont à la fois cause et victime. La couverture forestière qui existait dans l'Aftout, l'Afollé et le Tilimsi n'est plus qu'un massif discontinu ou même réduit à des lambeaux et les zones de production agricole, situées en fonds d'oued, sont de plus en plus concurrencées par l'extension des habitations. Les sécheresses sont aussi à l'origine d'une transition des systèmes extensifs et nomades d'utilisation des ressources sylvo-pastorales vers des systèmes de plus en plus sédentaires et concentrés qui ne pourront devenir viables qu'après une remise en cause fondamentale des relations des populations à ces ressources et des techniques d'utilisation. Parmi les facteurs anthropiques, il convient de mentionner les effets néfastes de la mauvaise gestion de certains périmètres irrigués et d'aménagements sommaires qui se traduisent par une augmentation de la salinité des sols et l'infestation par les adventices. L'utilisation inefficace et non raisonnée d'engrais chimiques et de pesticides a aussi causé des pollutions des nappes phréatiques.

2.51 **La revue du secteur rural**, finalisée en avril 2007, identifie trois défis majeurs pour l'avenir: (i) les changements démographiques: disparition du mode de vie nomade et sédentarisation, plus vers les villes que vers les campagnes, exode rural massif des hommes en âge de travailler, familles rurales essentiellement composées de femmes et d'enfants, (ii) le dualisme de l'économie et de la société, les politiques d'investissement et de sécurité alimentaire, et leurs conséquences sur l'accroissement de la demande interne de produits agricoles et de l'élevage, (iii) l'insertion progressive du pays dans l'économie globale (en particulier en tant que PMA dans le cadre de l'OMC et au sein des organisations régionales (UMA), qui risque de se traduire par une marginalisation croissante des zones rurales du fait des caractéristiques physiques et climatiques du pays, de l'insuffisance des infrastructures, des ressources humaines et des politiques de développement.

2.52 Elle définit cinq rôles déterminants pour le secteur rural: (i) contribution à la croissance économique: valoriser ses potentialités, accroître le rôle «multiplicateur» du secteur selon une logique de filières; accroître et sécuriser les productions, adapter l'offre aux demandes spécifiques des marchés locaux et internationaux, améliorer sa productivité, (ii) stabilisation de la population rurale: amélioration des termes de l'échange entre villes et campagnes, dynamisation des centres urbains intermédiaires, fixation des hommes actifs en milieu rural, (iii) amélioration de la sécurité alimentaire: en dépit des progrès réalisés l'offre globale de produits alimentaires reste au niveau national très insuffisante (sauf viandes rouges), (iv) réduction de la pauvreté qui malgré les progrès enregistrés reste un phénomène rural, (v) sauvegarde du patrimoine naturel et culturel face aux tendances lourdes de concentration de la population et du bétail vers des zones d'autant plus fragiles que soumises à une pression de plus en plus forte.

*Le secteur rural reste peu performant au niveau de la rentabilité et de la productivité des facteurs, qui restent en deçà du potentiel et des niveaux qui permettraient une rémunération acceptable des activités agropastorales. La rentabilité est fortement affectée par les variations annuelles des rendements qui peuvent varier du simple au triple dans les systèmes non irrigués, avec des répercussions considérables sur les revenus des exploitations*

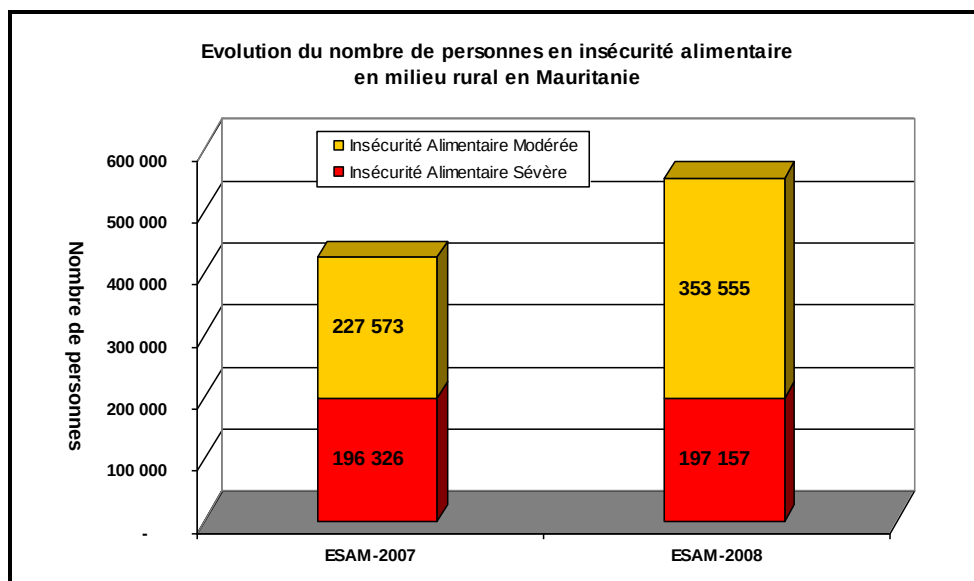
*L'efficacité des stratégies et des politiques liées au développement du secteur agro-pastoral se mesure donc par leur capacité à élever les niveaux de productivité et les revenus, mais également par le degré d'organisation des filières de production, les performances en matière de commercialisation, et la capacité de redistribution du secteur, notamment en direction des couches rurales les plus vulnérables, où la situation reste la plus critique.*

#### **E. Situation alimentaire, nutritionnelle et pauvreté**

2.53 La flambée des prix des produits alimentaires, et en particulier des céréales, a frappé de plein fouet la Mauritanie qui dépend fortement des importations pour couvrir ses besoins alimentaires. En effet, la Mauritanie importe 70% des produits alimentaires de base consommés dans le pays. Cette situation a provoqué une crise d'accès aux denrées de base qui vient s'ajouter au déficit chronique de la production agricole intérieure.

2.54 Les résultats de l'Enquête sur la Sécurité Alimentaire des Ménages (ESAM) menée conjointement par la Direction de l'Observatoire et des Stratégies du Commissariat à la Protection Sociale et à la Sécurité Alimentaire (CPSSA) et le PAM en mars 2008 montrent une situation alimentaire beaucoup plus précaire que celle observée durant l'enquête précédente, à savoir 550 000 personnes en insécurité alimentaire (modérée ou sévère) contre 425 000 en juillet 2007. Pour le milieu rural, le pourcentage de ménages en insécurité alimentaire s'élève à 30%.

#### **Evolution du nombre de personnes en état d'insécurité alimentaire**



Source: PAM, enquête ESAM, mars 2008

2.55 Les ménages en insécurité alimentaire sont localisés principalement dans les wilayas du Hodh El Chargui, du Tagant, du Gorgol, de Dakhlet Nouadhibou, de l'Inchiri, du Hodh El Gharbi, de l'Adrar, du Guidimakha et de l'Assaba. Les populations en insécurité alimentaire sévère sont situées essentiellement dans les wilayas du Gorgol, du Hodh El Chargui, Tagant, Hodh El Gharbi. Cette situation est moins accentuée au niveau des régions du Guidimakha, de l'Assaba et du Brakna.

2.56 Une enquête nutritionnelle a été réalisée du 26 février au 10 mars 2008 par le Ministère de la Santé, sur financement de ECHO à travers l'UNICEF, dans le but de fournir des informations sur l'état nutritionnel des enfants de 6 à 59 mois pour mieux planifier les interventions prioritaires de nutrition. L'enquête a révélé une forte aggravation de l'état nutritionnel des enfants avec un taux de malnutrition aiguë globale au niveau national de 12%, soit en moyenne 56.960 cas. Cette prévalence, obtenue en période post-récolte, est proche de celle obtenue par l'enquête MICS<sup>1</sup> conduite entre juin et septembre 2007 (période de faible disponibilité obtenue lors de l'enquête nutritionnelle de décembre 2006 (8,2%) (conduite elle aussi en période post-récolte).

2.57 Les wilayas du Sud Est (Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi), du Centre (Assaba, Tagant) et du Fleuve (Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimakha) ont enregistré respectivement des prévalences de malnutrition aiguë globale de 14,4%, 13,1% et 14,5%, c'est-à-dire des taux qui dépassent le seuil critique de 10% établi par l'OMS et qui se rapprochent du seuil d'urgence fixé à 15%. Les prévalences enregistrées à Nouakchott et dans le Nord (Inchiri, Adrar, Dakhlet Nouadhibou, Tiris Zemmour) sont également élevées, variant entre 5 et 10%. Cette situation observée en février 2008 est inquiétante en cette période considérée habituellement comme étant la moins difficile de l'année.

2.58 L'accès à la possession de bétail réduit significativement la vulnérabilité des ménages ruraux, de même que les transferts des émigrants. Les ruraux les plus vulnérables restent ceux qui, ne disposant ni de bétail ni d'un accès sécurisé au foncier, dépendent de la vente de leur force de travail.

2.59 L'indice de la pauvreté humaine (IPH)<sup>2</sup> pour la Mauritanie la classe parmi les pays à développement humain moyen (39.2 et rang 87/102). Ces chiffres globaux masquent les disparités

<sup>1</sup> Enquête menée par le PAM et l'UNICEF

<sup>2</sup> L'IPH mesure les privations empêchant une personne d'accéder à ce que l'on considère comme des fonctionnements humains essentiels: i) incapacité de vivre au-delà de 40 ans; ii) analphabétisme des adultes;

entre milieux urbain et rural, respectivement: (i) taux brut de scolarisation de 92,6% et 62,4%, (ii) taux d'alphabétisation (pop > 15 ans) de 72,3% et 46,2%, (iii) taux de morbidité de 5,5% et 6,9%, taux d'insuffisance pondérale et d'émaciation de 12,2% et 30,2% et de l'ordre de 50% dans les zones les plus vulnérables (UNICEF 2004). Plus de la moitié des ruraux ne dispose pas encore d'accès à des points d'eau modernes et seulement 15% de latrines. La pauvreté humaine reste également fortement corrélée avec la pauvreté monétaire.

2.60 Dans les zones rurales arides, le déterminant principal de la pauvreté reste le caractère limité des ressources naturelles qui se combine avec: (i) des conditions défavorables d'accès à ces ressources en particulier pour les plus pauvres, (ii) l'enclavement physique, intellectuel et culturel avec cependant une amélioration considérable apportée par les campagnes d'alphabétisation, les actions des ONG et des projets, et surtout le développement de la couverture par les réseaux de téléphone cellulaire et de médias audio-visuels, (iii) l'accès aux services de base qui reste difficile, même si des progrès importants sont en cours en termes de couverture des réseaux sanitaires et scolaires et d'amélioration de leur qualité.

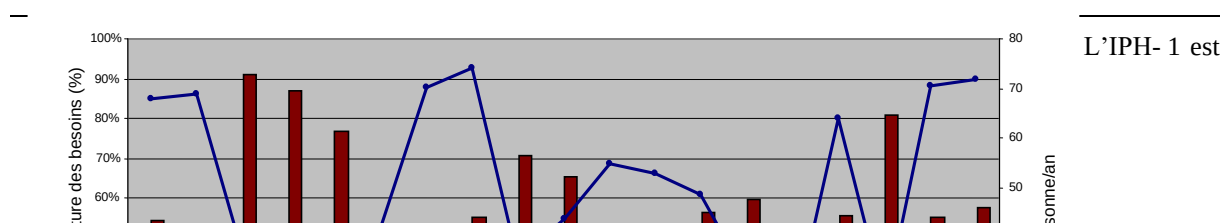
2.61 La recherche de l'accès aux services, publics mais aussi privés (commerce, transport, communications, etc.) entraîne la sédentarisation progressive des populations nomades qui pratiquaient la transhumance, en particulier des groupes Peulhs et Maures des zones Sud et Sud-Est du pays. Seule une partie de la famille et du cheptel continue une transhumance de plus en plus courte. Les vaches laitières sont laissées au campement sédentaire, normalement situé au long d'une route, avec les membres de la famille qui s'occupent des champs de culture pluviale. Le nombre de petites localités, a doublé de 1977 à 2000 et 88% ont moins de 500 habitants. Les modèles de contrôle et d'appropriation des ressources fourragères sont dans les zones de sédentarisation en train d'évoluer rapidement probablement vers des formes « privatives » ou au moins plus formelles d'appropriation et de gestion qui constitueront de nouveaux enjeux en termes des dynamiques de lutte contre la pauvreté.

## F. Bilan céréalier et couverture des besoin

2.62 L'analyse du bilan céréalier fait ressortir pour l'année 2006: (i) des disponibilités internes (production nationale nette et stocks) de l'ordre de 236.900 tonnes, couvrant 37 pour cent des besoins de consommation. Une production nationale nette couvrant 20 pour cent des besoins de consommation et un déficit brut avant importation de 403457 tonnes; (ii) des importations, qui s'élèvent à 330.357 tonnes dont 323.300 tonnes d'importations commerciales et 7.000 tonnes d'aides alimentaires; et (iii) un solde du bilan, qui dégage une consommation apparente totale de 476.700 tonnes et de 154 kg par habitant.

2.63 La part des besoins en céréales couverte par la production nationale connaît une évolution en dents de scie, avec des différences sensibles entre les années, mais aussi les régions. Une bonne production céréalière en Mauritanie ne couvre que 30 pour cent des besoins de consommation comme le montre la figure ci-après. Depuis 1998, le pays vit une série de très mauvaises campagnes agricoles dues à des inondations (1999) et ou à des sécheresses plus ou moins intenses qui compromettent la production céréalière et fourragère.

### Taux de couverture des besoins en (%) par la production céréalière nette et les importations et production nette par tête (en kg/an)



L'IPH- 1 est

2.64 Le déficit alimentaire structurel du pays se double d'une insécurité alimentaire aiguë, sévissant pendant la période de soudure qui s'étend d'avril à septembre dans la plupart des régions du pays. Un nombre important d'hommes est contraint de migrer pour assurer la survie de leur famille réduisant considérablement la main d'œuvre agricole. Peu disposées à émigrer, les femmes qui représentent la majorité de la population rurale sont souvent les premières victimes aussi bien du travail que de l'insécurité alimentaire.

2.65 Le pays autosuffisant pour ses besoins en viande importe en moyenne 70 % des ses besoins céréaliers, bon an, mal an, ces dernières années 200.000 tonnes de céréales, aliment de base de la population. Présentement la demande en céréales est estimée à 585.000 tonnes (176 kg par habitant) dont 26 % en riz, 40 % en blé et 34 % en céréales traditionnelles. En plus le pays est grand consommateur de lait (0, 49 kg/jour) et de viande rouge (19,2 kg / tête / an, de sucre (30 kg / tête /an et d'huiles (7 kg par tête /an). Pour ces deux derniers produits le pays est totalement dépendant des importations.

2.66 Bien qu'agriculteurs pour la plupart, les ruraux doivent acheter une forte proportion de produits alimentaires et autres biens de consommation dont ils ont besoin. Dans les régions rurales, les dépenses d'alimentation représentent près de 70% du budget des ménages et la valeur de la production autoconsommée n'en représente que 5 à 9%. La précarité est grande et l'instabilité des prix des produits alimentaires (en période de soudure) et plus particulièrement en cette période de hausse des prix entraîne de graves déficits alimentaires. Le recours à une aide alimentaire, comme prévu dans le PSI s'impose pour couvrir une part importante des besoins alimentaires des ménages.

### **3. IMPACTS DE LA FLAMBÉE DES PRIX**

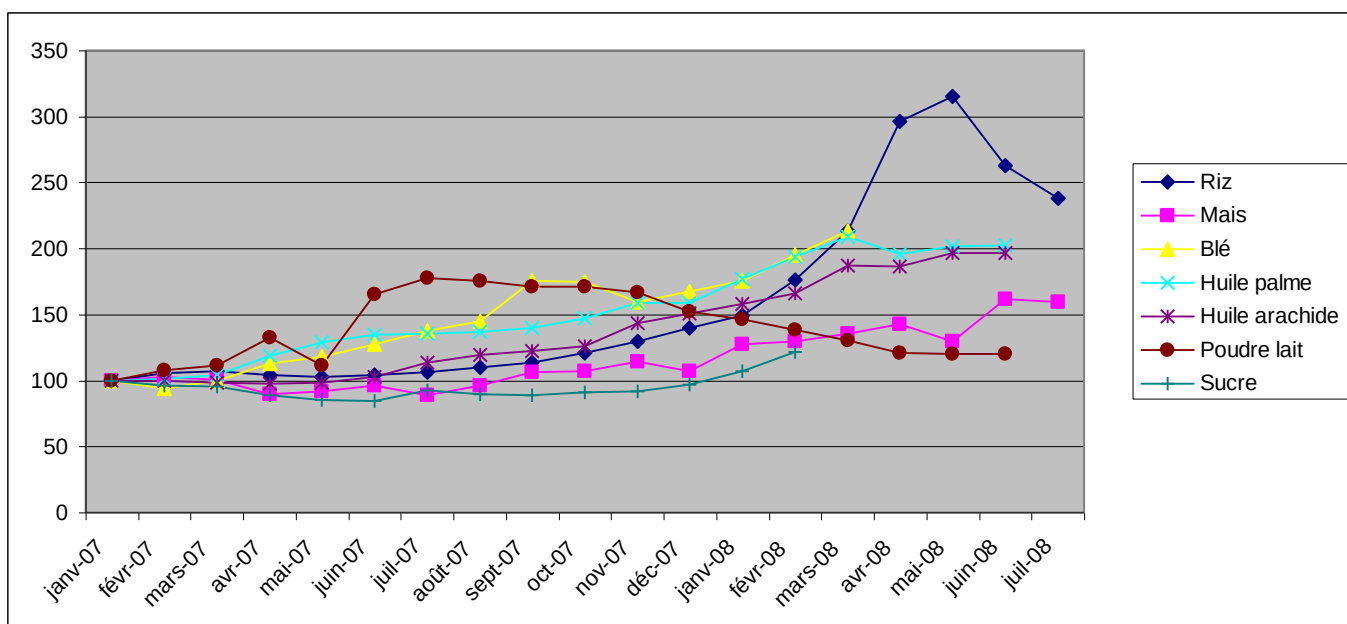
#### **A. Situation de la flambée des prix**

3.1 La flambée au niveau mondial des prix des produits alimentaires, et en particulier des céréales, frappe de plein fouet la Mauritanie qui importe plus de 70% de ses besoins alimentaires. Cette situation globale s'explique principalement par la hausse des prix des hydrocarbures qui affecte la chaîne de production, la forte demande en céréales pour les biocarburants et l'élevage dans les pays du Nord, une consommation accrue dans les pays émergents et des facteurs climatiques.

### Synthèse de la flambée des prix sur le marché international

|                 | USD/tonne en mars 2007 | USD /tonne en mai 2008 | Augmentation en % |
|-----------------|------------------------|------------------------|-------------------|
| Riz             | 251.5                  | 772                    | 207%              |
| Blé             | 217.75                 | 395                    | 81%               |
| Maïs            | 147.5                  | 207.4                  | 41%               |
| Sorgho          | 173                    | 242                    | 40%               |
| Lait (poudre)   | 3225                   | 3475                   | 8%                |
| huile veg palme | 662                    | 1208                   | 82%               |
| Sucre           | 230                    | 298                    | 30%               |
| DAP             | 373                    | 1201                   | 222%              |
| Urée            | 295                    | 471                    | 60%               |

### Evolution mensuelle des prix mondiaux des principaux produits importés entre janvier 2007 et juillet 2008 (base 100 en janvier 2007)

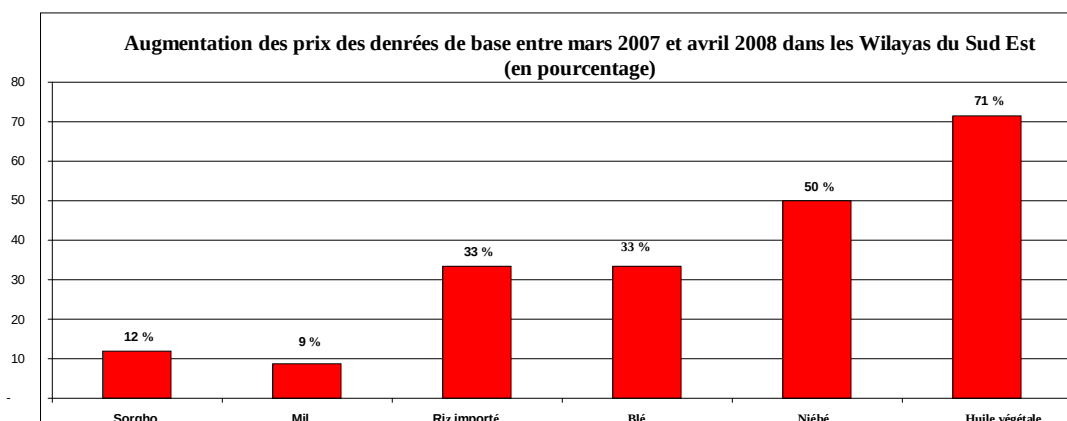


Source: FAO

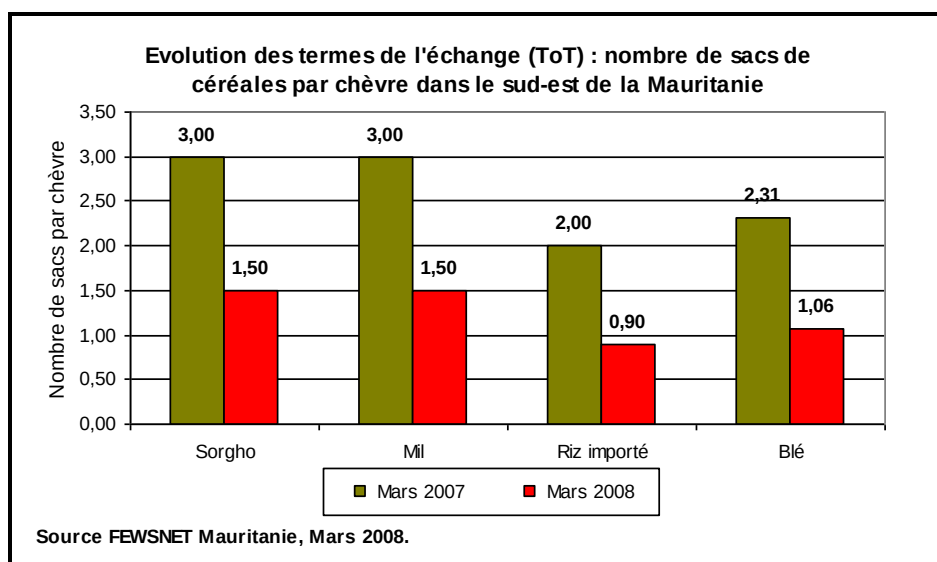
3.2 En Mauritanie, ces prix élevés des produits alimentaires de base ont provoqué une crise d'accès qui s'est ajoutée à l'insuffisance chronique des disponibilités qui sont déficitaires depuis plusieurs années. A la fin 2007 et au début 2008, les importateurs se sont trouvés confrontés à des difficultés en raison d'un manque de disponibilités financières et de la volatilité des prix des produits alimentaires sur le marché international.

3.3 L'impact des cours mondiaux sur les prix locaux est direct pour tous les produits importés: riz, blé, sucre, huile, lait en poudre, engrais; il l'est moins sur les céréales locales, peu échangées telles le mil, le sorgho et le maïs. En revanche, il a été très fort sur le riz produit localement dont le prix du paddy a pratiquement doublé et sur le niébé.

3.4 Sur les marchés de Nouakchott et de l'intérieur, dans le Sud Est du pays entre mars 2007 et mars 2008, le prix de l'huile s'est accru de 71 %, des produits laitiers de 20 à 25 %, du riz importé, de 33 %, entraînant dans leur sillage les céréales locales.



3.5 Le prix du bétail, par une offre accrue sans grand débouché extérieur suite à une limitation des mouvements de transhumance vers les pays voisins durant cette saison sèche, est resté relativement bas, provoquant par rapport à mars 2007 une forte détérioration des termes de l'échange céréales / bétail, très ressentie sur les revenus des ménages vulnérables.



3.6 Il est à craindre que cette situation, au détriment des éleveurs, perdure, car si l'on assiste dans les prochains à une remontée des prix des animaux, la hausse des prix des denrées alimentaires importées sera telle que les termes de l'échange n'évolueront pas en faveur des éleveurs. Cette détérioration des termes de l'échange chez les éleveurs est particulièrement forte dans le sud-est du pays.

3.7 Les populations de l'intérieur du pays connaissent dans ce contexte, malgré les interventions de l'Etat, des difficultés d'approvisionnement dues, soit à la non disponibilité de certaines denrées ou tout simplement à l'inaccessibilité de celles-ci du fait de leurs prix élevés. C'est le cas notamment du blé, qui au prix subventionné reste rationné au niveau des SAVS, et du lait en poudre.

### Impacts sur la production

3.8 La flambée des prix n'a pas d'effets sur les coûts de production des céréales sèches (mil, sorgho, maïs) et du niébé pour lesquels peu d'intrants importés sont utilisés, tout en assurant

aux producteurs une plus value sur la vente des produits de 15 % à 20 % sur les céréales et davantage sur le niébé.

3.9 Plus sensible au niveau du secteur irrigué, l'augmentation considérable du prix du riz et des intrants a bouleversé son environnement économique, avec un effet globalement positif sur les producteurs, qui bénéficient d'un prix de vente très favorable. Elle accroît la compétitivité de la filière. Répondant aux incitations du gouvernement; les grands riziers de la vallée n'ont pas tardé à réagir, doublant les superficies emblavées de cette dernière saison chaude.

3.10 Le prix du paddy, qui a pratiquement doublé passant de 60 UM/kg UM à environ 115 UM / kg en moins de trois ans, laisse une marge substantielle; à toutes les catégories de producteurs (coopératives de producteurs, producteurs individuels).

## **B. Causes majeures**

3.11 La crise actuelle concerne aujourd'hui tant les villes et que les zones rurales, même si plus marquée en milieu urbain. Elle aggrave une situation structurée difficile. Elle est le fruit d'un décalage progressif entre l'offre et la demande de produits agricoles à l'échelle mondiale. La hausse des prix résulte de la combinaison de trois éléments:

- *un facteur tendanciel* le ralentissement de la croissance de l'offre et la réduction des stocks de céréales (les accidents climatiques des dernières années ont accéléré leur fonte) en raison de politiques volontaristes dans les grandes régions productrices et exportatrices, qui ont visé à réduire les excédents agricoles (Etats-Unis, Europe, ex URSS, Chine). Les prix du pétrole, et donc les coûts de production et du fret, accentuent cette tendance. Parallèlement, le soutien à l'agriculture a baissé dans de nombreux pays en développement.
- *une évolution récente de la hausse des prix du maïs aux Etats-Unis* favorisée par la demande en éthanol s'est transmise en particulier au soja puis à l'ensemble des céréales et oléagineux, même s'il ne faut pas surestimer à ce stade l'impact des biocarburants sur la demande en produits agricoles de base.
- *des facteurs conjoncturels* : les reports spéculatifs des placements sur les marchés des matières premières agricoles sont auto réalisateurs: en anticipant la hausse, ils contribuent à l'alimenter et à accélérer la flambée. En outre, les restrictions aux exportations sur les marchés domestiques ont également participé à la hausse des prix sur les marchés.

3.12 La crise alimentaire est le révélateur d'une crise sociale. Les niveaux de prix sont aujourd'hui, en valeur constante, encore inférieurs à ceux d'avant le choc pétrolier des années 70. Si la présente hausse a des répercussions bien plus grandes sur la population, c'est que le recours au marché pour se nourrir est plus important qu'il y a 30 ans (le monde s'est urbanisé). En outre, dans les pays vulnérables, les organismes publics qui géraient des stocks de sécurité ont souvent été affaiblis et de nombreux ménages sont insolvables.

3.13 La crise alimentaire est à la fois une crise de l'offre et une crise de l'accès à l'alimentation. Elle risque de se traduire par une augmentation de la malnutrition, notamment des enfants, alors que les denrées existent sur les marchés. L'impact de la hausse est plus sévère pour les pays pauvres qui ont eu le plus recours aux importations du marché international.

3.14 Cette crise rappelle également la vulnérabilité de l'agriculture aux évolutions de l'environnement (accidents et réchauffement climatiques, désertification, perte de biodiversité) et l'augmentation nécessaire de la production impose de prendre en compte l'impact de cette activité sur les ressources naturelles (déforestation, eau, dégradation des sols).

## C. Impacts économiques

3.15 Au cours de ces trois dernières années les importations alimentaires ont représenté en valeur en moyenne, quelque 43,6 milliards d'UM (166 millions USD) ou 17,5 % des importations (292,4 milliards d'UM). Avec la hausse des cours des produits d'importation sur les marchés mondiaux (riz, lait, blé, pétrole, huile, sucre, engrais, etc.) et l'augmentation du coût du fret, à quantités inchangées (c'est-à-dire, en l'absence de projections, en n'incorporant pas des changements hypothétiques affectant les quantités importées), elles pourraient être en 2008 de quelque 100 milliards d'UM (380 millions USD).

### Importations de la Mauritanie en milliards d'ouguiya selon les produits (2000 - 2006)

|                              | 2000          | 2001          | 2002          | 2003           | 2004           | 2005           | 2006           |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Total</b>                 | <b>84,529</b> | <b>95,625</b> | <b>96,872</b> | <b>101,840</b> | <b>346,266</b> | <b>356,730</b> | <b>292,385</b> |
| Biens d'équipement           | 22,166        | 27,544        | 23,092        | 27,420         | 232,580        | 231,727        | 52,526         |
| Produits pétroliers          | 19,669        | 22,895        | 21,415        | 16,725         | 21,926         | 35,938         | 77,825         |
| <b>Alimentaires</b>          | <b>18,771</b> | <b>16,409</b> | <b>19,795</b> | <b>22,569</b>  | <b>33,766</b>  | <b>32,329</b>  | <b>64,963</b>  |
| Voitures et pièces détachées | 7,270         | 7,786         | 8,514         | 9,575          | 14,487         | 11,593         | 20,141         |
| Matériaux de construction    | 6,929         | 9,244         | 9,612         | 9,382          | 20,607         | 17,601         | 24,326         |
| Tissus et vêtements          | 1,755         | 2,628         | 2,728         | 2,461          | 3,243          | 3,217          | 7,677          |
| Cosmétiques et Chimiques     | 1,880         | 1,319         | 2,106         | 2,761          | 3,343          | 4,147          | 6,113          |
| Cigarettes et Tabac          | 1,308         | 1,182         | 1,334         | 2,326          | 3,458          | 4,216          | 10,291         |
| Autres produits              | 4,781         | 6,618         | 8,274         | 8,622          | 12,855         | 15,962         | 28,522         |

3.16 La balance commerciale (y compris pétrole) excédentaire de 48 milliards d'ouguiya, reste hors pétrole, déficitaire de 124 milliards d'ouguiya pour l'année 2006, avec toutefois une nette amélioration (+75,4%) par rapport 2005, suite à la forte baisse des importations en biens d'équipement. Ce net repli s'expliquerait essentiellement par la mise en activité de la production pétrolière début 2006.

### Exportations de la Mauritanie en milliards d'ouguiya selon les produits (2000 – 2006)

|                      | 2000           | 2001           | 2002           | 2003           | 2004           | 2005           | 2,006          |
|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Total</b>         | <b>114,508</b> | <b>123,080</b> | <b>113,838</b> | <b>123,467</b> | <b>167,874</b> | <b>169,376</b> | <b>340,176</b> |
| Minerai de fer       | 78,935         | 86,676         | 80,719         | 87,952         | 122,907        | 122,985        | 121,751        |
| Autres métaux        |                |                |                |                |                |                | 1,921          |
| Pétrole              |                |                |                |                |                |                | 170,504        |
| Produits de la pêche | 35,390         | 36,398         | 32,925         | 35,366         | 44,624         | 46,372         | 45,993         |
| Autres produits      | 183            | 6              | 193            | 150            | 343            | 20             | 7              |

3.17 Cette production ne devant retrouver son niveau de production de croisière (12 millions de barils) qu'en 2011, il est à craindre que la balance commerciale ne redevienne, avec le poids des importations alimentaires, négative au cours de deux à trois années à venir.

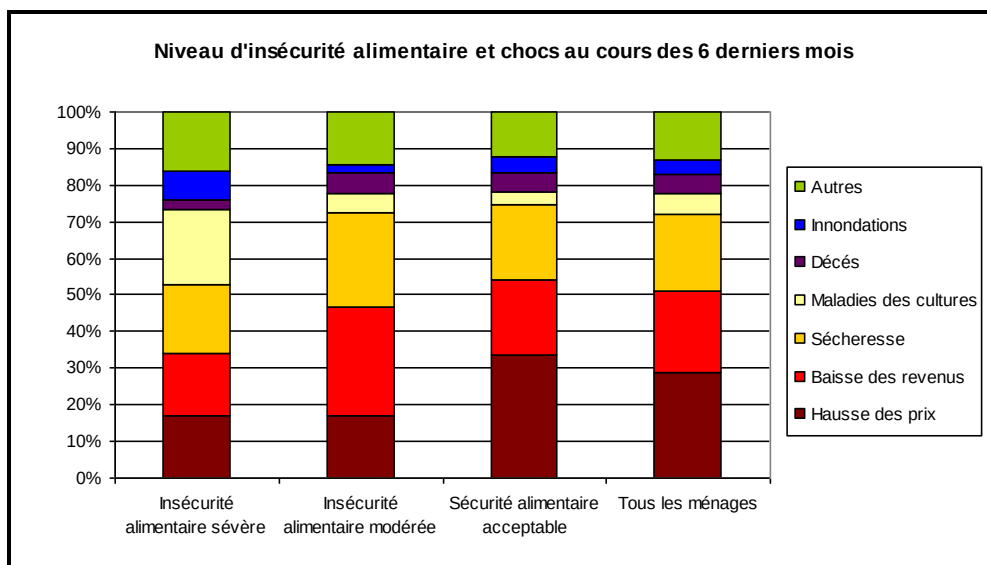
## D. Impact au niveau des ménages

3.18 La hausse des prix des produits alimentaires de base à travers tout le pays influe négativement sur l'accès des ménages à une bonne alimentation. Ce problème d'accès est assez marqué dans la plupart des wilayas; on a aussi noté une baisse du pouvoir d'achat des populations rurales.

3.19 Les résultats des enquêtes du CSPSA et du PAM <sup>1</sup> montrent un très faible niveau des stocks villageois et la faiblesse des termes de l'échange; les sources de revenus sont très peu

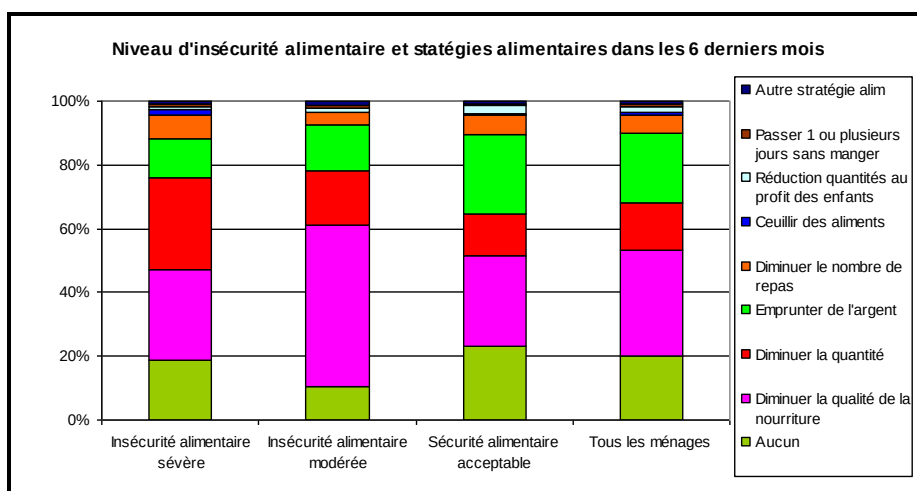
<sup>1</sup> Donnée extraites de la note de synthèse relative à l'étude sur la sécurité alimentaire des ménages (ESAM -08) conduite par le CPSSA et le PAM - 20 avril 2008

diversifiées dans le milieu rural du fait de la faiblesse des opportunités d'emploi et de développement des activités génératrices de revenus (AGRs).



3.20 Les stratégies d'adaptation les plus utilisées par les ménages restent la réduction de la qualité des repas surtout chez les ménages en insécurité alimentaire modérée et les ménages les plus affectés (sévères) ont en plus tendance à diminuer la quantité de nourriture consommée. Les stratégies extrêmes consistent pour les ménages qui en ont à vendre des animaux ou, partir en exode.

3.21 Les ménages les plus affectés par l'insécurité alimentaire sont ceux dont les activités ne permettent pas un bon accès aux aliments. Ils ont pour activité principale un travail journalier ou de petits métiers. La plupart d'entre eux n'ont souvent pas d'occupation leur permettant d'avoir un revenu régulier. Ils ont une consommation alimentaire très peu diversifiée, composée essentiellement de céréales, ce qui est reflété au niveau des dépenses alimentaires où l'achat de céréales est le plus fréquent. Leur alimentation est essentiellement composée de céréales, de sucre, du sel et d'huile. Ces ménages ont également recours à des produits de la chasse et de la cueillette pour améliorer leur régime alimentaire.



3.22 Les ménages possédant du bétail et ceux ayant comme principale activité la production agricole paraissent moins vulnérables à l'insécurité alimentaire que les autres.

3.23 Les ménages les moins affectés par l'insécurité alimentaire sont essentiellement les fonctionnaires et salariés, les commerçants, entrepreneurs et ménages bénéficiant de transferts d'argent de migrants.

3.24 Les stratégies de survie mises en place par les groupes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire diffèrent selon leur mode de vie<sup>1</sup>.

- **En zone pastorale semi désertique** d'élevage extensif et transhumant de caméliens et de caprins, les populations vulnérables à l'insécurité alimentaire achètent surtout des produits agricoles importés. Ils sont la base de leur alimentation: du riz pour le repas de la journée; du blé et de la farine de blé pour celui du soir, qui sont souvent plus disponibles et souvent moins coûteux que les céréales sèches; du sucre et de la viande. En dehors de ces produits, elles s'approvisionnent en niébé sur les marchés, quand elles en ont les moyens. Le lait est autoconsommé et donné aux personnes démunies. Il est très important dans cet environnement pour l'équilibre nutritionnel (plus de 6 litres par ménage et par jour) et peut remplacer le repas du soir. Ces populations vulnérables n'ont en général pas de produits agricoles à vendre et ne vendent qu'obligées des animaux mâles à la veille des fêtes religieuses. La vente peut cependant concerner des produits artisanaux. Une grande partie de ces familles reçoit chaque mois ou chaque deux mois l'argent et/ou les vivres des proches basés dans les grandes villes ou à l'extérieur du pays. Si un ménage ne reçoit pas ces transferts, il est obligé de prendre un crédit, chercher des aides, ou, si la situation devient vraiment difficile de vendre ses animaux généralement à des proches ou aux marchands de bétail dans les villages.
- **Dans la zone de pastoralisme transhumant**, les populations vulnérables à l'insécurité alimentaire n'ont pas ou presque pas d'animaux à vendre et reçoivent apparemment moins régulièrement de transferts pour nourrir la famille. Elles se nourrissent principalement de lait; de riz, de blé et de niébé; le sorgho, pourtant apprécié est souvent plus coûteux que les autres céréales. Toutes les céréales et le niébé sont achetés, tandis que le lait est autoconsommé ou acheté sous forme de poudre. Le riz local est plus important dans cette zone, car disponible et moins cher que le riz importé. Comme dans les autres zones, l'achat au comptant est la modalité utilisée la plus fréquente, suivi par l'achat sur crédit. Pour le bétail, dans une zone où le lait constitue un repas, la priorité est accordée, quand les disponibilités sont là, à l'achat des femelles: d'abord la brebis plus prisée pour son lait et sa viande puis la chèvre, la génisse si possible. La proximité du Sénégal constitue un atout pour la vente des animaux. Des collecteurs ravitaillant le Sénégal viennent, surtout avant les fêtes religieuses, collecter des animaux dans les villages dispersés de cette zone. La présence des routes Nouakchott - Rosso et d'Espoir ont donné naissance au développement d'unités de transformation du lait proches de ces routes et la mise en place de filières de collecte et de commercialisation du lait. Cependant, les vaches qui alimentent ce système sont principalement détenues par des grands propriétaires. Le lait des populations vulnérables est presque toujours autoconsommé.
- **Les populations vulnérables vivant dans la zone agro-pastorale**, pratiquent à la fois l'agriculture et l'élevage, mais ne dispose pas - ou de très peu - d'animaux, ni de terres suffisantes pour garantir la sécurité alimentaire. Elles sont tenues d'acheter une large part de leurs besoins alimentaires. Dans le passé la consommation de sorgho, après-midi et soir, était dominante, mais le riz et le blé occupent actuellement une position favorisée. Le blé n'a pas seulement été favorisé par l'aide alimentaire et la mise en place de banques de céréales, mais également par son moindre coût. Concernant l'achat des produits agricoles, la priorité est accordée au riz préparé pour le repas du jour, associé au niébé ou à la viande séchée, suivi par le blé au deuxième rang. Le sorgho mais aussi le niébé restent importants,

---

<sup>1</sup> Informations tirées des analyses par focus groupes réalisées par le PAM dans le cadre de l'étude « Profil des marchés céréaliers et de bétail » septembre 2006.

si les prix ne sont pas trop élevés, surtout pour la population « négro-africaine ». Il en est de même pour quelques produits importés tels le thé, le sucre, le riz, le blé et l'huile, qui absorbent une part importante des dépenses (70 pour cent). L'achat à crédit constitue une stratégie de survie des ménages pauvres. Les produits achetés à des prix élevés sont généralement remboursés en céréales bradées après la récolte. Les transactions se font dans les villages ou marchés proches, avec les mêmes personnes qui entretiennent des relations évidentes avec les bénéficiaires. Les recettes issues de la vente des produits agricoles et animaux complétés par d'autres revenus sont consacrées par les ménages même vulnérables, à l'achat d'animaux dont le ré-élevage offre du lait, de l'argent ou de la viande. A l'achat les types d'animaux ciblés sont d'abord les génisses, souvent trop chères, ensuite les petits ovins-caprins.

*La hausse des prix des denrées alimentaires a touché de plein fouet l'ensemble des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire. Elles ont progressivement diminué leur ration alimentaire et ont été obligées pour certaines à vendre leurs animaux, ce qui a par ailleurs contribué à diminuer le prix des animaux. On observe aussi des substitutions entre les céréales importées et nationales en fonction de leurs prix de vente, d'où l'opportunité de relancer les cultures céréalières locales et de mieux intégrer les filières bétail-viande pour une meilleure valorisation des produits et un accroissement des revenus des agro-pasteurs les plus vulnérables.*

*Au niveau de la production, les prix des céréales de base et en particulier du paddy ont doublé augmentant sensiblement la compétitivité des filières; les prix du bétail et de la viande ont, quant à eux, stagné et diminué durant la saison sèche.*

## **4. LE PSI, UNE RÉPONSE ADAPTÉE A LA FLAMBÉE DES PRIX**

### **A. Objectifs, coûts et financement**

4.1 En avril 2008, face à la flambée mondiale des prix, le Gouvernement a mis en place un Programme Spécial d'Intervention (PSI) visant à atténuer les effets de la flambée des prix pour les populations et à diminuer la dépendance aux importations alimentaires. Il a également décrété 2008 «Année agricole par excellence».

4.2 Les autorités mauritaniennes ont bien anticipé le phénomène de hausse des prix des denrées alimentaires et dès juillet 2007 des mesures de baisse des droits de douane ont été instaurées pour le riz, puis en décembre 2007 une réduction de la TVA sur certains produits alimentaires de base.

4.3 En avril, le PSI a été mis en place pour couvrir l'année fiscale 2008 avec une dotation de 28 milliards d'UM (75,7 millions d'euro), à laquelle il a lieu d'ajouter 8,7 milliards d'UM (23,5 millions d'euro), votés en décembre 2007. A ce montant, il a lieu d'ajouter 3 milliards d'UM de réserves pour des mesures additionnelles, 0,7 milliard d'UM de pertes fiscales sur les détaxes du riz, 6 milliards de garantie à l'UNCACEM et 3 milliards pour la campagne agricole, soit un total de 46,2 milliards d'UM (194 millions d'USD).

### **Budget du Programme Spécial d'intervention en milliards d'UM et millions de SDU**

|                                                                                    | milliards UM  | millions USD | % total PSI |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|-------------|
| <b>1. Mesures d'urgence</b>                                                        | <b>26,505</b> | <b>111,4</b> | <b>57%</b>  |
| Approvisionnement du marché                                                        | 3,400         | 14,3         | 7%          |
| Atténuation des effets des prix                                                    | 14,665        | 61,6         | 32%         |
| Aide alimentaire et filets de sécurité                                             | 8,440         | 35,5         | 18%         |
| <b>2. Mesures structurelles</b>                                                    | <b>10,318</b> | <b>43,4</b>  | <b>22%</b>  |
| Campagne Agricole                                                                  | 6,570         | 27,6         | 14%         |
| Emploi, Insertion et formation accélérée                                           | 2,825         | 11,9         | 6%          |
| Hydraulique d'urgence (villages 423 Past 300+200 citernes)                         | 0,923         | 3,9          | 2%          |
| <b>3. Réserve Programme pour mesures additionnelles</b>                            | <b>3,000</b>  | <b>12,6</b>  | <b>6%</b>   |
| <b>4. Autres soutiens au pouvoir d'achat des ménages et à la campagne agricole</b> | <b>6,400</b>  | <b>26,9</b>  | <b>14%</b>  |
| - Détaxe de riz importée (700 millions d' UM)                                      | 0,700         | 2,9          | 2%          |
| - Garantie de l'Etat en faveur de l'UNCACEM                                        | 1,900         | 8,0          | 4%          |
| - Crédit de campagne                                                               | 3,800         | 16,0         | 8%          |
| <b>5. Total</b>                                                                    | <b>46,223</b> | <b>194,2</b> | <b>100%</b> |

4.4 Sur un total de 46,2 milliards d'UM, 57 % concernent les mesures d'urgence, 22 % les mesures structurelles, 6 % les réserves pour mesures additionnelles et 14 % d'autres soutiens au pouvoir d'achat des ménages et à la campagne agricole (6,4 milliards UM). Le PSI privilégie par le biais des subventions sur le gaz, l'eau et l'électricité (32 % des ressources) les ménages du milieu urbain, très sensibles à l'augmentation des prix et touchés par l'insécurité alimentaire.

4.5 Le PSI qui a été incorporé dans la loi des finances rectificative 2008 constitue un poids très important dans le budget de l'Etat car il représente à lui seul 15 % de l'ensemble des dépenses et a eu pour conséquence d'augmenter le déficit public de 1 %. Cette inscription au budget 2008, a reçu l'aval du FMI en mars 2008 <sup>1</sup> qui « a discuté avec les autorités du programme du gouvernement pour assurer la sécurité alimentaire et répondre à la crise d'accès aux denrées alimentaires qui pourrait résulter des prix internationaux élevés de ces denrées et du resserrement des canaux commerciaux d'importation ». En conclusion le FMI rappelle que « la réponse des autorités au fort risque de crise alimentaire est compréhensive mais le gouvernement doit piloter de très près la situation budgétaire ». Seulement une petite partie de ces coûts seraient couverts par des donateurs tel que la Banque Islamique et certains bilatéraux pour l'aide alimentaire au travers du PAM et du CPSSA.

4.6 On soulignera que les dépenses prévues dans le PSI peuvent très fortement varier en fonction de nombreux éléments dont l'évolution des prix internationaux, le coût des différentes détaxes et subventions aux produits de base, le prix de l'aide alimentaire, etc. Les effets sur les finances de l'Etat pourraient être plus importants que prévus si la tendance actuelle se maintient, mais aussi plus légers si la fin de l'année amène un reflux des prix des produits de base. L'apport des donateurs au PSI ainsi que la disponibilité à temps de ces participations seront aussi déterminants sur le déficit budgétaire.

4.7 Le PSI défini et mis en œuvre par le gouvernement a de nombreuses qualités et est par sa nature et cohérence unique dans la région. Il est un cadre global rassemblant une large gamme d'interventions sur le court et le moyen terme qui va de l'appui aux plus démunis, de l'intervention sur les marchés des céréales et du riz, aux appuis à la production agricole et de l'élevage, ainsi qu'à la formation.

4.8 De gros efforts de diffusion de l'information et de transparence ont été mis en œuvre à travers son site web ([www.psi.gov.mr](http://www.psi.gov.mr)), où l'ensemble des interventions est présenté, suivies et où un forum est ouvert aux réactions du public. L'enjeu du PSI est difficile car il s'agit de contenter les consommateurs tout en relançant la production locale. Ceci suppose un

<sup>1</sup> Une mission du Fonds monétaire international (FMI) conduite par M. Dominique Guillaume a séjourné à Nouakchott du 8 au 20 mars 2008 avec un double objectif : procéder aux consultations de l'année 2008 au titre de l'article IV et mener la troisième revue sous le programme triennal appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et Pour la Croissance (FRPC).

dosage délicat de différentes mesures dont les instruments de régulation des marchés (détaxation, subvention).

## B. Mise en œuvre

### Mesures d'urgence (111 millions d'USD)<sup>1</sup>.

4.9 **Atténuation des effets des prix**<sup>2</sup>. Par rapport aux plans d'urgence des années précédentes, les nouvelles mesures d'atténuation des prix sont principalement destinées aux urbains et sont assez semblables à celles qui ont été mises en place dans les autres pays de la région (subvention sur le pain, de l'eau, du gaz et de l'électricité, appui aux importateurs et mesures tarifaires et douaniers, appui à la SONIMEX, en charge de l'approvisionnement alimentaire à des prix sociaux). Elles représentent une large part de cette aide (32% des ressources du PSI).

4.10 **Aide alimentaire et actions de protections sociales** Les différentes mesures ont été mises en place dès la fin avril (période de soudure et hausse des prix combinés) selon des schémas d'intervention du PAM et du CPSSA: (i) distribution d'aide alimentaire gratuite aux populations en extrême vulnérabilité; (ii) vivre contre travail, modalité efficace pour répondre aux besoins des populations vulnérables en milieu urbain et rural; (iii) extension du réseau national de Stocks Alimentaires Villageois de Sécurité (SAVS); (iv) approvisionnement des centres d'alimentation communautaires; (v) stock national de sécurité en blé porté à 17°000 tonnes, (vi) accueil des mendiants; (vii) consolidation de la capacité d'intervention du CPSSA, en matière de suivi-évaluation; (ix) la vente à prix stabilisé à 5°000 UM le sac de blé de 50 kg à près de 2 millions de personnes.

4.11 Les aides alimentaires touchent quelque 750 000 personnes (650 000 personnes environ en milieu rural et 100000 en milieu urbain) réparties dans les différentes zones d'insécurité alimentaire du pays et sont mises en œuvre conjointement par le CPSSA et le PAM. Les procédures d'identification des bénéficiaires sont réalisées par des commissions régionalisées, départementales et communales. Elles sont inscrites au budget du PSI pour 35,4 millions d'USD soit 18 % du montant affecté aux mesures d'urgence. Une partie de ces coûts est supportée par le PAM.

4.12 **Approvisionnement du marché** au travers (i) d'une ligne de crédit de 50 millions d'USD permettant aux importateurs et à la SONIMEX d'acquérir en cette période la hausse persistante des prix les stocks nécessaires à l'approvisionnement du marché, et (ii) d'une augmentation de la capacité de la SONIMEX à assurer la régulation du marché et l'acheminement des produits de base vers les zones les moins accessibles et les moins concurrentielles : facilité de caisse, à hauteur de 3,4 milliards UM, accordée par le Trésor public; afin de permettre l'extension de ses capacités de stockage et de distribution et garantie par la BCM de prêts commerciaux bonifiés de 15 millions d'USD en sa faveur ( 10 millions avec la BID et 5 millions avec le fonds de l'OPEP) ; ce montant pourra être porté à 40 millions USD si nécessaire.

***Ces trois mesures ont eu des effets positifs pour les plus démunis bien ciblés et un effet régulateur sur le marché non négligeable, même si des écarts inexplicables de prix ont pu être observés sur certains marchés***

<sup>1</sup> Voir budget détaillé, tableau 1 en fin de texte

<sup>2</sup> (i) détaxation provisoire du riz importé, depuis le mois de mai en hors taxes et hors droits de douane (ii) suspension provisoire des droits et taxes à l'importation du blé, plafonnement provisoire des droits et taxes à l'importation du sucre et des huiles alimentaires à leur niveau du 31 mars 2008; (iii) augmentation de la subvention sur le pain; (iv) augmentation de la subvention du gaz et attribution d'un complément de subvention pour la couverture du déficit d'exploitation de la SOMELEC; (v) subvention sur le tarif de l'eau ; (vi) augmentation de 10% de la valeur du point indiciaire des salaires du personnel de la Fonction Publique et des pensions de retraités

## Mesures structurantes (43 millions d'USD)

4.13 **Campagne agricole.** Le PSI prévoit de manière très ambitieuse la mise en valeur d'environ 300 000 ha irrigués (dont 5000 ha en contre saison) et de 240.000 ha de terres cultivables, afin de soutenir l'autosuffisance des communautés paysannes, servir la sécurité alimentaire au niveau du pays et favoriser l'emploi en milieu rural.

4.14 Il serait par ailleurs encouragé l'utilisation de substituts aux produits sur lesquels il y a une forte tension (blé, riz, etc.), maximisant les emblavures de riz, sorgho et mil pour réduire les importations de céréales (riz et blé).

4.15 L'objectif global du MAE pour cette campagne est de produire 190.000 tonnes toutes céréales confondues (mil, sorgho, riz, maïs), soit 34% de couverture des besoins céréaliers du pays et une augmentation de 17 % par rapport à la production moyenne des cinq dernières années. Les productions nationales du riz et des céréales traditionnelles, attendues au cours de cette campagne couvriront respectivement 68% et 56% des besoins nationaux de ces céréales.

4.16 Pour le secteur pluvial l'accent est mis sur la mise en valeur des zones de Diéri habituellement cultivées (147000 ha), les barrages et digues (61000 ha), le Walo (22000 ha) et les zones de décrue contrôlée (9500 ha). La priorité est accordée aux potentiels mis régulièrement en valeur et sécurisés. L'irrigué cible les périmètres publics et privés de la campagne 2007-2008 mais aussi l'ensemble des périmètres aptes à l'exploitation ou en mesure d'être mis à niveau.

4.17 Pour soutenir la production agricole, notamment dans le secteur irrigué, l'Etat a accordé sa garantie pour environ 6 milliards UM, correspondant à 3,8 milliards d'UM pour le crédit de campagne et 2,2 milliards d'UM pour un crédit de moyen terme en aménagement et équipement agricoles.

4.18 Dans le domaine de l'élevage, l'objectif vise à améliorer et sécuriser les productions animales (i) en assurant un état sanitaire satisfaisant du cheptel contre les principales maladies et, particulièrement, une couverture vaccinale (de novembre 2008 à mars 2009) de 90% du cheptel bovin contre la PPCB, et (ii) en augmentant les productions animales tout en créant les conditions de leur accès aux marchés. L'augmentation des productions animales serait assurée, entre autres mesures, par la mobilisation d'aliments de bétail, la constitution de stock de fourrages naturels et la mise en place de fermes-pilotes.

*Les objectifs de production mentionnés ne pourront être atteints sur le court terme, ils sont l'expression d'une volonté politique remarquable, qui est très encourageante. La campagne a démarré tardivement et a été insuffisamment préparée, malgré la forte mobilisation qui l'a accompagnée. Son organisation s'est heurtée à de nombreuses difficultés: équipement et encadrement insuffisant, indisponibilité de semences de qualité, travaux organisés pour certains dans la précipitation, insuffisamment étudiés et précaires avec des risques environnementaux manifestes (absence de drainage, salinité).*

*La vente d'aliments de bétail, pour une part importée en saison sèche est devenue structurelle; c'est une bonne politique pour l'éleveur, mais qui ne favorise pas suffisamment l'intensification des systèmes d'élevage et peut entraîner sans déstockage sur certaines zones une surexploitation des pâturages. Il y a lieu de mener une politique plus ambitieuse de promotion des cultures fourragères, justifiée par la hausse des prix des aliments du bétail, d'intensifier les systèmes de production et d'organiser la filière pour une meilleure valorisation des produits.*

4.19 **Emploi et formation.** Des activités de formation et d'insertion sont prévues pour l'insertion de quelques 4000 jeunes chômeurs et la mise en place d'activités génératrices de revenu (AGR) au profit des ménages, notamment à travers des modalités de microcrédit. Elles

sont mises en œuvre par le Ministère de l'enfance et de la protection familiale (MEIFP) et le MPFEF.

4.20 Ces activités ambitieuses de retour à la terre doivent faire l'objet d'un suivi de proximité participatif, de manière à en tirer toutes les leçons pour être, vu leur importance et le nombre de sans emploi sur Nouakchott, utilement reproduites.

4.21 **Renforcement de l'hydraulique villageoise et pastorale.** Ce programme vise à créer des points d'eau en milieu villageois et sur les parcours de l'élevage afin de faciliter la transhumance du bétail. Il comprend également l'acquisition de 5 citernes d'eau pour la distribution d'eau aux populations en l'absence de réseaux. Son coût est estimé à 923 millions d'UM.

4.22 Ce programme a été bien étudié. Il devrait permettre une meilleure exploitation de pâturages naturels sous exploités et assurer une meilleure répartition des charges.

### C. Atouts et risques du PSI

4.23 Le PSI, défini et mis en œuvre par le gouvernement, est une réponse bien adaptée à la situation. Il a de nombreuses qualités. Il forme un cadre global rassemblant une large gamme de types d'interventions sur le court et le moyen terme qui va de l'appui aux plus démunis, de l'intervention sur les marchés des céréales et du riz, aux appuis à la production agricole et de l'élevage, ainsi que des formations. De gros efforts de diffusion de l'information et de transparence ont été mis en œuvre principalement à travers son site web où l'ensemble des interventions sont présentées, suivi, et où un forum pour les réactions du public est ouvert. L'enjeu du PSI est difficile car il s'agit de contenter les consommateurs tout en relançant la production locale. Ceci suppose un dosage délicat de différentes mesures dont les instruments de régulation des marchés (détaxation, subvention).

4.24 Le PSI présente des effets encourageants de protection des consommateurs ainsi que sur la production, en particulier sur la riziculture. La réponse des producteurs à l'augmentation des prix est spectaculaire, avec, en première estimation, un doublement de la production d'actuelle contre saison. La nette amélioration de l'environnement économique de la production a montré la forte réactivité des grands riziculteurs. Il est fort probable que cette dynamique se poursuive si les prix restent à leur niveau actuel d'autant plus que les interventions du PSI auront des effets positifs sur la prochaine campagne. Enfin les dernières statistiques montrent une réduction de la différence des prix entre le riz importé et local ce qui reflète un changement de comportement des consommateurs favorable au produit local.

4.25 Les risques à court terme et à moyen terme ne sont cependant pas à négliger. En premier lieu la baisse du prix du bétail liée à l'augmentation du prix des céréales pourrait faire perdurer le fort déstockage suite à la dégradation pour les éleveurs des termes de l'échange bétail / céréales. Ensuite il est à craindre une certaine rigidité à la baisse des prix des produits importés liés à la concentration des marchés. Les importateurs sont peu nombreux et les premières analyses montrent que les baisses des taxes ne sont pas totalement reportées sur les prix au consommateur. D'ailleurs, à juste titre, le PSI prévoit de renforcer la part de la SONIMEX dans ces marchés. D'autre part si la politique d'harmonisation des prix du blé et de la farine sur l'ensemble du territoire est pleinement justifiée, on ne peut pas écarter les risques de rupture des approvisionnements avec des défaillances dans les acheminements ou le retrait des commerçants privés.

4.26 Plus grave, les conditions économiques de la relance de la riziculture restent fragiles. Les premières analyses de la concurrence riz local riz importé montrent que la concurrence est encore très serrée et une baisse des prix internationaux peut gravement compromettre la relance d'autant plus que le riz importé est aujourd'hui détaxé. Soulignons

qu'il y a peu, à la mi-mai le prix du riz de brisure sur le marché international à perdu 25 %, ce qui amplifie la détaxation récente du riz importé. Les mêmes incertitudes subsistent sur le prix des intrants (engrais, gasoil) et en conséquence sur les couts de production du riz. On se trouve donc dans un environnement économique très incertain et instable ou toutes décisions sur les taxations et les subventions ont des conséquences graves si elles sont prises trop tardivement ou de façon inappropriée face aux fluctuations internationales des marchés. Rapidité et pertinences sont les maîtres mots de ce pilotage délicat de la relance de la production nationale.

#### **D. Mécanisme de pilotage et suivi**

4.27 Le pilotage et suivi du PSI est organisé dans une grande transparence et tend à garantir aux bénéficiaires de recevoir les retombées du programme comme souhaité par les plus hautes autorités du pays. Le dispositif implique tous les niveaux de la pyramide de mise en œuvre (central, régional, départemental et communal), mais aussi interne et externe afin de s'assurer de la fiabilité des évaluations effectuées. En appendice, la composition du dispositif et l'interrelation entre ses différents éléments.

4.28 Le site web et son forum de discussions mis en place renforcent la transparence et contribue à son suivi ainsi que les relevés systématiques des prix relevés sur les marchés par l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire et l'Office Nationale de la Statistiques. Les enquêtes de suivis organisées régulièrement par le PSI contribuent à sa bonne exécution.

4.29 Des progrès restent à faire en matière de ciblage en ce qui concerne en particulier : (i) la vente de la farine de blé subventionnée, peu accessible aux petits éleveurs, bergers et accompagnants membres d'associations pastorales, qui semblent les oubliés du système sans être réellement nomades; (ii) la vente de l'aliment du bétail, peu accessible aux petits agro-éleveurs, trop éloignés des centres de vente.

4.30 Les nouveaux risques mentionnés aux paras 4.25 et 4.26 sont d'autant plus importants que les instruments mis en place sont nouveaux en Mauritanie. Des mécanismes tels que l'homogénéisation des prix, la détaxation totale de certaines importations, des subventions sur le blé et la farine, n'ont pas été expérimentées en Mauritanie surtout en situation de forte volatilité des prix alimentaires internationaux. La maîtrise de ces nouveaux instruments est essentielle pour la relance de la production et le maintien des équilibres budgétaires. Ceci suppose la disposition d'informations pertinentes et une analyse rapide permettant des prises de décision adéquate.

4.31 Un bon pilotage du PSI en situation d'instabilité de la conjoncture économique, et de possible changement du comportement des acteurs, implique des décisions rapides souples et pertinentes. Ce système, qui vient en complément à celui déjà mis en place par le PSI doit:

- Assurer la compétitivité des productions locales face aux importations. Ceci suppose, entre autres, le suivi permanent des prix des produits importés et des produits alimentaires locaux, ainsi que le suivi des comptes d'exploitations des producteurs;
- Permettre la réaffectation des financements des différents volets du PSI (appui à l'agriculture, à l'élevage, distribution de vivre, subvention...) selon la conjoncture. La situation qui prévalait au moment du montage du PSI est aujourd'hui modifiée. L'actualisation du PSI est en permanence nécessaire en fonction des changements de la conjoncture mais aussi de l'efficacité des différentes mesures prises.

4.32 Ce système d'information devra aussi mesurer l'impact des décisions et mesures du PSI par rapport aux différents objectifs à savoir:

- La disponibilité et l'accessibilité alimentaire
- Le niveau de vulnérabilité
- La production nationale
- L'équilibre budgétaire et les réserves en devises.

4.33 Le système de pilotage du PSI devrait ainsi comprendre 4 modules en fortes interrelations et une unité centrale de pilotage. Trois des modules (voir schéma) correspondent aux objectifs du PSI: (i) la disponibilité et l'accessibilité aux produits alimentaires, (ii) l'aide aux populations vulnérables; (iii) la relance de la production. Le dernier module prend en compte le budget de l'Etat qui finance le PSI et les réserves en devises de la banque centrale.

- **Module 1- disponibilité et accessibilité alimentaire.** L'enjeu est ici l'approvisionnement en produits alimentaires, mais aussi la capacité monétaire des consommateurs à les acheter. Il faut donc rassembler toutes les informations sur les stocks (dont les stocks de sécurité) les prix des produits stratégiques, la présence de produits en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire. A ceci s'ajoute les prévisions des différents types d'importations (aide alimentaire, SONIMEX, importation commerciale), les statistiques douanières et portuaires. Beaucoup de ces informations sont déjà disponibles, mais il n'est pas exclu qu'il soit nécessaire de réaliser des enquêtes spécifiques sur certains marchés (cf : document Profil des marchés céréaliers et de bétail 2006).
- **Module 2 - suivi de la vulnérabilité.** Les informations sur le sujet sont collectées par les enquêtes principalement organisées par le PAM et l'observatoire du CPSSA avec les dispositifs permanents tel que le SIM et le SAP. Ces systèmes existent et fonctionnent relativement bien.
- **Module 3 - Suivi de la relance de la production.** Il s'agit ici de suivre la chaîne des valeurs des principales filières riz et céréales locales. Les comptes d'exploitations des différents types d'exploitations (grandes, moyennes, petites) seront les éléments clefs du dispositif permettant principalement de juger de la rentabilité des filières locales face aux produits importés. Des processus d'actualisation seront nécessaires vu la volatilité des prix des intrants. La surveillance des différences de prix entre les céréales locales et importées devra être permanente.
- **Module 4 - Suivi de l'impact du PSI sur le budget de l'Etat et les réserves en devises.** Les fortes fluctuations des prix internationaux ont des effets très importants sur les dépenses prévues dans le PSI, que ce soit les opérations de détaxations ou de subvention. Il faut rester dans le cadre des dépenses fixées par la loi rectificative des finances qui prévoit déjà un déficit. Chaque dépense doit donc avoir un maximum d'efficacité et s'ajuster aux contraintes financières, ce qui suppose des calculs en « coûts avantage » dans le choix des mesures à prendre, mais aussi de leur niveau (taux de subvention, taux de détaxation...). Rappelons que le FMI a demandé au gouvernement de piloter de très près la situation <sup>1</sup>

4.34 L'Unité de pilotage, « cerveau » du dispositif, devrait rassembler et traiter l'ensemble des informations nécessaires issues des 4 modules. Ses objectifs seront de:

---

<sup>1</sup> Staff Report for the 2008 Article IV Consultation and Third Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility

- Simuler les décisions. La complexité des effets des différentes mesures nécessite des modèles informatisés d'aide à la décision permettant de mieux ajuster les niveaux de taxation et de subvention,
- Proposer de nouveaux outils de régulation des prix des produits importés tel que le mécanisme spéciale de sauvegarde (MSS) actuellement négocié à l'OMC,
- Réorienter les mesures du PSI. Il convient d'adapter le poids des différents volets du PSI à l'évolution de la conjoncture et savoir réaffecter les financements de différents types de mesures,
- Evaluer l'impact des différentes mesures sur les différents objectifs du PSI (accessibilité alimentaire, budget, relance de la production, vulnérabilité) afin de tirer les leçons de l'expérience et de renforcer à terme l'indépendance alimentaire.

4.35 Ce système de pilotage est un élément indispensable pour sécuriser l'environnement économique de la relance de la production. L'enjeu à moyen terme est de réduire la dépendance de la Mauritanie aux importations et de limiter à l'avenir la vulnérabilité du pays aux aléas des marchés internationaux.

4.36 Il devrait, semble-t-il, être logé au comité technique interministériel de suivi afin de lui fournir toutes les informations, analyses et simulations nécessaires à la prise de décision.

4.37 **Concertation avec les opérateurs.** Il est fortement souhaitable que les opérateurs, de préférence organisés en interprofessions de filières, ainsi que les représentants des consommateurs soient consultés en aval des décisions prises dans le cadre du PSI. Cette consultation serait, entre autres, très utile pour valider certaines données, et surtout avant les prises de décisions touchant directement ou indirectement la rentabilité des filières nationales.

4.38 La mise en place d'un tel outil de pilotage pourrait à la requête du gouvernement être proposée au financement du Programme de coopération technique de la FAO. Un document de projet a été préparé dans ce sens par la mission et a été remis à la Représentation de la FAO le 20 juillet.

4.39 Les moyens à mettre en œuvre sont principalement:

- *pour la conception du système de pilotage et d'information* de l'expertise internationale – un spécialiste, chargé de concevoir l'architecture du système en tenant compte de la nature, de la rapidité et de la qualité des informations produites par les institutions spécialisées (SAP, ONS, différents Ministères et Commissariats). Il devra définir les traitements de l'information nécessaire pour éclairer les différentes mesures et décisions prévues dans le PSI et - un spécialiste des systèmes de régulation des prix chargé de faire des propositions de mécanismes de régulation adaptés à la Mauritanie;
- *pour le développement et l'entretien du système d'information*, de l'expertise nationale – un spécialiste en système d'information et un agronome, chargé de la conception des traitements à réaliser sur les informations liées à la production agricole et de l'élevage en particulier la modélisation des filières céréalières élevage et rizières;
- *pour la collecte d'informations complémentaires*, bien que la plupart des informations nécessaires existe, - un technicien statisticien spécialiste des enquêtes et d'une équipe d'enquêteurs nécessaires pour la collecte de l'information;

- *pour l'aide à la décision et la diffusion d'analyse*, la simulation de décisions. Elle permettra de mieux ajuster les niveaux de taxation et de subvention selon les différents objectifs mais aussi de quantifier les effets des différentes opérations sur les bénéficiaires et sur les comptes de l'Etat. Elle proposera de nouveaux outils de régulation des prix tels que les mécanismes de sauvegarde spéciale (MSS), la réaffectation des financements selon l'évolution de la conjoncture et les besoins, évaluera l'impact des différentes mesures sur les différents objectifs du PSI (accessibilité alimentaire, budget, relance de la production, vulnérabilité) afin de tirer les leçons de l'expérience et de renforcer à terme l'indépendance alimentaire
- l'achat de matériel et d'équipements (ordinateur et logiciel).

4.40 Le coût du système de pilotage tel que prévu sur 16 mois, détaillé en appendice, est estimé à 400.000 USD.

### **E. Concertation avec les partenaires techniques et financiers**

4.41 Recherchée par les hautes autorités du pays, la concertation avec les PTF mérite d'être renforcée dans un climat de confiance réciproque et de transparence. Prévue dans l'organigramme du PSI<sup>1</sup> au niveau du Comité de suivi politique du PSI, il semble opportun que les PTF, appelés par ailleurs à contribuer au financement du PSI et surtout de l'après PSI puissent être représentés au niveau du Comité technique du PSI. Il est proposé que siège à celui-ci deux représentants des PTF, l'un représentant les partenaires internationaux, un autre, les partenaires bilatéraux.

4.42 D'une manière générale, les PTF se sont montrés préoccupés par l'accroissement de l'insécurité alimentaire, consécutif à la flambée des prix, observé tant en milieu rural qu'urbain entre 2007 et 2008. Le PSI, étant financé avec l'accord du FMI, sur des rectifications de la loi des finances pour l'année 2008, certains partenaires allègent par leurs appuis ciblés la charge de l'Etat sur 2008, d'autres se placent dans une perspective à moyen terme, autour d'actions du PSI à reconduire dans une vision plus structurée en 2009 et 2010:

- L'Union Européenne pourrait intervenir sur l'enveloppe B du 10<sup>ème</sup> FED (2,6 millions d'euro) par une compensation financière de la perte fiscale consécutive aux mesures de suppression des droits de douane et de TVA (blé, farine de blé) ;
- Le PAM intervient directement et au travers de nombreuses contributions entre autres de l'USAID (8,2 millions d'USD), des Pays Bas (0,94 million d'USD), de l'Espagne (1 million d'USD), de l'Allemagne (2,4 millions d'USD), du Japon (0,7 million d'USD), de la Suisse (0,96 million d'USD) en appui au CPSSA dans la distribution de vivres aux populations les plus défavorisées;
- La FAO (1,7 million d'USD) intervient par la mise à disposition de 650 tonnes de semences (sorgho, maïs, mil, niébé et pastèque), d'engrais et de services d'appui conseil pour 33000 ménages (45000 ha) ayant souffert des effets conjugués des inondations et de la sécheresse en 2007 (trois projets dont un financé sur fonds propres de la FAO);
- Les Fonds arabes, en particulier la Banque islamique de Développement (BID), interviendrait sous forme de subventions (40 millions d'USD) pour l'achat d'aliments ainsi qu'avec l'OPEC, sous forme de prêts bonifiés dans diverses opérations (55 millions d'USD);
- L'OADA appuie l'agriculture irriguée au niveau du fleuve (600 ha environ mises en valeur);

---

<sup>1</sup> Voir organigramme du PSI, figure 1 à la fin du rapport.

- La Banque Mondiale envisage de mobiliser 9 millions d'USD dans le cadre du Fonds fiduciaire multi-donateurs de 200 millions d'USD mis en place par l'IDA en réponse à la crise des prix alimentaires et destiné à l'Afrique. Sur ce montant: (i) 6 millions d'USD seraient utilisés pour l'acquisition d'intrants agricoles et vétérinaires (semences, engrais), de matériels horticoles et de protection (grillage) et l'aménagement de petits périmètres horticoles pour les coopératives; (ii) 2 millions d'USD pour la création/renforcement des SAVS avec le PAM; (iii) 0,5 millions de \$EU en appui au services nationaux pour la gestion et le suivi-évaluation du PSI et de l'après PSI ainsi que pour la préparation d'une stratégie de sécurité alimentaire (cf. l'Initiative en appui à la sécurité alimentaire proposée, voir chapitre 5) .
- Le Japon (non rencontré par la mission, n'ayant pas de représentation dans le pays) aurait un dossier d'appui en cours d'instruction, ainsi que l'Italie (800.000 €)
- Le FIDA prépare un programme ambitieux d'appui aux filières agricoles et de l'élevage, essentiel à la relance du secteur et pourrait envisager une certaine réallocation de ces fonds sur d'autres actions, issues de l'Initiative.

*Le PSI répond bien à la crise. Certains PTF le financent déjà à travers le PAM, d'autres ont souhaité le faire, sans avoir pu dans les procédures débloquer les fonds à temps pour 2008. Plusieurs d'entre eux ont ainsi insisté sur l'importance d'insérer les actions dans une nouvelle Initiative à la sécurité alimentaire, complémentaire aux actions en cours, qu'ils soutiendraient dans le cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté et des politiques de développement local pour garantir leur durabilité. D'autres ont souligné l'intérêt de prendre en compte le contexte régional, mettant en exergue les attitudes protectionnistes développées par un certain nombre d'Etats.*

## 5. INITIATIVE D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE 2009-2011

### A. Orientations

5.1 Il est peu probable que la conjoncture internationale change dans un proche avenir et que l'on assiste à une baisse forte des cours internationaux. On se trouve plutôt sur une pente ascendante poussée par la demande, avec un rehaussement ou stagnation des cours du pétrole et autres matières premières y compris ceux des denrées alimentaires. Le marché serait par ailleurs plus fébrile et sujet à des fluctuations importantes.

5.2 Il y a lieu de minimiser les effets négatifs de cette crise tout en profitant de celle-ci pour donner un nouvel élan au développement rural, susceptible d'entrer dans une nouvelle dynamique. Il faut adapter la stratégie de développement rural à son nouveau contexte tirant les leçons de l'expérience du passé et du PSI et se poser les bonnes questions pour définir, s'appuyant sur les projets et programmes en cours, les axes et mécanismes prioritaires pour faire la différence et reconquérir une part du marché intérieur.

- Quelle politique d'incitation ?
- Quel développement pour l'irrigation ?
- Quelle forme d'intensification des cultures pluviales (disponibilité de semences de qualité, collecte des eaux de ruissellement, etc.)?
- Quelles formes d'intensification au niveau des systèmes d'élevage, intégrée à l'agriculture ?
- Quels objectifs réalistes dans la couverture des besoins alimentaires ? Quelle programmation ?

- Quel type de renforcement institutionnel et quel appui conseil aux producteurs ?
- Quel type d'intégration sur les filières, organisation des interprofessions, recherche de plus value par la transformation?
- Quel nouveau rôle pour l'Etat ?
- Quel rôle pour les collectivités décentralisées?
- Quelle stratégie de sortie de crise pour les ruraux pauvres ?

5.3 La politique envisagée dépasse le cadre stricte du développement agricole; elle doit contempler les multiples facettes du développement rural, offrir de meilleurs services aux ruraux (santé, éducation, approvisionnement en eau, formation) pour entre autres limiter l'exode rural. La campagne mauritanienne se vide dangereusement pour son développement de ses bras valides, phénomène accentué par l'actuelle crise. Le PSI dans sa politique de réinstallation des jeunes tend à y remédier.

5.4 Au vu des enjeux, il semble opportun de mettre en place une politique pro-pauvre, orientée sur la reconquête des marchés intérieurs, assurant par le jeu des taxes et détaxes la compétitivité des filières nationales productives, tout en assurant par le secteur privé un approvisionnement adéquat des marchés en milieu rural et par des actions ciblées une protection des populations les plus vulnérables. Elle s'appuie sur le Programme d'Investissement Public (PIP) 2008 / 2010 et les projets en cours et elle exige: (i) une intervention plus marquée de l'Etat, un renforcement de ses services déconcentrés en matière d'appui-conseil aux ruraux, en matière de défense des végétaux et de santé animale, plus de formation, des équipements, des investissements plus importants, etc., (ii) un engagement fort et durable de l'Etat et de ses partenaires; (iii) un soutien et une responsabilité accrue des collectivités décentralisées et des bénéficiaires directs des actions dans la maîtrise d'ouvrage; (iv) une concertation constante avec la société civile, les organisations paysannes et les collectivités locales territoriales (communes).

*La mission ne répond pas à toutes ces questions et ne met pas en place ce plan; elle s'interroge sur les objectifs d'autosuffisance du gouvernement et laisse ci-après quelques pistes prioritaires à explorer dans le cadre de l'Initiative d'appui à la sécurité alimentaire 2009-2011.*

*Elle préconise la mise en place d'une politique pro-pauvre, orientée sur la reconquête des marchés intérieurs, assurant par le jeu des taxes et détaxes la compétitivité des filières nationales productives, tout en assurant par le secteur privé un approvisionnement adéquat des marchés en milieu rural et par des actions ciblées une protection des populations les plus vulnérables.*

### **Autosuffisance et degré de couverture**

5.5 La croissance de la production agricole, de l'ordre de 1 % l'an, observée au cours de ces vingt dernières années ne porte pas à l'optimisme et souligne la complexité de la problématique de la sécurité alimentaire.

5.6 Le problème est néanmoins d'autant plus complexe et préoccupant que les projections à l'horizon 2010 et 2015 prévoient une augmentation de la population à 3,6 et 3,9 millions d'habitants et un accroissement sensible de la demande céréalière: 585.000 tonnes aujourd'hui (176 kg par habitant) dont 26% au titre du riz, 40% au titre du blé et 34% au titre des autres céréales traditionnelles, 700.000 tonnes en 2015. En plus des céréales, le pays est grand consommateur de lait et de viande et, en croissance rapide, de poisson. Quant au sucre (30 kg par tête) et aux huiles végétales (7 kg par tête)<sup>1</sup>, le pays est totalement dépendant des importations.

### **Besoins en céréales d'ici 2015 (en1000 tonnes)**

<sup>1</sup> Suivi du Sommet mondial de l'alimentation, Projet de stratégie pour le développement agricole national Horizon 2010, FAO, Novembre 1996

| Produits                 | kg/tête | 2008 | 2010 | 2015 |
|--------------------------|---------|------|------|------|
| Population en 1000 habt. |         | 3324 | 3414 | 3985 |
| Riz                      | 46      | 153  | 157  | 183  |
| Blé                      | 70      | 233  | 239  | 279  |
| Sorgho                   | 60      | 199  | 205  | 239  |
| Total céréales           | 176     | 585  | 601  | 701  |

5.7 La part des besoins en céréales couverte par la production nationale a connu une évolution en dents de scie avec un taux moyen sur les dix dernières années de 29% environ. Cette moyenne cache des différences sensibles entre les années, eu égard à l'impact des facteurs climatiques et des ennemis des cultures (criquets, oiseaux granivores, etc.).

#### Gap de production à combler d'ici 2015 face à la demande (en1000 tonnes)

| Produits              | Prod. brute moy<br>2003/07 | Prod.nette moy<br>2003/07 | Besions en<br>2010 | Besions en<br>2015 | Gap à couvrir<br>2010 | Gap à couvrir<br>2015 |
|-----------------------|----------------------------|---------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| sorgho /mil /maïs     | 89                         | 80                        | 205                | 239                | 125                   | 159                   |
| paddy / riz           | 73                         | 41*                       | 157*               | 183*               | 116*                  | 142*                  |
| blé                   | 0                          | 0                         | 239                | 252                | 239                   | 252                   |
| <b>Total céréales</b> | <b>162</b>                 | <b>121</b>                | <b>601</b>         | <b>674</b>         | <b>480</b>            | <b>553</b>            |

\* en riz (coefficient de transformation du paddy en riz blanc utilisé: 0,63)

5.8 L'actuelle conjoncture est favorable au changement, des riziculteurs au niveau de la vallée, des agro-pasteurs de zones sinistrées et de derrière les barrages des Hodh et de l'Assaba ont déjà réagi. Il faut saisir cette occasion pour reconquérir une part du marché intérieur. Débloquer le potentiel agricole est un défi de taille, mais il peut l'être.

5.9 L'effort à faire dans la reconquête partielle des marchés intérieurs est néanmoins considérable. Il y aurait lieu pour couvrir les besoins de la population ou tendre vers ceux-ci :

- en riz (substitution d'importation) de produire à l'horizon 2010 et 2015 quelque 184.000 tonnes et 225.000 tonnes additionnelles de paddy, soit plus que doubler la production à l'horizon 2010.
- en sorgho, mil, maïs à ces mêmes horizons d'augmenter la production de 40 % en 2010 et de près de 80 % en 2015, sans compter les possibilités de réduire les importations de blé par sa substitution partielle aux céréales locales et /ou les possibilités d'introduire dans la fabrication du pain un pourcentage de farine de mil ou de maïs en substitution de la farine de blé. (*Expérience impulsée, il y a une vingtaine d'années par le CILSS reprise aujourd'hui au Sénégal*)

5.10 L'analyse ci-après avance des pistes de réflexion sur le sujet sans parvenir à l'autosuffisance souhaitée par le gouvernement.

#### – *Place et rôle de l'irrigué dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté*

5.11 L'agriculture irriguée tient une place essentielle et spécifique pour la sécurité alimentaire des populations de la vallée et du pays. Elle y concentre, bien que pratiquée en diverses autres zones sur des échelles réduites, les plus fortes potentialités de croissance de l'agriculture et de l'élevage du pays.

5.12 Ce potentiel, qui a fait l'objet d'importants investissements, mais mal mis à profit pour une partie (aménagements insuffisants de périmètres, non respectueux de l'environnement et

mal entretenus; etc.) doit dans la conjoncture actuelle, favorable aux productions locales, être à nouveau soutenu avec l'appui de la SONADER et de ses projets partenaires pour lever les différentes contraintes rencontrées et concrétiser enfin pleinement les opportunités de croissance de ce sous-secteur.

5.13 Dans ce contexte, tirant les leçons des interventions PSI et autres projets intervenant dans la vallée, il aura lieu de:

- maintenir, par l'outil de pilotage proposé, la compétitivité actuelle de la filière, qui permet à toutes les catégories de producteurs (coopératives de producteurs, producteurs individuels) de tirer profit du nouveau contexte;
- poursuivre, répondant à la demande, un développement accéléré de la vallée, stimulant le secteur privé, par des services et facilités de crédit appropriées, assouplissant et harmonisant les conditions d'éligibilité (endettement des coopératives, conditions foncières, etc.);
- soutenir le secteur coopératif (réhabilitation des périmètres), de manière à garantir à chaque ménage des revenus décents suffisants au maintien de leurs activités et de leur famille (recherche de plus value, diversification etc.);
- lever les contraintes observées sur l'ensemble de la filière, de la production de semences à la consommation du riz, aujourd'hui reconnu et apprécié sur le marché, moins cher tout en se rapprochant du prix du riz importé.

5.14 Ces actions initiées pour la plupart par la SONADER et l'UNCACEM, avec l'appui du PDIAM et des autres projets de la vallée doivent être revues et planifiées pour, profitant de la nouvelle conjoncture, des intensions du secteur privé de s'investir à nouveau dans la vallée, accélérer le développement économique de la vallée pour la sécurité et souveraineté alimentaire du pays.

5.15 Quatre conditions essentielles au développement durable de la vallée sont néanmoins à considérer:

- le respect de normes d'aménagement et l'accès au foncier sur la base d'un plan cartographique et de gestion des eaux,
- le respect de conditions de financement acceptées de tous les partenaires (privés, coopératives, partenaires techniques et financiers), conformément à la lettre de politique de l'agriculture irriguée;
- la disponibilité des entreprises pour l'exécution dans les normes des travaux d'aménagement,
- le renforcement des capacités de la SONADER et de l'UNCACEM, institutions incontournables pour le développement de la vallée ainsi que des organisations paysannes.

5.16 *L'objectif serait sous ces conditions de réhabiliter entre 2009 et 2015 quelques 20.000 ha soit un rythme d'aménagement entre périmètres collectifs et privés de l'ordre de 2.000 à 3.000 ha l'an. Les productions attendues, suite à ces efforts avec une mise en valeur à l'horizon 2015 de quelque 30.000 ha en hivernage et de 15.000 ha en contre saison chaude, avec un rendement moyen de 6 t/ha (soit un accroissement des rendements moyens de 31 % sur sept ans) serait de l'ordre de 270.000 tonnes de paddy soit de 153.000 tonnes de riz (84 % des besoins).<sup>1</sup>*

5.17 Sur cet objectif :,

- le PDIAM participerait, considérant ses projections qui incluent les deux dernières années du projet (2009-2011), à: (i) la réhabilitation de 3000 ha pour les petits et

---

<sup>1</sup> 10 % de pertes en paddy et un coefficient de 0,63 à la transformation en riz blanc

moyens aménagements collectifs; (ii) la réhabilitation de 800 ha au niveau du Casier pilote de Boghé; (iii) l'appui à l'installation de 200 ha de périmètres privés de taille inférieure à 40 ha dans des modalités incitatives à redéfinir en tenant compte de l'environnement actuel et (iv) 200 ha de périmètres privés de taille inférieure à 40 ha et (v) 200 ha de périmètres de diversification, soit à un total de 4200 ha. (84 % de son objectif initial) <sup>1</sup>;

- la BID finance la réhabilitation de 47 périmètres soit 1500 ha dans le Brakna
- La BAD soutient la SONADER dans la réhabilitation de périmètres dans le Brakna Ouest <sup>2</sup>
- Le Japon pourrait financer un certain nombre de périmètres dont réhabilitation a été étudiée par le PDIAM
- le secteur privé, grandes et petites exploitations, devrait dans ce nouveau contexte avec un assouplissement des conditions de crédit, envisagé par le PDIAM pour les exploitations de moins de 40 ha prendre une part importante de l'objectif fixé

5.18 Le coût d'une telle opération prise en charge en partie par le PDIAM et les autres projets peut être évalué, très globalement considérant un coût moyen en frais partagés d'aménagement de 1,5 million d'UM l'ha - 6.500 USD par ha) à 30 milliards d'UM (114 millions d'USD); hors les frais de mise en valeur en crédit à l'UNCACEM (250.000 UM /ha).

– ***Place et rôle du diéri dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté***

5.19 Les cultures sur Diéri sont étroitement liées à la pluviométrie. Elles se sont en moyenne accrues de 1,7 % par an au cours de ces 23 dernières années, tout en pouvant atteindre 168.000 ha en année de bonne pluviométrie (1992/93) et 57.000 ha en année de pluviométrie fortement déficitaire (1994/95).

5.20 Elles sont, même aléatoires, essentielles à la sécurité alimentaire des populations de la majorité des Wilayas de l'intérieur, soit à plus de 2.000 villages et à quelques 750.000 habitants, bien que n'assurant qu'une production moyenne de subsistance de quelques 50.000 tonnes, essentiellement en mil et sorgho.

**Production moyenne du Diéri (1970- 2003) en tonnes et par Willaya.**

|                  | H.Chargui | H.Gharbi | Assaba | Gorgol | Brakna | Trarza | Guidimakha | Tagant | Total |
|------------------|-----------|----------|--------|--------|--------|--------|------------|--------|-------|
| Production en t. | 14400     | 7300     | 6100   | 10000  | 2300   | 300    | 10100      | 500    | 50800 |
| Pourcentage      | 28%       | 14%      | 12%    | 20%    | 5%     | 1%     | 20%        | 1%     | 100%  |

Source:

5.21 Les rendements sont très dépendant de la pluviométrie; les meilleures années supérieurs à 600 kg /kg; les moins bonnes de quelques 200 kg/ha.

5.22 Les pistes d'intensification sont limitées et les rendements moyens, faibles. La faiblesse de la productivité de ces productions vivrières ne permet pas de dégager les ressources nécessaires au développement des activités de développement humain ou de diversification commerciale. L'actuelle hausse des prix en améliore la rentabilité, sans la mettre à l'abri des aléas climatiques. La diversité des systèmes de production pratiqués témoigne d'une grande flexibilité et d'une capacité de gestion des contraintes du milieu. Ce savoir-faire constitue l'atout majeur en vue du développement du sous-secteur.

<sup>1</sup> Proposition de la revue à mi-parcours du PDIAM, avril 2008

<sup>2</sup> Projet d'aménagement hydro-agricole dans le Brakna Ouest

5.23 Un certain accroissement de la productivité peut être obtenu par l'organisation de filières semencières de proximité, la promotion de techniques de gestion de la fertilité et de la culture attelée. Cette dernière permet aussi une plus grande intégration de l'élevage dans les différents systèmes de culture qui se côtoient (diéri, décrue, bas-fonds), pour faire face aux contraintes du milieu.

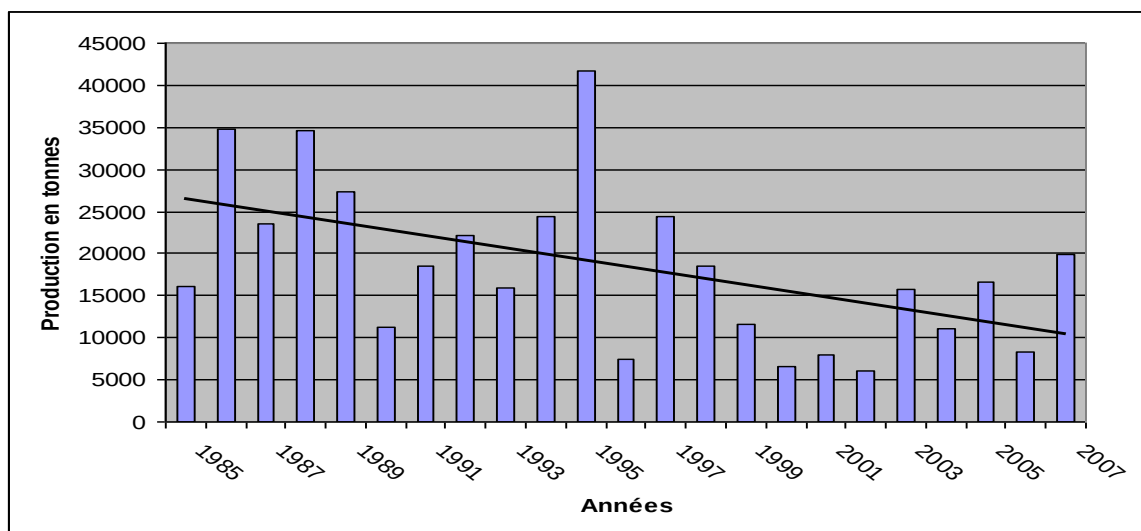
5.24 *De l'amélioration des paquets techniques par des semences sélectionnées et le respect des normes techniques, on peut espérer à l'horizon 2015 une augmentation moyenne de l'ordre de 15 %, considérant les fluctuations interannuelles inévitables, soit en moyenne une production additionnelle de 30 à 50 kg par ha, ou au niveau du diéri cultivé, avec un coefficient d'adoption de 60 % soit une production additionnelle de quelque 4.000 tonnes.*

5.25 *L'aménagement de nouveaux bas-fonds, la construction de barrage pour un meilleur captage des eaux de ruissellement dans les zones du Diéri sont aussi à promouvoir, car ils sécurisent au moins partiellement les productions. Le coût de ces mesures est élevé; il se justifie socialement et par leur importance pour la sécurité alimentaire de populations, qui vivent dans leur grande majorité dans un état d'insécurité alimentaire avec des revenus très limités. Certains travaux (réhabilitation de diguettes et autres peuvent être réalisés par les populations en vivres contre travail).*

– **Place et rôle des cultures de décrue du Walo dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté**

5.26 La production du Walo (14.300 t. moy. 2003/2007) a diminué de quelque 2 % par an au cours de ces vingt dernières années, plus rapidement que les surfaces cultivées. Autoconsommée par les populations riveraines des vallées du fleuve Sénégal et du Gorgol les pertes affectent directement leur sécurité alimentaire. La culture en décrue naturelle a été rendue de plus en plus aléatoire: sécheresse, mise en service du barrage de Manantali, attaques diverses (criquets, sesanie, etc).

**Production du Walo entre 1985 et 2007 en tonnes**



5.27 Les efforts faits pour compenser les pertes de production par la décrue contrôlée sont restés modestes – aménagement de quelques 12.000 ha (9.500 ha cultivés)<sup>1</sup> sur quelques 22500 ha cultivés en décrue. Ils constituent néanmoins une voie encourageante.

<sup>1</sup> Moyenne 2003/2007

5.28 La décrue contrôlée sécurise la production; elle permet des rendements en sorgho et maïs nettement plus élevés. Ils justifient les investissements nécessaires: digue de retenue pour la régulation des niveaux d'eau, passes d'entrée et sortie d'eau.<sup>1</sup> Elle demande aussi un renforcement de la SONADER pour relancer la production du sorgho de l'appui-conseil, en particulier pour: (i) la production de semences sélectionnées traitées par des paysans semenciers, (ii) le contrôle et gestion de l'eau, (iii) un meilleur contrôle phytosanitaire avec le concours des services compétents du MAE.

5.29 Un appui technique approprié du type mentionné, orienté sur la production semencière et le contrôle phytosanitaire, permettrait sur les tendances passées<sup>2</sup> d'inverser la baisse observée de la production du Walo et obtenir en sorgho et maïs une production moyenne additionnelle de quelques 5.200 tonnes.

### **Evolution probable des cultures de décrues naturelle et contrôlée en superficie (ha) et tonnes**

|                         | Accois. / an<br>sur 1970 /<br>2003 | Moyenne 2003 / 2007 |             |             |              | Projection   |              |              |
|-------------------------|------------------------------------|---------------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                         |                                    | Gorgol              | Brakna      | Trarza      | Total        | 2010         | 2012         | 2015         |
| %Walo superf            |                                    | 60.0                | 30.5        | 9.5         | 100          |              |              |              |
| Sup. décrue nat. (ha)   | -2.10%                             | 9089                | 4620        | 1443        | 15152        | 14522        | 13919        | 13060        |
| Sup. décrue cont. (ha)  | 0.90%                              | 5613                | 2853        | 891         | 9357         | 9526         | 9698         | 9963         |
| Rdt t/ha décrue nat.    |                                    |                     |             |             | 0.393        | 0.393        | 0.393        | 0.393        |
| Rdt t/ha décrue cont.   | 3%                                 |                     |             |             | 0.893        | 0.920        | 0.947        | 0.976        |
| Prod. décrue nat en t   |                                    | 3568                | 1814        | 567         | 5948         | 5701         | 5464         | 5127         |
| Prod. décrue cont en t  |                                    | 5011                | 2547        | 796         | 8354         | 8760         | 9186         | 9720         |
| <b>Total production</b> | <b>-1.90%</b>                      | <b>8579</b>         | <b>4361</b> | <b>1362</b> | <b>14302</b> | <b>14461</b> | <b>14650</b> | <b>14846</b> |

5.30 Certaines associations de producteurs souhaitent néanmoins passer de la culture de décrue naturelle, aléatoire et très attaquée sur le sorgho à la riziculture en maîtrise complète de l'eau (PIV et pompage), garantissant des rendements élevés et de plus grandes plus-values.

#### **– Place et rôle des cultures de décrue derrière barrage et bas-fonds dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté**

5.31 Les cultures de décrue derrière barrage et les cultures de bas-fonds pratiquées dans les dépressions après le retrait des eaux de pluie (35.800 ha - moyenne 2003/07), certes encore aléatoires pour dépendre de la pluviométrie et des apports annuels des oueds, sont très appréciées. C'est la culture traditionnelle des tamourts. La mise en place d'infrastructures de captage et de stockage des eaux fait l'objet de constantes requêtes de la part des populations, là où les conditions de leur installation sont réunies.

5.32 Les superficies de ces cultures se sont accrues au cours de ces vingt dernières années de 0,9 % par an. Le PSI s'est largement investi dans ces zones agro-pastorales de l'intérieur du pays pour réhabiliter certains barrages, reconstruire des diguettes, etc. (10 millions d'UDS)<sup>3</sup>.

5.33 Vu leur importance pour la sécurité alimentaire des populations de ces zones, il y a lieu de tirer les leçons des actions en cours, de les renforcer, répondant à la demande des associations de producteurs et des municipalités, de remettre à niveau des superficies déjà aménagées et d'accroître dans le diéri, là où les conditions topographiques sont réunies, les surfaces cultivées en bas-fonds ou de derrière de barrages.

5.34 Il existe dans ces zones de bonnes possibilités d'accroissement des rendements, si les recommandations techniques testées en milieu paysan par les services d'appui-conseil sont mises

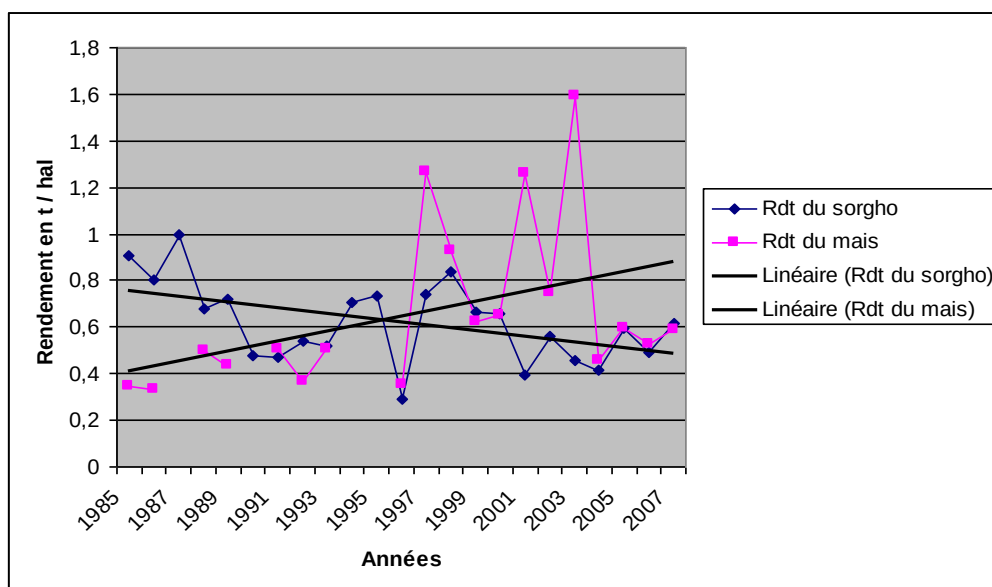
<sup>1</sup> 500.000 à 800.000 UM par ha selon la configuration du terrain

<sup>2</sup> Réduction des superficies en décrue naturelle (-1,7 % par an), accroissement de la décrue contrôlée (+2,1%),

<sup>3</sup> Infrastructures et barrages, digues et diguettes et extension walo.

en œuvre (amélioration des techniques culturales, traitement des semences, emploi de produits phytosanitaires). Il est aussi essentiel pour ces opérations de renforcer les services d'encadrement et de procéder à une introduction progressive des améliorations adaptées aux moyens et comportements des exploitants.

### Evolution des rendements du sorgho et maïs en t /ha au cours entre 1985 et 2007



5.35 Des cultures de diéri aux cultures de décrue derrière barrage, les rendements, en particulier du sorgho, la principale culture aurait une tendance légèrement décroissante, tout en pouvant varier selon le degré d'intensification de 1 à 4, considérant quatre niveaux d'intensification: (0) méthodes traditionnelles, (i) traitement des semences, (ii) traitement des semences - bonne densité - démarriage, (iii) traitement des semences - bonne densité- semences démarriage- sarclo-binages précoces, (iv) traitements phytosanitaires - thèmes spécifiques tels que culture attelée, semences sélectionnées et protection du site pour les cultures de décrue.

| Rendement en sorgho (kg/ha) |         |           |          |
|-----------------------------|---------|-----------|----------|
| Niveau d'intensification    | Diéri   | Diguettes | Barrages |
| Niveau 0                    | 200-250 | 300-350   | 350-450  |
| Niveau 1                    | 350     | 400-450   | 500-600  |
| Niveau 2                    | 450     | 500-600   | 650-750  |
| Niveau 3                    | 500     | 600-700   | 800-900  |
| Niveau 4                    | 600     | 700-800   | 1000     |

5.36 Une augmentation des cultures de décrue dans les cuvettes des barrages réhabilités, bas-fonds, digues et diguettes dans les zones agro-pastorales de l'ordre de 2 %, et des rendements en sorgho de 3 % sur la moitié des terres emblavées permettraient une augmentation sensible des productions vivrières.

|        |            | Ac.% an         | moy 03/07 | 2009  | 2010  | 2011  | 2012  | 2013  | 2014  | 2015  |
|--------|------------|-----------------|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Sorgho | Superficie | 3%              | 22400     | 23100 | 23800 | 24500 | 25300 | 26000 | 26800 | 27600 |
|        | Rdt        | 5 % sur 50 % su | 0.612     | 0.642 | 0.674 | 0.708 | 0.743 | 0.781 | 0.820 | 0.861 |
|        | Prod brute |                 | 13700     | 14500 | 15300 | 16100 | 17100 | 18100 | 19100 | 20300 |
| Maïs   | Superficie |                 | 13500     | 13900 | 14300 | 14700 | 15200 | 15600 | 16100 | 16600 |
|        | Rdt        | 4% sur 50 % Sur | 0.370     | 0.385 | 0.401 | 0.417 | 0.433 | 0.451 | 0.469 | 0.487 |
|        | Prod brute |                 | 5000      | 5300  | 5600  | 5800  | 6200  | 6400  | 6800  | 7200  |
| Total  | Superficie |                 | 35900     | 36900 | 38100 | 39200 | 40400 | 41600 | 42800 | 44100 |
|        | Rdt        |                 | 0.521     | 0.537 | 0.553 | 0.569 | 0.586 | 0.604 | 0.622 | 0.641 |
|        | Prod brute |                 | 18700     | 19800 | 20900 | 21900 | 23300 | 24500 | 25900 | 27500 |

***Couverture des besoins céréaliers. Par rapport aux besoins céréaliers de 2015, les productions attendues en riz pourraient couvrir 84 % des besoins, celles de mil, sorgho; maïs, quelque 37 % des besoins.***

*Production céréalière moyenne à l'horizon 2015 en 1000 tonnes et taux de couverture*

| Systeme de culture             | Produits              | Prod. brute<br>moy 2015 | Prod.nette<br>moy 2015 | Besions en<br>2015 | Taux de<br>couverture |
|--------------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------|--------------------|-----------------------|
| Périmètres irrigués            | Paddy / riz           | 270                     | 153                    | 183                | 84%                   |
| Diéri                          | Mil sorgho            | 53                      | 48                     |                    |                       |
| Walo (cultures de décrue)      | Sorgho, maïs          | 15                      | 14                     | 239                | 37%                   |
| Barrages, bas-fonds, diguettes | Sorgho, maïs          | 28                      | 25                     |                    |                       |
| Agriculture oasisienne         | Céréales<br>diverses  | 2                       | 2                      |                    |                       |
|                                | blé                   | 0                       | 0                      | 252                | 0                     |
|                                | <b>Total céréales</b> | <b>368</b>              | <b>242</b>             | <b>674</b>         | <b>36%</b>            |

\* en riz (coefficient de transformation:0,63)

*Cette production, certes bien en deçà des objectifs gouvernementaux reste néanmoins, au vu de la situation du secteur agricole, une performance. Elle couvre globalement 36 % des besoins céréaliers à l' horizon 2015 et prépare la relance du secteur. Elle exige des investissements structurants complémentaires principalement pour: (i) une réhabilitation accélérée des aménagements hydro-agricoles collectifs et privés, prise en partie en compte par la Banque mondiale (PDIAM), la Banque islamique de développement (Projet Brakna EST), la Banque africaine de développement / Brakna Ouest); (ii) la promotion de la double culture dans la vallée avec l'appui de l'UNCACEM – crédit unique pour 2campagnes -; (iii) le renforcement des services de la SONADER et du MAE en matière d'appui conseil et de contrôle phytosanitaire, (iv) la réorganisation des filières semencières pour une production de proximité par des paysans semenciers de semences traditionnelles de mil, sorgho, maïs, niébé ainsi que pour la vallée, de paddy. de qualité, (v) des semences de qualité et un meilleur contrôle phytosanitaire pour la relancer de la production de sorgho.*

*En milieu rural, la sécurité alimentaire des ménages ne peut être entièrement assurée par la production céréalière, ni les revenus éventuels tirés de celle-ci, l'élevage, le plus souvent associé, contribue substantiellement à cet équilibre.*

#### ***– Place et rôle de l'élevage dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté***

5.37 L'élevage, sous ses différents systèmes de production, joue un rôle majeur pour la sécurité alimentaire des ménages, à travers l'autoconsommation, dont l'importance et les produits de la vente sont souvent sous-estimés. L'autoconsommation concernerait plus de 70 % de la production laitière<sup>1</sup> et 15 % de la production de viande<sup>2</sup>. L'autoconsommation de lait est pour la plus grande majorité des ménages le mode de valorisation le plus largement pratiqué de ce produit. Elle joue un rôle déterminant dans l'alimentation de l'ensemble des membres du ménage et notamment des enfants.

5.38 L'élevage a aussi à travers son rôle social, d'autres impacts non négligeables face à l'insécurité alimentaire et la pauvreté:

- (i) Il est à la fois pour les ménages pauvres, une source de revenus, un mode de capitalisation et un système d'assurance; aspects d'autant plus déterminants que l'on se situe dans un contexte où l'activité agricole est peu productive et aléatoire.

<sup>1</sup> Voir dans Initiative « Elevage, pauvreté et croissance (IEPC)» FAO 2002

<sup>2</sup> Estimée à environ 81.000 tonnes (carcasses) dont environ 24.000 tonnes exportées sur pied.

- (ii) Il offre la possibilité aux populations pauvres sans terres de se constituer un revenu généré à partir de ressources collectives pastorales et en eau. Il permet de valoriser des terres ayant une valeur marginale sur le plan agricole.
- (iii) Il contribue à diminuer la pénibilité du travail des plus pauvres et, en particulier, des femmes (approvisionnement en eau, transport des produits agricoles). Il procure en outre aux femmes une source de petits revenus à travers la vente de lait ou l'exploitation de volailles.
- (iv) Il permet d'augmenter la rentabilité de l'activité agricole à travers: (i) la valorisation des sous-produits agricoles; (ii) la fumure des parcelles et; (iii) la culture attelée. Les potentiels de complémentarités entre les activités agricoles et l'élevage restent néanmoins encore sous-exploités.
- (v) L'élevage est consommateur de sous-produits et de déchets qui sans lui seraient perdus.

## B. Axes prioritaires d'intervention

5.39 Le gouvernement, dans l'équilibre recherché de satisfaction des consommateurs, de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et de relance des productions céréalières aura probablement dans cette conjoncture et un cadre planifié de développement rural à: (i) reconduire un certain nombre des **mesures politiques et de commercialisation** déjà prises dans le PSI; (ii) mettre en place dans le cadre de ses objectifs de reconquête des marchés intérieurs des **interventions dans le domaine productif susceptibles de faire la différence**; (iii) reconduire et renforcer pour certaines les **actions de protection sociale** assurée par le CPSSA et le PAM; (iv) redéfinir le cadre institutionnel de ces actions s'appuyant sur les collectivités décentralisées et des services déconcentrés renforcés, tout en créant les bases économiques solides (adaptation des conditions de crédit, etc.) pour renforcer le secteur privé.

5.40 Les principales mesures proposées dans ces quatre volets sont brièvement décrites ci-dessous. Elles se basent sur l'expérience du PSI et ont été formulées en considérant les éléments suivants:

- **Objectif général:** (i) limiter autant que possible l'impact négatif de l'augmentation des prix sur les populations les plus vulnérables (reconduction des mesures d'atténuation des prix et d'approvisionnement du marché du PSI); (ii) saisir l'opportunité de cette augmentation pour relancer les productions agro-pastorales, accroître les revenus et réduire la pauvreté des ménages agricoles, (iii) assurer une plus grande couverture des besoins par des productions nationales; (iv) intégrer cette vision dans une perspective dynamique de développement rural.
- **Prise en compte du cadre institutionnel et du contexte sectoriel existant.** La mission s'est assurée auprès des cadres et responsables de l'Administration de la cohérence des mesures identifiées avec les cadres stratégiques et sectoriels mis en place, avec la politique décentralisation, utilisant au mieux les mécanismes d'intervention existants et institutionnellement reconnus.
- **Intégration des interventions au sein des efforts de développement en cours.** Dans sa conception, l'Initiative d'appui à la sécurité alimentaire n'est pas un nouveau programme mais une série d'actions ciblées, issues pour certaines des actions structurantes du PSI. Elle complète aussi les actions déjà engagées par le Gouvernement et ses partenaires, inscrites pour certaines dans le Programme d'Investissement Prioritaire (2008-2011). Elle propose de réorienter un certain nombre d'actions en cours. Dans toute la mesure du

possible, son exécution devrait être conduite à travers les projets et structures en place, s'appuyant, dans le cadre des politiques de décentralisation, sur les administrations et services décentralisés.

- ***Implication forte de l'Etat dans la régulation du marché et dans le développement rural***, pour une stabilisation des cours des denrées alimentaires sur le marché national par le biais de la SONIMEX et le renforcement des services de base en milieu rural.
- ***Un pilotage orienté sur le marché et la protection des populations vulnérables et un suivi minutieux***, permettant d'interagir sur les différentes composantes de l'Initiative, d'assurer une bonne disponibilité et accessibilité alimentaire, tout en assurant la compétitivité des filières locales et protégeant les couches les plus vulnérables de la population.

### **Mesures politiques et de commercialisation**

5.41 La mission a reconduit un certain nombre de mesures politiques et de commercialisation du PSI, dont l'importance sera modulée en référence aux cours mondiaux et aux prix sur les marchés locaux. Ces mesures concernent:

- ***La protection des consommateurs et notamment les plus vulnérables.***

5.42 Le Gouvernement n'aura probablement pas d'autres alternatives que de reconduire sur le court terme (i) les subventions accordées sur le gaz, l'électricité et l'eau; celles-ci pourraient éventuellement et progressivement être diminuées mais il serait probablement risqué pour la paix sociale de les supprimer d'un trait; (ii) les subventions sur la farine de blé et la détaxation sur le riz, sans lesquels les consommateurs les plus vulnérables ne pourraient accéder à ces produits de base. Cependant, la suppression des taxes à l'importation ne devra se maintenir que si le prix mondial du riz reste élevé (par exemple 600 / 650 USD par tonne). S'il redescend en dessous d'un certain seuil, il convient de les rétablir afin de ne pas pénaliser les producteurs locaux et assurer des rentrées fiscales. L'outil de pilotage proposé pour le PSI retrouve ici toute sa place et importance (coût estimatif: 45 millions d'USD par an).

- ***La promotion de cultures maraîchères par des groupes vulnérables***

5.43 Il s'agirait s'appuyant sur les actions de la protection sociale du PAM/ CPSSA) (vivres contre travail) de renforcer la sécurité alimentaire locale et s'efforcer que la hausse des prix bénéficie aux producteurs pauvres. C'est l'objet de ces appuis ciblés pour limiter le coût des intrants utilisés dans la promotion de cultures maraîchères, notamment celui des engrais, des semences et grillages dont le prix a également flambé sur le marché mondial. Il est principalement destiné aux producteurs rendus plus vulnérables par la flambée des prix (ceux qui ne sont pas autosuffisants) et qui ont encore moins accès que d'habitude à ces intrants utilisés en particulier par les groupes vulnérables sur les cultures maraîchères (petits jardins individuels et/ou collectifs, périmètres maraichers). Les mécanismes d'auto ciblage et de limitation des quantités ou subventions par famille bénéficiaire seraient mis en place sur la base de ceux utilisés par le PAM /CPSSA et la FAO. ***La BM pourrait s'intéresser à un tel programme au niveau des coopératives encadrées par la SONADER et le PDIAM.*** (Coût estimatif y compris l'aménagement de petits périmètres maraichers: 6 millions d'USD).<sup>1</sup>

- ***Relance des investissements privés.***

---

<sup>1</sup> Programme de renforcement de la productivité agricole étudié dans le cadre de la contribution de la Banque mondiale pour atténuer les effets de la flambée des prix des denrées alimentaires.

5.44 Des mesures de relance des investissements privés et publics seront à formuler. Elles devront s'intégrer dans les politiques et stratégies existantes, en synergie avec le Programme national d'appui à la micro-finance (PNUD / BIT) et le Projet de renforcement des capacités des acteurs de la micro finance, financé par le FAD X. Il faudra néanmoins revoir les modes d'intervention du partenariat public / privé développé dans le PSI entre autres au niveau des aménagements hydro-agricoles, de redéfinir le rôle de l'état et la nécessité pour celui-ci d'investir dans les biens et services publics en soutien à l'agriculture (appui conseil, recherche, défense des végétaux, infrastructures) et d'élargir l'accès des privés aux services de finance rurale (micro-crédit, fonds de garantie, abaissement du coût du crédit, fonds contre les calamités, dont les mesures d'application doivent être précisées<sup>1</sup> etc.).

5.45 Le coût de l'ensemble de ces mesures, qui dépendent pour certains de la conjoncture internationale (détaxation du riz importé, subvention sur le blé et la farine de blé, subvention sur le coût du gaz de l'eau, de l'électricité, etc.) pourrait être élevé, même si un abattement des subventions par rapport au PCI est envisageable. (Coût estimatif annuel: 50 millions d'USD par an).

### **Axes d'intervention dans le domaine productif.**

5.46 Se basant sur les actions en cours, il s'agit avant tout d'assurer la mise en œuvre d'actions ciblées permettant de faire la différence dans des domaines bien précis et sur des périodes bien déterminées.

**Au niveau des productions végétales**, il s'agira notamment d'intervenir en priorité sur:

#### **(i) Les semences améliorées de cultures pluviales traditionnelles et de riz**

5.47 Les semences sélectionnées des céréales traditionnelles (mil, sorgho, niébé, maïs) et de riz sont des facteurs essentiels de production par lesquels une différence / valeur ajoutée peut être obtenue de manière rapide en raison, notamment de leur faible taux d'utilisation<sup>2</sup>. Les interventions visent à relancer les filières semencières, d'améliorer leur accessibilité et la disponibilité au niveau des producteurs. Les filières semencières des cultures pluviales sont à reconstruire avec l'appui de la Recherche des pré-base aux semences commerciales, à faire produire par des paysans semenciers dans les zones de production. La filière semencière riz soutenue par le PDIAM reste, au dire des producteurs semenciers de la vallée, sous équipée (absence d'équipement de triage et de calibrage) et à mieux organiser sur la base de besoins planifiés.

5.48 Ce programme d'appui aux filières semencières conditionne la relance du secteur et la reconquête des marchés intérieurs, il est hautement prioritaire et demande un engagement sur le court et moyen terme, impliquant un appui à la recherche. (Coût estimatif: 5 millions d'USD-dossier préliminaire en préparation au niveau du CNRADA)

#### **(ii) La réhabilitation des aménagements hydro agricoles de la vallée.**

5.49 Inscrite dans une optique à moyen et long termes, les interventions volontaristes initiées dans ces domaines dans le PSI (quelque 1,8 millions d'USD pour la réhabilitation d'aménagements privés) seraient reprises en raison de leur potentiel et de leur importance sur le bilan céréalier. Elles devront néanmoins être évaluées, être planifiées et harmonisées dans le plan d'actions de l'Initiative en réponse à la demande et en concertation étroite avec le PDIAM

---

<sup>1</sup> Revendication entre autres des riziculteurs

<sup>2</sup> Elles procurent en général un gain de productivité de 20 à 25 pour cent par rapport à la semence ordinaire utilisée dans les mêmes conditions

et les divers autres projets de réhabilitation en cours financés, entre autres par la BID<sup>1</sup> (périmètres de Maghama, PIV du Trarza et du Brakna), le fonds koweïtien (ferme pilote intégrée pour la production laitière / cultures fourragères montée avec la participation d'éleveurs privés).

5.50 La réhabilitation et / ou l'installation de nouveaux aménagements demandent le respect d'un certain nombre de règles en matière d'aménagement, de drainage, d'utilisation des pesticides, etc. et l'adoption de procédures communes entre les différents intervenants. Elle devrait être conçue spécialement pour les privés sur la base d'une cartographie précise des aménagements avec prise en charge par l'Etat des infrastructures structurantes (axes hydrauliques et principaux canaux de drainage) et par les privés des infrastructures directement productives, (aménagements intérieurs à des conditions adaptées), conçues dans le respect de l'environnement et financées largement par un crédit de l'UNCACEM. Elle devrait en outre permettre une plus grande diversification des cultures (cultures fourragères, cultures maraîchères et productions fruitières) déjà entreprises par le PDIAM.

5.51 L'objectif consisterait à réhabiliter sur cette Initiative entre périmètres collectifs et privés quelques 2000 à 3000 ha par an, rendant les règles de partage Etat / privé du PDIAM, plus attractives que par le passé, tout en accélérant dans une planification et cartographie définies les démarches foncières.

### (iii) **La réhabilitation des axes hydrauliques de la vallée du fleuve**

5.52 Cette option inscrite dans le Programme d'investissement public prend aujourd'hui tout son sens avec le développement des réhabilitations en cours et à venir. Elle devrait permettre le recalibrage et nettoyage progressif des six principaux axes hydrauliques de la vallée. Opération mécanique à organiser autour d'une unité pérenne pour assurer leur entretien en concertation avec les utilisateurs de l'eau. Cette action est à envisager en concertation avec le PDIAM et la SONADER. Une coopération avec le Sénégal, qui a démarré la réalisation de travaux similaires en rive gauche dans le cadre du PDMAS et du PGIRE de la Banque mondiale devrait aussi être établie afin de limiter sur l'ensemble de la vallée la propagation du Tiffa et autres adventices. (Coût estimé 20 millions d'USD- dossier à actualiser).

### (iv) ***Programme d'intensification des zones de bas-fonds et barrages des zones agropastorales***

5.53 Opération dans laquelle le PSI a investi: (i) pour la réhabilitation des barrages, la construction de digues et diguettes quelques 10 millions d'USD; (ii) pour des actions transversales agriculture-élevage plus de 1 million d'USD. Evaluées, ces actions devraient compte de leur importance pour les populations de l'intérieur être reconduites, répondant à la demande des associations de producteurs et municipalités en s'appuyant sur les projets en cours, entre autres: (i) le programme de Valorisation des initiatives économiques en milieu rural (financement de l'AFD), qui répond à la demande de GIE par le canal municipal; (ii) le projet de développement rural communautaire financé par la BM<sup>2</sup>.

5.54 Relativement peu développées dans ces zones, la culture attelée (charrue et semoir utilisés par la traction animale) et la petite mécanisation semblent un passage obligé pour l'intensification et un moyen de retenir les jeunes et futurs chefs d'exploitation. Des efforts de formation sont à faire de manière urgente dans ce sens. La culture attelée permet aussi une meilleure intégration de l'élevage, une certaine mécanisation, un accroissement des surfaces cultivées, une diversification, l'embouche et conséquemment un accroissement des revenus etc.

---

<sup>1</sup> *Projet de réhabilitation de petits et moyens périmètres au Brakna (PRPB), Projet de réhabilitation du Périmètre de Maghama III (773 ha),*

<sup>2</sup> 65 millions d'USD dont 40 millions d'USD dans la vallée et 25 millions au niveau des zones pastorales)

Les animaux de trait de la culture attelée, tout comme l'élevage, forment la banque du pauvre, ils assurent souvent leur sécurité alimentaire. La promotion de la culture attelée demande un encadrement qualifié; la formation des paysans, chefs d'exploitation, pourrait être assurée avec l'appui du PAM (vivres contre formation).

(v) ***Activités post-récoltes et d'appui à l'organisation des filières***

5.55 Mal conduites, les opérations post-récoltes entraînent des pertes importantes, de 10 à 15 % de la production sur l'ensemble des cultures (céréales traditionnelles, légumineuses, cultures maraîchères, riziculture) avec pour chacune des problèmes spécifiques<sup>1</sup>. Une amélioration de l'organisation de la collecte et de la transformation primaire permettrait aux producteurs d'améliorer leurs marges vis-à-vis des grossistes et des transformateurs tout en améliorant la qualité des produits agricoles. La commercialisation reste un volet mal cerné.

5.56 En concertation avec les partenaires, il aurait lieu: (i) de favoriser l'accès au marché par les producteurs dans de bonnes conditions; (ii) améliorer la sécurité alimentaire du pays en optimisant les flux de produits. Il s'agira, vu le contexte et les objectifs de reconquête des marchés intérieurs, suivant l'approche participative et de concertation développée par le FIDA<sup>2</sup>, de mettre en place un environnement favorable à la commercialisation et transformation des céréales traditionnelles et du riz, par des accords de partenariat dans leur interprofession, améliorant parallèlement les systèmes d'information sur les marchés.

(vi) ***Le renforcement des services d'appui-conseil et de protection des végétaux du MAE et de la SONADER***

5.57 Le renforcement des services d'appui en personnel qualifié, équipement et matériel apparaît indispensable à la relance recherchée et à un appui-conseil efficace de proximité tant pour la formation des paysans et de leurs organisations, que pour une intervention organisée et plus présente en matière de défense des végétaux (Programmes de lutte contre la sésamie et contre les oiseaux granivores, recherchant si possible un accord avec le Sénégal). (dossier en étude au niveau du MAE).

5.58 Le renforcement de la SONADER, chargée de l'encadrement des producteurs et de la maîtrise d'ouvrage déléguée des réhabilitations des périmètres dans la vallée, devrait être reflété dans sa prochaine lettre de mission<sup>3</sup>. Le salaire des cadres, qui n'ont pas bénéficié de la réévaluation des salaires de la fonction publique, devrait être revu à la hausse, au risque pour la société de perdre ses éléments les plus expérimentés.

(vii) ***La culture du blé***

5.59 Le blé intervient pour 34 % dans le bilan céréalier. Il pourrait selon les techniciens du MAE, revenus de Syrie, être promu avec de nouvelles variétés, en décrue derrière un certain nombre de barrages et être testée sous contrat dans la vallée avec des producteurs performants.

**Dans les secteurs de l'élevage, il s'agira notamment:**

(i) ***d'apporter des appuis spécifiques aux pauvres des systèmes agro-pastoraux***

5.60 Cet axe vise à apporter des appuis spécifiques aux personnes les plus pauvres du secteur agro-pastoral, assez souvent regroupées au sein d'associations socioprofessionnelles afin

<sup>1</sup> Dans la vallée du fleuve des rizières ont avec des moissonneuses batteuses mal réglées ou inadaptées des pertes en paddy de 10 à 15 %

<sup>2</sup> Les filières proposées dans le Programme FIDA sont sept et incluent les filières : viande rouge, cuirs et peaux, aviculture familiale, maraîchage, dattes, produits forestiers non-ligneux et lait.

<sup>3</sup> Voir détail dans l'aide mémoire de la mission de revue à mi-parcours de la Banque mondiale, 11-24 avril 2008.

de leur permettre d'atteindre et de dépasser le seuil du revenu de pauvreté et de leur permettre de développer des activités insérées aux circuits économiques et en particulier aux filières porteuses.

5.61 Les interventions seraient financées dans le cadre d'un fonds d'appui à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté et cibleraient les ménages les plus pauvres. Elles seraient exécutées en partenariat avec des structures de proximité spécialisées (ONG) et comprendraient un niveau de subvention proportionnel au niveau de pauvreté des ménages.

5.62 Les activités qui pourraient être mises en place concerneraient:

- Des activités génératrices de revenus et d'emploi (artisanat de l'élevage, tannage traditionnel, transformation artisanale du lait) et,
- l'acquisition de femelles reproductrices pour la constitution ou, surtout, la reconstitution de noyaux d'élevage;
- des appuis aux métiers vulnérables de l'élevage (professionnalisation du métier de berger et structuration des métiers vulnérables de l'élevage, appui à l'amélioration des conditions de travail, à l'accès aux services sociaux de base, etc.);
- le développement des petites boucheries privées de vente au détail permettant d'améliorer la disponibilité en viande en milieu rural;
- un programme de promotion de l'aviculture familiale pour la production d'œufs et de poulets de chair, (volet repris par le FIDA dans son programme de lutte contre la pauvreté par l'appui aux filières);
- des microprojets d'embouche ovine; de fauche, de conservation et stockage du fourrage, etc. accessibles aux ménages pauvres.

5.63 Le programme succinctement présenté, en appui aux populations démunies des zones pastorales devrait être étudié en relation étroite avec le projet du FIDA; la cible visée et l'importance du fonds, précisées avec les Associations de coopératives pastorales (ACP) et le Groupement national des associations pastorales (GNAP).

(ii) ***d'intensifier les systèmes de production par une approche filière***

5.64 Reconnues comme pôles de croissance les filières bétail viande, lait, cuirs et peaux et aviculture familiale ont été retenues dans le projet du FIDA en préparation<sup>1</sup> pour leur capacité à réduire la pauvreté. Il organise l'interprofession de chacune des filières retenues, levant les contraintes observées de la production à la consommation des produits. Il vise à: (i) optimiser la répercussion de l'augmentation des prix de marché au niveau des producteurs afin qu'ils en bénéficient et répondent aux besoins du marché; (ii) favoriser l'accès au marché des producteurs dans des bonnes conditions; (iii) améliorer la sécurité alimentaire en optimisant les flux de produits

- ***Filière bétail viande rouge***, l'amélioration de l'efficacité de la filière passe: (i) pour la vente sur le marché de Nouakchott par l'adoption de primes à la qualité sur les carcasses bovines, la négociation avec la Fédération des transporteurs, en améliorant les infrastructures de commercialisation, l'organisation de l'information sur les marchés, en assurant une meilleure coordination entre les acteurs, en supprimant les taxes «illicites» perçues aux postes de contrôle; ii) pour l'exportation sur pieds des animaux, notamment vers les marchés du Sénégal ou de la Côte d'Ivoire et les pays du Maghreb, par l'amélioration de l'accès aux sites d'abreuvement et aux pâturages; l'information sur les prix au niveau des différents sites de vente potentiels; le partage dans l'interprofession des prises de risques (incertitude sur les conditions de vente) trop souvent assumées par le producteur

---

<sup>1</sup> Programme de Lutte contre la Pauvreté par l'Appui aux Filières (ProLPRAF), coût estimatif 13 millions d'USD-

qui «confie» souvent ses animaux aux commerçants qui ne le règlent qu'une fois l'animal vendu, la suppression des taxations «informelles» perçues le long des parcours; (iii) pour la production, par la promotion et la diversification des cultures fourragères et l'utilisation des résidus de cultures pour réduire l'impact de l'augmentation du prix des aliments sur les animaux et réduire la consommation de céréales par les animaux dans les systèmes d'embouche. La facilitation des échanges devrait permettre aux producteurs de mieux profiter de l'accroissement des prix des animaux tout en ayant un impact sur le taux d'exploitation des troupeaux et, par conséquent sur les ressources naturelles

- **Filière lait.** Bien qu'essentiellement autoconsommé ou redistribué à travers des systèmes de solidarité, la dynamique engagée dans la commercialisation du lait a aujourd'hui avec l'accroissement de la compétitivité du lait local par rapport au lait en poudre importé, de nouvelles perspectives de développement. L'amélioration de l'efficacité de la filière passe par: (i) une augmentation de la part commercialisée du lait; ii) un accroissement des exigences de la qualité du lait cru délivré aux usines de transformation; (iii) un appui aux petits producteurs pour l'amélioration de la qualité du lait, de la maîtrise des coûts de production, de l'organisation de la collecte et de l'approvisionnement en intrants, pour ne pas les écarter de la filière; (iv) une gestion appropriée des ressources pastorales périurbaines et de la zone du fleuve.
- **Filière cuirs et peaux.** Bien que les perspectives sur le marché international offrent des possibilités de débouchés rémunérateurs et que la production nationale soit importante, les exportations mauritaniennes de cuirs et peaux sont marginales. L'activité reste essentiellement artisanale et parcellaire. L'amélioration de la filière passe par: (i) la mise en place d'une industrie moderne du cuir en partenariat avec le secteur privé national et international «joint venture»; (ii) la mise en place d'un réseau de collecte efficace et (iii) des programmes de formation et de sensibilisation tant au niveau des producteurs (pour garantir une qualité constante des peaux) qu'à tous les autres stades de la filière (pour préserver la qualité initiale).
- **Filière aviculture familiale,** financièrement rentable, elle a beaucoup souffert de la crise aviaire et est à reconstruire. Elle a un rôle majeur dans la sécurité alimentaire des ménages et la lutte contre la pauvreté. L'amélioration de la filière passe par: (i) la production et la vente de poussins d'un jour ; (ii) la maîtrise des conditions de production (aspects sanitaires et en particulier maladie de Newcastle, conditions d'alimentation et en particulier distribution d'eau, conditions d'habitat); (ii) l'organisation des circuits de commercialisation.

(iii) ***de faciliter la transhumance par la continuation des programmes d'hydraulique pastorale pour l'exploitation de ressources pastorales sous-exploitées***

5.65 Il s'agira après évaluation et fonction de besoins non couverts de continuer les travaux entrepris dans le cadre du PSI et pour lesquels une enveloppe de 3,8 millions d'USD a été prévue.

## **Dans le secteur de l'énergie et de l'environnement**

5.66 Enfin, pour prévenir des augmentations ultérieures des prix des produits alimentaires domestiques liés à l'augmentation des coûts de production, notamment des engrais chimiques, des pesticides et de l'énergie, des politiques visant à un changement technologique

structurel du secteur agricole élargi devraient être considérées. Ces mesures devraient cibler les spéculations prioritaires mentionnées auparavant mais aussi agir, de façon plus intégrée, sur l'élevage, la pêche, la foresterie, l'agro-industrie et les transports. Une attention particulière devrait également être accordée à l'analyse de la problématique de l'utilisation et de la production d'énergie en agriculture. Il conviendrait de considérer ces différents aspects et d'engager une réflexion en vue d'identifier les actions et les mesures à mettre en place. Certains riziers font de substantielles économies d'énergie par l'utilisation de la balle de riz

### **Actions de protection sociale proposées par le PAM**

5.67 Les besoins en assistance de secours, de redressement et de développement pour les années à venir dépendront fortement de l'évolution future de la situation dans le pays qui est liée au contexte international des prix des denrées importées et au déroulement des campagnes de production. Les enquêtes sur la sécurité alimentaire des ménages et les enquêtes nutritionnelles futures permettront de préciser les besoins.

5.68 En Mauritanie, le PAM met en œuvre une Intervention Prolongée de Secours et de Redressement (IPSR) de 33,5 millions de dollars sur deux ans (2008-2009) et un Programme de Pays (PP) de 51,8 millions d'USD sur six ans (2003-2008) qui sera aligné sur l'UNDAF pour couvrir deux années supplémentaires

5.69 Les résultats de l'Enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (ESAM) menée, suite à la hausse des prix des denrées alimentaires, conjointement par la Direction de l'observatoire et des stratégies du Commissariat à la protection sociale et à la sécurité alimentaire (CPSSA) et le PAM en mars 2008 montrent une situation alimentaire beaucoup plus précaire que l'enquête précédente, à savoir 650 700 personnes en insécurité alimentaire (modérée ou sévère) contre 425 000 en juillet 2007. Pour le milieu rural, le pourcentage de ménages en insécurité alimentaire s'élève à 30%.

5.70 A la lumière de ces résultats, le CPSSA et le PAM ont proposé un renforcement des filets de sécurité sociaux pour répondre aux besoins de cette nouvelle couche de population en état d'insécurité alimentaire. Sur 2008, le programme bénéficierait à quelque 242.000 personnes additionnelles (12.000 tonnes de vivres pour un coût additionnel de 14 millions d'USD). Sur 2009/2010 les coûts additionnels du programme ont été évalués à 66,5 millions d'USD, correspondant au coût de 58.000 tonnes de vivres).

5.71 Sept interventions sont proposées sur le court et moyen terme jusqu'à la fin de l'année 2010. Elles ciblent les poches de vulnérabilité réparties sur l'ensemble du pays tant en milieu urbain que rural. Elles sont pour les unes par la distribution d'aliments des appuis directs à la sécurité alimentaire, pour d'autres toujours en appui aux populations vulnérables de véritables outils de développement (aliments contre travail, aliments contre formation, stocks villageois de sécurité). Ces interventions sont focalisées sur:

#### **(i) Assistance alimentaire aux groupes vulnérables modérément malnutris pour éviter qu'ils ne basculent dans la malnutrition sévère**

5.72 Elle concernerait plus particulièrement les 11 régions du pays sur 14<sup>1</sup>, où la malnutrition aiguë globale est la plus élevée. Un complément nutritionnel sous forme de ration sèche « à emporter » d'une valeur de 1.250 kcal par jour serait ainsi fournie à 46.000 bénéficiaires (31.000 enfants de moins de cinq ans et 15.000 femmes enceintes et allaitantes) dans 635 centres (CRENAM) répartis entre ces régions. Un renforcement du programme est en cours suite aux résultats de l'enquête de mars 2008 qui traduisent une détérioration de la

---

<sup>1</sup> Trarza, Inchiri, Adrar, Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Tagant, Guidimagha, Gorgol, Brakna ainsi que la zone péri-urbaine de Nouakchott

situation due à la soudure et aux conséquences de la hausse des prix sur les produits alimentaires de base.

5.73 Au cours du deuxième semestre de 2008, on estime à 65.800 le nombre de bénéficiaires, soit 19.800 bénéficiaires additionnels par rapport aux prévisions de l'IPSR actuelle, pour une valeur additionnelle de 2,1 millions d'USD. En 2009-2010, il est estimé que 60.000 bénéficiaires par an pourraient être concernés, sous réserve d'une amélioration de la situation nutritionnelle par rapport à 2008 suite aux actions en cours.

5.74 En plus, un complément nutritionnel de 9 mois environ par bénéficiaire serait également donné à 950 malades du VIH/SIDA sous traitement rétroviral dans le CTA de Nouakchott sous forme de rations familiales. Le nombre devrait légèrement augmenter en 2009-2010 et dépasser la barre des 1000 bénéficiaires.

**(ii) *Distribution alimentaire gratuite ciblée aux ménages démunis en milieu urbain et rural***

5.75 Pour faire face aux situations de crise récurrentes depuis environ cinq ans, des distributions gratuites (DGR) ont été prévues dans le cadre de l'IPSR pour couvrir les besoins de 221,796 ruraux en insécurité alimentaire sévère en avril 2008 (résultats de l'ESAM 2008) et 120 000 en 2009 pendant 90 jours. Cette dégradation est principalement due à la hausse des prix sur les marchés locaux et à l'impossibilité pour les personnes vulnérables d'accéder aux produits de base.

5.76 Pour faire face à cette dégradation de la situation alimentaire, une stratégie d'intervention en période de soudure a été mise en place conjointement par le PAM et le CPSSA. Le PAM se concentrerait sur les vulnérables sévères et le PSI sur les vulnérables modérés en zone rurale. En mai-août 2008, des DGR sont menées en concertation avec le CPSSA pour un total de 15.000 tonnes (céréales, légumineuses, huile, sel iodé) dont 5.000 tonnes de céréales distribuées par le CPSS.

**(iii) *Assistance alimentaire dans les cantines scolaires des écoles primaires***

5.77 Les cantines scolaires des écoles primaires des 8 wilayas agro-pastorales du pays (Trarza, Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Tagant, Guidimagha, Gorgol, Brakna) bénéficieraient à environ 136.083 enfants scolarisés de 6 -12 ans répartis dans 1.233 écoles et 116 mahadras. (2 repas quotidiens à consommer à la cantine pendant l'année scolaire - 180 jours par an).

**(iv) *Vivres-contre-travail (VCT) IPSR et CP pour les ruraux pauvres identifiés***

5.78 Les VCT visent à créer et à réhabiliter des actifs productifs communautaires dans les zones rurales identifiées des huit wilayas agro-pastorales. Les VCT/IPSR sont considérés comme un outil de redressement car ils visent la réhabilitation d'ouvrages dégradés existants ou la création d'ouvrages ne demandant pas une haute technicité. Les VCT/CP sont du domaine du développement car ils visent la création d'actifs fortement encadrés techniquement; ils bénéficient d'un cofinancement PAM/CPSSA substantiel et ont une durée de vie supérieure à trois ans, ce qui renforce de façon durable la sécurité alimentaire des communautés les plus vulnérables. En 2008, 156.300 ruraux bénéficieront des VCT/IPSR (87.550 bénéficiaires additionnels par rapport à la planification IPSR 2008) et 44.500 ménages des VCT/CP. En 2009-2010, il est prévu de maintenir le même niveau d'activité pour l'IPSR, à savoir couvrir 300.000 bénéficiaires et d'augmenter considérablement les VCT/CP, à savoir couvrir 213.000 bénéficiaires.

5.79 Les VCT permettent aux populations d'accéder à des produits alimentaires et de créer ou réhabiliter des actifs communautaires visant à augmenter leur production vivrière et pastorale. Les besoins en financement pour les VCT/PP 2008 n'ont pas été couverts de façon satisfaisante en 2008 (manque à gagner de 2,8 millions d'USD), ce qui explique le faible taux d'activité. Il est en effet trop tard à ce stade pour élargir le programme étant donné que l'hivernage a commencé. Des dispositions sont en train d'être prises avec la FAO, le CPSSA, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le Ministère de l'environnement, la Banque mondiale et la BAD pour faire un plaidoyer pour les activités VCT pour lesquelles 17,8 millions d'USD seront nécessaires en 2009-2010. Le CPSSA contribue à l'activité à hauteur de 400.000 d'USD par an pour l'achat des intrants non alimentaires et fournit l'expertise nécessaire à l'encadrement technique des travaux.

5.80 Cette activité nécessite des partenaires ayant des capacités techniques et financières importantes. Le CPSSA est le partenaire le plus indiqué pour l'exécution de ce type de projets (cf rapport de l'évaluation à mi-parcours du CP 2006).

**(v) *Cash for work et/ou coupons subventionnés pour les ménages urbains pauvres et les ménages ruraux pauvres identifiés***

5.81 Il s'agit d'une nouvelle activité pour le PAM. Elle mérite d'être tentée pour les projets HIMO comme les travaux communautaires d'assainissement en zone péri urbaine, les pistes de désenclavement, des projets de reboisement avec des partenaires stratégiques (Banque Mondiale, FIDA, BAD, etc.). Une analyse des marchés permettant d'identifier les zones-cibles, avec l'appui des partenaires dans le pays (FewsNet/DOS) et du bureau régional du PAM, sera menée avant le lancement de cette activité. Cette activité ne pourra en effet être mise en œuvre que là où les marchés existent et sont fonctionnels.

5.82 Pour cette activité, il est prévu 25.000 bénéficiaires en 2008 pour un montant de 3,2 millions d'USD à mobiliser, et 61.000 bénéficiaires en 2009-2010 pour un montant de 8,4 millions d'USD.

**(vi) *Stocks alimentaires villageois de sécurité « SAVS »***

5.83 Une composante de l'IPSR depuis 2005, le SAVS est un magasin de Stock Alimentaire Villageois de Sécurité (SAVS). C'est une unité économique villageoise d'achat, de stockage et de vente de céréales, destinée à améliorer la sécurité alimentaire de la communauté villageoise. Il est géré par un comité de gestion dont les membres sont élus par cette communauté villageoise, organisée en assemblée générale.

5.84 L'objectif d'un SAVS est double: (i) améliorer la sécurité alimentaire du village par la mise à disposition de céréales à des prix avantageux surtout en période de soudure; et (ii) améliorer le revenu des producteurs en rachetant leurs surplus de production à des prix intéressants et organiser la collecte et la commercialisation des productions de la zone.

5.85 L'opération est menée en liaison étroite avec le CPSSA, elle prévoit la vente de farine à prix stabilisé sur l'ensemble du pays à 5.000 UM le sac de 50 kg de blé au travers du réseau des SAVS.

**5.86 *Face à la crise alimentaire actuelle et à la hausse des prix, les SAVS jouent un rôle important dans la stabilisation des prix des céréales.***

5.87 La réussite d'un SAVS repose essentiellement sur la participation (mobilisation et dynamisme) de l'ensemble de la communauté bénéficiaire. La contribution des bénéficiaires à la construction d'un magasin pour le stockage des céréales et la mise en place d'un fonds de roulement (en nature de préférence) détermine l'engagement de la communauté pour la conduite

d'une opération SAVS. En 2007, la décision a été prise de doter les SAVS d'un statut juridique de coopératives avec l'appui du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Il est attendu de ce statut de permettre aux Comités de gestion des SAVS d'ouvrir des comptes bancaires pour entreposer leurs liquidités, d'obtenir des exonérations et autres avantages de l'administration locale ou régionale et se constituer en réseaux de coopératives pour faire des achats groupés.

5.88 Avec la mise en place des 714 nouveaux SAVS prévus en 2008 pour couvrir 198,000 ruraux (soit 102,166 bénéficiaires additionnels par rapport à la planification de l'IPSR) qui s'ajouteront au 2.600 SAVS créés entre 2005 et 2007, la couverture totale de villages dépassant 100 ménages sera atteinte, ce qui représentera un stock de 25.000 tonnes de céréales disponibles dans le pays. La pérennisation des SAVS passera par:

- La transformation de tous les SAVS fonctionnels en coopératives agréées et leur constitution en réseau, ce qui leur permettra de résoudre leur problème d'approvisionnement avec l'aide de l'état et certains partenaires au développement (Banque Mondiale) ;
- Le renforcement des formations en matière de gestion des approvisionnements destinés aux Comités de Gestion des SAVS et aux responsables des groupements de coopératives nouvellement créées.
- Le renforcement par le PAM des SAVS en 2009 pour atténuer la décapitalisation durant cette période de flambée des prix.
- A l'horizon 2010, si les objectifs du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sont atteints, les SAVS pourront diversifier leurs activités (banques semencières, etc.). dans les zones de production.

5.89 En 2008, 7,3 millions d'USD, soit 3,7 millions d'USD additionnels par rapport à la planification du PRRO, sont nécessaires à la mise en œuvre de cette activité essentielle au développement économique des villages. Environ la moitié de ces fonds doivent encore être mobilisés. En 2009-2010, les besoins seront inférieurs car l'activité consistera principalement à renforcer les SAVS fonctionnels à hauteur de 20 % de leur quota pour faire face à la décapitalisation, soit 5, 6 millions d'USD sur deux ans.

5.90 L'activité bénéficie de partenariats bien établis avec le CPSSA et les ONG qui mériteraient d'être élargis. Toutefois, le PAM pourrait envisager de prendre à son compte le renforcement des SAVS en 2009-2010.

#### **(vii) Mécanisme de suivi et évaluation des interventions du PAM**

5.91 Plusieurs enquêtes sur la situation alimentaire et nutritionnelle, des études et évaluations sur l'agriculture et sur les marchés ont été effectuées en Mauritanie au cours de ces trois dernières années. Il devient alors nécessaire de continuer la collecte régulière de ces informations à travers un système de suivi et évaluation des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'évaluation des récoltes et le suivi des marchés et approvisionnements.

### **C. Estimation du coût de l'Initiative 2009-2011**

5.92 Les besoins de financement de l'Initiative en appui à la sécurité alimentaire 2009-2011, structurée sur un plan d'action de 3 ans dans une vision de reconquête des marchés intérieurs, d'un interventionnisme plus marqué de l'Etat, d'organisation des filières, de protection des groupes vulnérables contre l'insécurité alimentaire ne peuvent être à ce stade que très approximativement estimés, dépendant pour une part de la conjoncture des marchés internationaux et par là de l'importance des mesures de protection sociale et de marché à reconduire. Ils seraient de l'ordre de 400 millions d'USD, de 100 à 150 millions d'USD, par an, répartis approximativement comme suit:

- Mesures politiques et de commercialisation : 60 millions d'USD par an
- Actions productives : 200 millions d'USD.
- Actions de protection sociale (2008-2010): 128,5 millions d'USD, dont 33,5 millions d'USD sont financés dans le cadre de l'IPSR et 14,8 millions d'USD par le programme pays 2003-2010. Le financement à rechercher est de 80,1 millions d'USD. Sur le programme, 54 % des fonds sont destinés au financement des opérations directes d'appui à la sécurité alimentaire (actions i, ii et iii) et 46 % aux actions d'aide au développement en appui à des groupes vulnérables impliqués dans des travaux productifs (actions iv, v et vi).

5.93 Les coûts d'une telle initiative, quoique estimés de manière très préliminaire, préoccupent l'ensemble du monde politique et de la communauté internationale. Ils devraient, au vu des efforts déjà accomplis par le gouvernement pour financer le PSI en 2008 et des difficultés budgétaires qui pourraient surgir suite au financement d'un nouvel investissement lourd pour l'Etat, être financés plus largement par la communauté internationale.

5.94 Une part des coûts de l'Initiative est prise en compte dans la programmation triennale des projets prioritaires (PIP), une autre part, en accord avec les partenaires pourrait être financée sur des réallocations de fonds, répondant à la demande et à la conjoncture, une troisième reste à rechercher, tout en pouvant être en partie financée sur les intentions de financement des PTF non mobilisées mais annoncées lors du lancement et financement du PSI. (Voir para 4.41 et 4.42).

5.95 Les années 2009 et 2010 apparaissent ainsi, sans d'importantes nouvelles rentrées, relativement difficiles pour le budget de la Mauritanie, tout en espérant une baisse des cours mondiaux des produits et une forte mobilisation de la communauté internationale.

## **6. SUITES A DONNER**

6.1 Les suites qui seront données au rapport de cette mission inter agences dépendent essentiellement des autorités mauritaniennes. Au vu des intérêts manifestés par les plus hautes autorités du pays et des partenaires au développement deux scénarios / étapes semblent possibles :

- Une requête du gouvernement pour la mise en place rapide de l'outil de pilotage du PSI, qui est aussi, dans la conjoncture actuelle, des plus utiles à l'Initiative 2009-2011 et à toute politique de régulation des marchés, de sécurité alimentaire et de relance du secteur agricole. Le document de projet PCT a été préparé à la demande de la contre partie par la mission et remis à la Représentation de la FAO à la fin juillet 2008.
- Une requête du gouvernement pour appuyer les différents départements concernés dans la formulation de l'Initiative d'appui à la sécurité alimentaire 2009-2011, placée dans le cadre d'une nouvelle politique agricole, basée sur la reconquête du marché. Elle serait l'expression d'une volonté et d'un engagement politique fort du gouvernement en soutien aux populations rurales et à la sécurité alimentaire. Une telle requête pourrait être adressée au PNUD ou à la Banque mondiale.

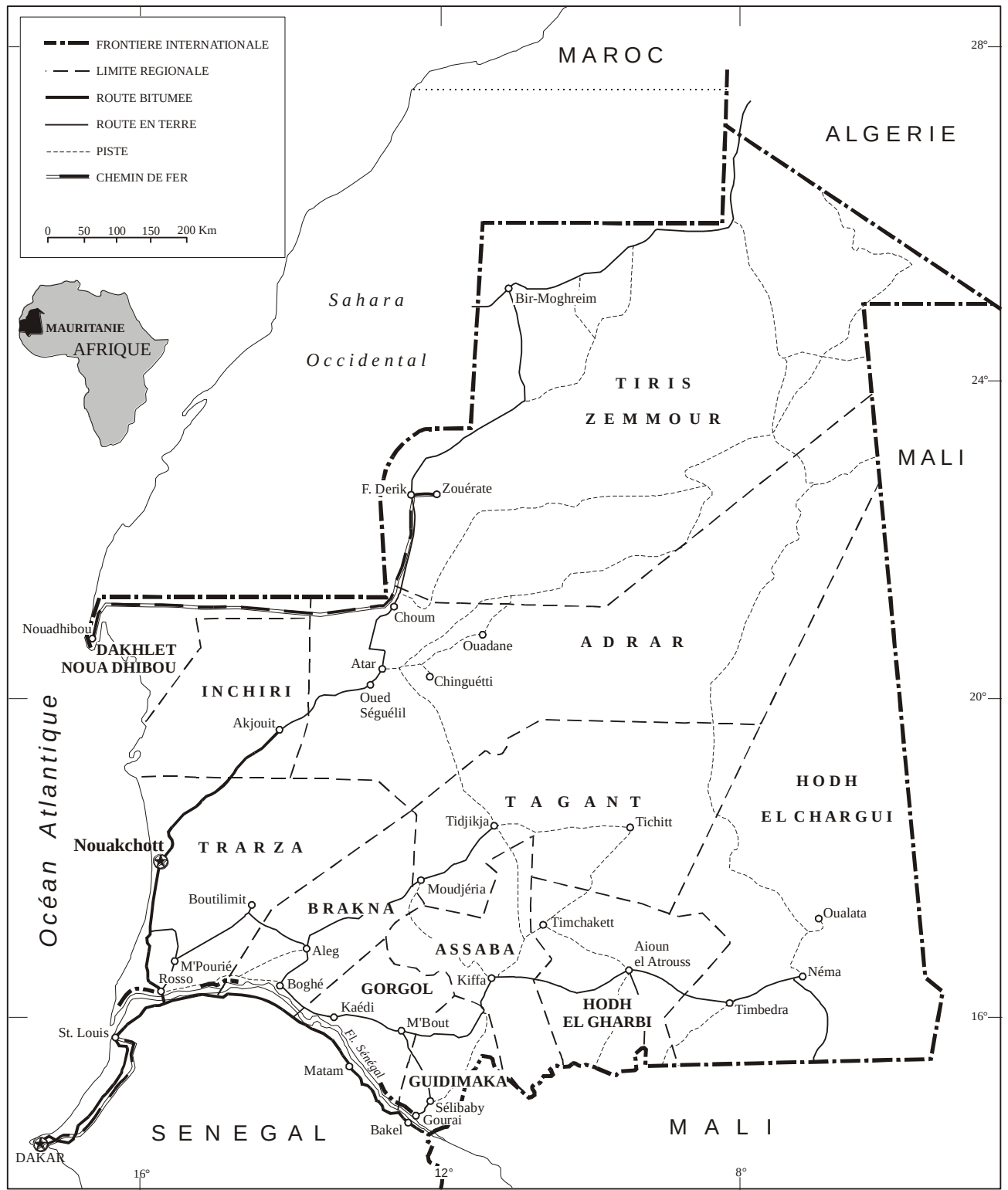
6.2 La formulation d'un tel plan devrait être réalisée par une équipe multisectorielle formée de spécialistes issus des différents départements ministériels impliqués, de la société

civile / collectivités décentralisées et de spécialistes internationaux issus et représentatifs de l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

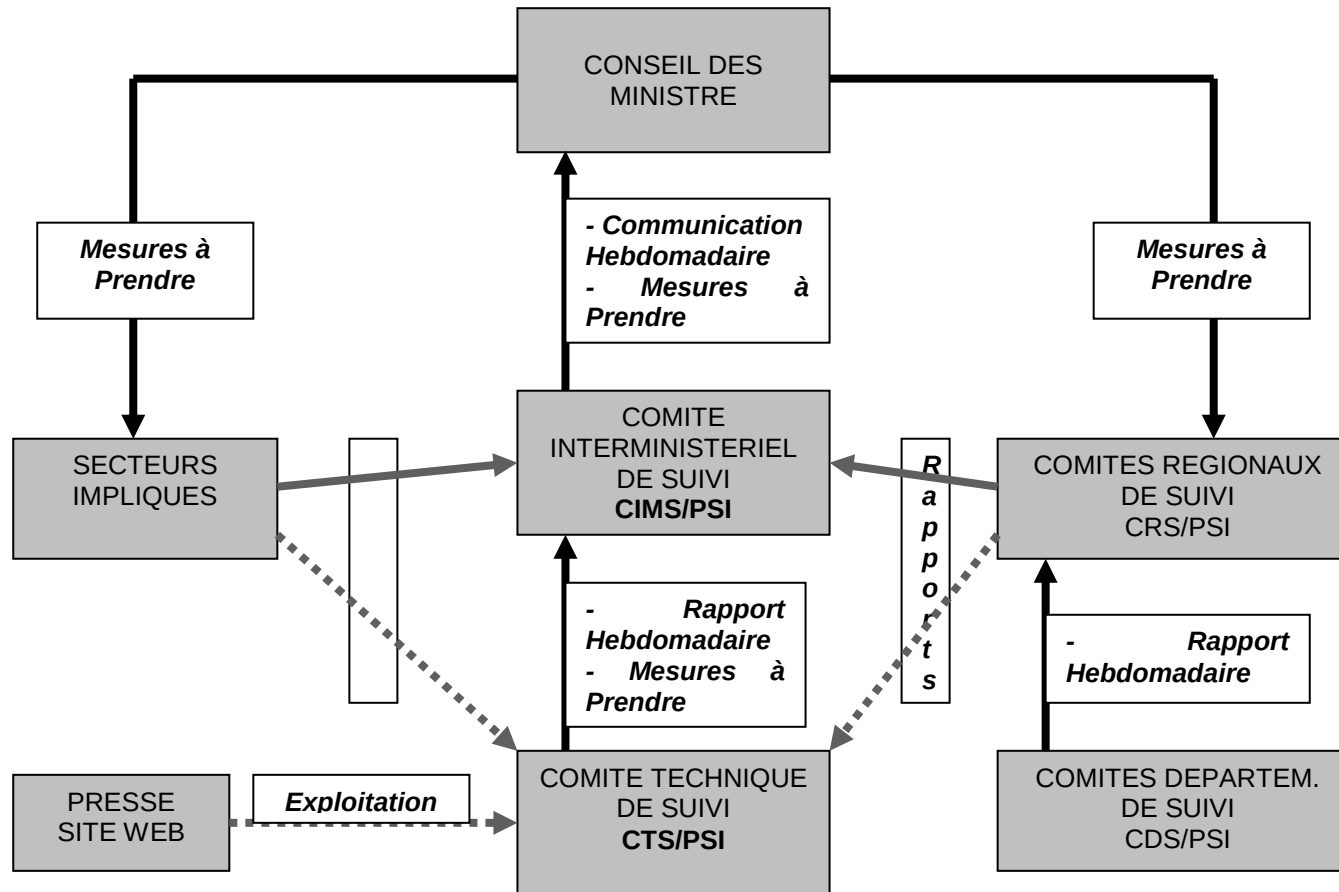
6.3 Suite à cette formulation, il serait organisé en octobre / novembre 2008 en vue des futures campagnes un atelier de restitution / concertation, qui devrait préciser les engagements financiers du gouvernement et des partenaires ainsi que concrètement les mécanismes d'intervention.

*La situation économique et l'insécurité à la sécurité alimentaire de quelques 700 000 personnes à des degrés divers exigent un engagement fort du gouvernement et l'appui sans faille de ses partenaires techniques et financiers, spécialement au cours de ces trois prochaines années, pendant lesquelles la Mauritanie ne peut compter sur de substantielles rentrées additionnelles.*

#### **Carte 1. Carte générale de Mauritanie**

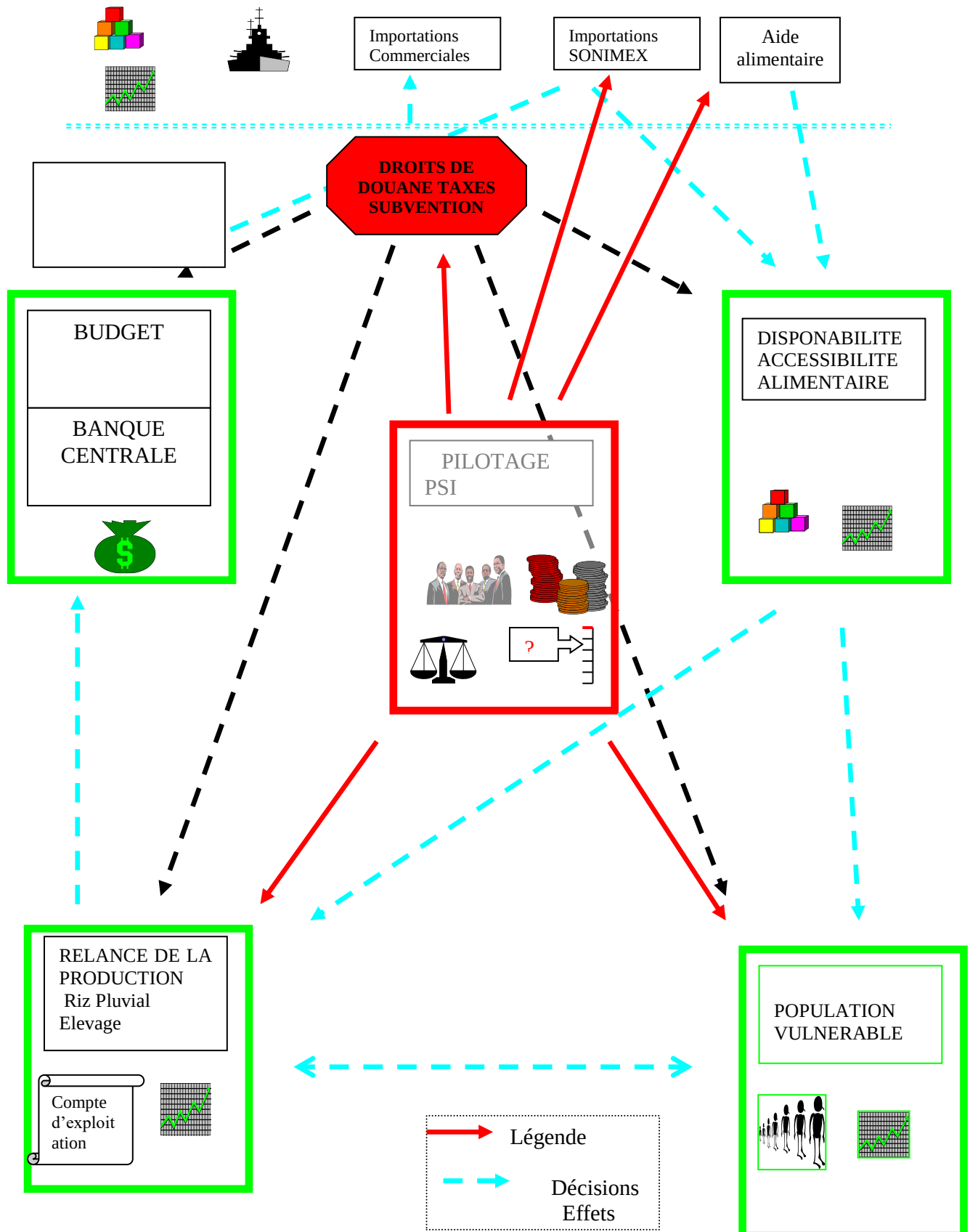


**Figure 1. Organigramme du Programme Spécial d'intervention**



**Figure 2. Outil de pilotage du Programme d'intervention spécial et de l'initiative d'appui à la sécurité alimentaire**

**PILOTAGE SUIVI IMPACT DU PSI ET DE L'INITIATIVE D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE 2009-2011**



**Tableau 1. Budget du Programme Spécial d'Intervention**

|                                                                           |                                                               | Ug            | \$                 | % total P3  |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------|--------------------|-------------|
| <b>1. Mesures d'urgence</b>                                               |                                                               | 26.505        | 111.364.622        | 57%         |
|                                                                           |                                                               |               | -                  | 0%          |
|                                                                           | Approvisionnement du marché                                   | 3.400         | 14.285.714         | 7%          |
|                                                                           | Avance à la SONIMEX (dont 900 millions pour les engrais)      | 3.400         | 14.285.714         | 7%          |
|                                                                           |                                                               |               | -                  | 0%          |
|                                                                           | Atténuation des effets des prix                               | 14.665        | 61.617.647         | 32%         |
|                                                                           | Augmentation des salaires                                     | 3.545         | 14.894.958         | 8%          |
|                                                                           | Correction des prévisions budgétaires de salaires             | -             |                    | 0%          |
|                                                                           | Subvention du pain                                            | 1.200         | 5.042.017          | 3%          |
|                                                                           | Subvention du gaz butane                                      | 5.000         | 21.008.403         | 11%         |
|                                                                           | Transfert à la SOMELEC                                        | 4.500         | 18.907.563         | 10%         |
|                                                                           | Transfert à la SNDE                                           | 420           | 1.764.706          | 1%          |
|                                                                           |                                                               |               | -                  | 0%          |
|                                                                           | Aide alimentaire et filets de sécurité                        | 8.440         | 35.461.261         | 18%         |
|                                                                           | - Couverture des besoins par la Distribution gratuite         | 834           | 3.504.412          | 2%          |
|                                                                           | - Couverture des besoins par Vires contre travail             | 1.551         | 6.516.513          | 3%          |
|                                                                           | - Couverture besoins Centre d'Aliment Communautaire           | 42            | 175.210            | 0%          |
|                                                                           | - Couverture des besoins par les SAVS                         | 2.508         | 10.536.723         | 5%          |
|                                                                           | - Stock de sécurité alimentaire                               | 2.521         | 10.591.345         | 5%          |
|                                                                           | Accueil et insertion de mendiants                             | 250           | 1.050.420          | 1%          |
|                                                                           | Consolidation capacité d'intervention CPSSA(Encours 2007)     | 521           | 2.190.000          | 1%          |
|                                                                           | Supervision et suivi                                          | 213           | 896.639            | 0%          |
| <b>2. Mesures structurelles</b>                                           |                                                               | 10.318        | 43.352.227         | 22%         |
|                                                                           | Campagne Agricole                                             | 6.570         | 27.604.328         | 14%         |
|                                                                           | Travaux réhabilitation PPG                                    | 430           | 1.806.723          | 1%          |
|                                                                           | Produits de lutte contre les ennemis des cultures             | 409           | 1.716.807          | 1%          |
|                                                                           | Infrastructures et barrages, digues et diguettes, extens walo | 2.425         | 10.189.076         | 5%          |
|                                                                           | Semences et autres intrants agricoles                         | 572           | 2.404.328          | 1%          |
|                                                                           | Petits matériels                                              | 200           | 840.336            | 0%          |
|                                                                           | Intrant de Maraichage                                         | 60            | 252.101            | 0%          |
|                                                                           | Prime à la production en irrigué (ex soutien des intrants)    | 440           | 1.848.739          | 1%          |
|                                                                           | Dotation au Fonds du sinistre agricole                        | 200           | 840.336            | 0%          |
|                                                                           | Santé animale                                                 | 363           | 1.525.210          | 1%          |
|                                                                           | Production animale                                            | 993           | 4.172.269          | 2%          |
|                                                                           | Actions transversales Agriculture et Elevage                  | 275           | 1.155.462          | 1%          |
|                                                                           | Opération retour agriculteurs au terroirs                     | 103           | 432.773            | 0%          |
|                                                                           | Supervision campagne agricole                                 | 100           | 420.168            | 0%          |
|                                                                           |                                                               |               | -                  | 0%          |
|                                                                           | Emploi,                                                       | 2.825         | 11.869.748         | 6%          |
|                                                                           | Formation et insertion de 4 000 jeunes                        | 821           | 3.449.580          | 2%          |
|                                                                           | Consolidation du programme AGR 2007                           | 100           | 420.168            | 0%          |
|                                                                           | Programme AGR 2008 dont CPSSA 400                             | 984           | 4.134.454          | 2%          |
|                                                                           | Appui aux MPE et GIE                                          | 400           | 1.680.672          | 1%          |
|                                                                           | Fonds de Promotion de l'Emploi des Jeunes                     | 450           | 1.890.756          | 1%          |
|                                                                           | Actions en faveur du monde du travail                         | 70            | 294.118            | 0%          |
|                                                                           | Hydraulique                                                   | 923           | 3.878.151          | 2%          |
|                                                                           |                                                               |               | -                  | 0%          |
| <b>3. Réserve Programme pour mesures additionnelles</b>                   |                                                               | 3.000         |                    |             |
|                                                                           |                                                               |               | 12.605.042         | 6%          |
| <b>4. Autres soutiens au pouvoir d'achat des ménages et à la campagne</b> |                                                               | 6.400         | 26.890.756         | 14%         |
|                                                                           | - Détaxe de riz importée = 700 millions UM                    | 700           | 2.941.176          | 2%          |
|                                                                           | - Garantie de l'Etat en faveur de l'UNCACEM = 6 milliards UM  |               | -                  | 0%          |
| <b>\$ Crédit de campagne : 3, 8 milliards UM</b>                          |                                                               |               | -                  | 0%          |
|                                                                           |                                                               |               | -                  | 0%          |
| <b>total</b>                                                              |                                                               | <b>46.223</b> | <b>194.212.647</b> | <b>100%</b> |

**Tableau 2.Coût détaillé de l'outil de pilotage du PSI et de l'initiative d'appui à la sécurité alimentaire**

[illegible]

**Tableau 3. Matrice des actions proposées par le PAM, 2008-2010**

| Actions                                                                                                                                   | Population cible                                                                                    | Zones ciblées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Nombre de bénéficiaires                                                                                                                                                                                                                                                                           | Aliments à distribuer/Tonnage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Budget (USD)                                                                                                                 | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1- Assistance alimentaire aux groupes vulnérables <b>modérément malnutris</b> pour éviter qu'ils ne basculent dans la malnutrition sévère | Enfants de moins de cinq ans, mères allaitantes et femmes enceintes modérément malnutries           | Régions présentant des taux de malnutrition aiguë globale > 10% (enquêtes MICS - UNICEF 2007): Trarza, Inchiri, Adrar, Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Tagant, Guidimagha, Gorgol, Brakna et zone péri-urbaine de Nouakchott. Ces zones seront probablement reconduites en 2009 et 2010 conformément aux résultats des enquêtes MICS de 2008 et 2009. | <b>Total: 70100</b><br><b>2008:</b> 70,100 bénéficiaires: 52,100 enfants et 13,700 femmes enceintes et allaitantes et 300 auxiliaires (soit 20,100 bénéficiaires additionnels par rapport à la planification IPSR)<br><b>2009 -2010: 60,000</b> bénéficiaires dont 40,000 enfants et 20,00 femmes | Ration alimentaire sèche à emporter (1,250 kcal/jour) composée de 250g de CSB, 20g de sucre et 25g d'huile. Durée moyenne de l'appui: 4 mois pour les enfants et 9 mois pour les femmes enceintes et allaitantes.<br><b>Au total: 13,392 tonnes</b><br><b>2008:</b> 7,374 tonnes de vivres soit 2,152 tonnes additionnelles par rapport à la planification IPSR).<br><b>2009-2010:</b> 6,018 tonnes de vivres | <b>12,722,400 USD</b> dont 7,005,300 en 2008 (soit 2,044,400 USD additionnels par rapport au PRRO) et 5,717,100 en 2009-2010 | <b>2008:</b> Les chiffres tiennent compte du renforcement du programme suite aux résultats de l'enquête nationale sur la nutrition conduite par le Ministère de la santé et l'UNICEF en mars 2008.<br><b>En 2009-2010,</b> 60,000 bénéficiaires sont planifiés par an sous réserve d'une amélioration de la situation nutritionnelle par rapport au 2ème semestre de 2008                                                                                    |
| 2- Assistance alimentaire dans les écoles primaires <b>(cantines scolaires)</b>                                                           | Enfants d'âge scolaire 6-12 ans                                                                     | Les 8 wilayas agro-pastorales du pays: Trarza, Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Tagant, Guidimagha, Gorgol, Brakna                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Total: 255,125</b> dont 136.083 enfants en 2008 et 255,125 enfants en 2009-2010.                                                                                                                                                                                                               | 2 repas quotidiens à consommer à la cantine pendant l'année scolaire (180 jours par an). Ration/jour = 150g de céréales, 30g de légumineuses, 15g d'huile, 25g de CSB, 10g de sucre, 2g de sel.<br><b>Au total: 22,378 tonnes</b><br><b>2008:</b> 5.683 tonnes<br><b>2009-2010:</b> 16,695 tonnes dont 13,395 distribuées à la cantine et 3,300 tonnes sous forme de rations sèches en période de soudure.    | <b>21,259,100 USD</b> dont 5,398,850 en 2008 et 15,860,250 en 2009-2010                                                      | <b>En 2008:</b> Participation du Gouvernement au financement de l'activité. Le PAM va suivre les recommandations a mi-parcours du PNDSE et réimplanter des cantines dans les chefs lieux départementaux.<br><b>2009-2010:</b> la planification comprend une ration à emporter pendant la période de soudure: 300gr cér, 20gr lég, 10gr huile pour 50% de bénéficiaires pendant 60 jours en 2009 et 60 jours en 2010 dans les zones non couvertes par les DGR |
| 3- Distribution alimentaire gratuite ciblée aux ménages démunis en milieu urbain et rural                                                 | <b>Ménages urbains</b> les plus vulnérables /Ménages dépendant de l'action sociales, chômeurs, etc. | Aucune                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 0                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 0                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 0                                                                                                                            | Les DGR est une modalité qui se prête mal aux zones urbaines ou péri-urbaines                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                                           | <b>Ménages ruraux</b> les plus vulnérables                                                          | <b>2008:</b> toutes les Wilayas <b>2009-2010:</b> Toutes les Wilayas qui résulteront en insécurité extrême par l'enquête ESAM d'octobre 2008 (pour l'année 2009) et ESAM d'octobre 2009 (pour l'année 2010).                                                                                                                                                   | <b>Total: 278972</b><br><b>2008:</b> 197,152 personnes (30% des ménages ruraux) en insécurité alimentaire sévère - Résultats de l'ESAM 2008 – soit 7,152 bénéficiaires additionnels par rapport à l'IPSR.<br><b>2009-2010:</b> 278,972 personnes                                                  | Rations composées de 500g de céréales, 40g de légumineuses, 20g d'huile et de 5g de sel iodé par jour. Durée de l'opération par an: 3 mois<br><b>Au total: 35,877 tonnes</b><br><b>2008:</b> 9,770 tonnes repartis en deux tranches: 1ère tranche: 4,725 tonnes et 2ème tranche: 5,045 tonnes<br><b>2009-2010:</b> 26,107 tonnes                                                                              | <b>34,083,150 USD</b> dont 9,281,500 en 2008 et 24,801,650 en 2009-2010                                                      | <b>2008:</b> Distribution première tranche mai-juin 2008 (avec PSI). Deuxième tranche en juillet 2008. Le PSI distribue aux ruraux en insécurité alimentaire modérée.<br><b>2009-2010:</b> Le nombre des bénéficiaires des DGR 2009-2010 dépendra des résultats des enquêtes VAM (octobre 2008 et octobre 2009).                                                                                                                                             |

| Actions                                                                                                                           | Population cible                                                     | Zones ciblées                                                 | Nombre de bénéficiaires                                                                                                                                                                                                                    | Aliments à distribuer/Tonnage                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Budget (USD)                                                                                                                                             | Commentaires                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4a- "Cash for Work" et/ou coupons subventionnés (vouchers) pour les ménages urbains pauvres et les 2/3 des ménages ruraux pauvres | Ménages <b>urbains</b> pauvres                                       | Zones péri urbaines pour des projets HIMO                     | <b>Total: 75,000</b><br>dont 25,000 en 2008 et 50,000 en 2009-2010                                                                                                                                                                         | Pas de vivres à distribuer                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>9,600,000 USD</b><br>dont 3,200,000 en 2008 et 6,400,000 en 2009-2010                                                                                 | Nouvelle activité à approfondir par l'expérience d'autres pays. Une analyse des marchés est nécessaire avant le lancement de cette activité                                                                        |
|                                                                                                                                   | Ménages <b>ruraux</b> pauvres                                        | Zone du fleuve                                                | <b>11,000</b> en 2009-2010                                                                                                                                                                                                                 | Pas de vivres à distribuer                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>2,000,000 USD</b> en 2009 - 2010                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                    |
| 4b- "Food for Work" IPSR pour les ménages ruraux pauvres identifiés par l'ESAM                                                    | Ménages <b>ruraux</b> pauvres                                        | Les 8 wilayas agro-pastorales                                 | Total: 31,260 ménages, soit: <b>156,300 personnes.</b><br><b>2008:</b> 31,260 ménages, soit 156,300 bénéficiaires (87,550 bénéficiaires additionnels par rapport au PRRO).<br><b>2009-2010:</b> 30,000 ménages, soit 150,000 bénéficiaires | Rations familiales composées de 2,5kg de céréales, 200g de légumineuses, 100g d'huile végétale et 25g de sel iodé. Durée moyenne des travaux: 60 jours.<br><b>Au total: 15,469 tonnes.</b><br><b>2008:</b> 5,299 tonnes (2,968 tonnes additionnelles par rapport à la planification IPSR).<br><b>2009-2010:</b> 10,170 tonnes | <b>14,695,550 USD</b><br><b>2008:</b> 5,034,050 USD (2,819,600 USD additionnels par rapport au PRRO)<br><b>2009-2010:</b> 9,661,500 USD                  | Réhabilitation d'ouvrages ou création d'actifs ne requérant pas une forte technicité                                                                                                                               |
| 4c- "Food for Work" Programme de pays                                                                                             | Ménages <b>ruraux</b> pauvres                                        | Les 8 wilayas agro-pastorales                                 | Total: 30,000 ménages soit <b>150,000 personnes</b><br><b>2008:</b> 8,900 ménages, soit 44,500 bénéficiaires<br><b>2009-2010:</b> 30,000 ménages, soit 150,000 bénéficiaires                                                               | Mêmes rations que ci-dessus.<br><b>Au total: 11,679 tonnes</b><br><b>2008:</b> 1,509 tonnes<br><b>2009-2010:</b> 10,170 tonnes                                                                                                                                                                                                | <b>11,095,050 USD</b><br><b>2008:</b> 1,433,550 pour le PAM et 400,000 pour le CPSSA<br><b>2009-2010:</b> 9,661,500 pour le PAM et 800,000 pour le CPSSA | Développement: ouvrages fortement encadrés techniquement et matériellement. Le CPSSA donnera une contribution de 400,000\$ par an pour l'achat des matériels soit un total de 1,200,000 dollars pour les 3 années. |
| 5- "SAVS" Stocks alimentaires villageois de sécurité                                                                              | <b>Ménages ruraux</b> les plus vulnérables (stocks céréaliers, etc.) | Tout le territoire national à l'exception des centres urbains | <b>Total: 198,222 ruraux</b><br><b>2008:</b> 198,222 ruraux soit 102,388 bénéficiaires additionnels par rapport à la planification IPSR.<br><b>2009-2010:</b> 97,250 ruraux.                                                               | <b>Au total: 16,936 tonnes</b> de céréales.<br><b>2008:</b> Création de 714 SAVS pour un total de 7,136 tonnes de céréales, soit 3,686 tonnes additionnelles par rapport à la planification IPSR.<br><b>2009-2010:</b> 9,802 tonnes de céréales                                                                               | <b>16,089,200 USD</b><br><b>2008:</b> 6,779,200 USD, soit 3,501,700 USD additionnels par rapport à l'IPSR.<br><b>2009-2010:</b> 9,311,900 USD            | <b>2009-2010:</b> Renforcement des SAVS fonctionnels à 20% de leur quota pour faire face à la décapitalisation                                                                                                     |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                      |                                                                      |                                                               | <b>1,194,719</b>                                                                                                                                                                                                                           | <b>115,733</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>121,546,350</b>                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Additionnel par rapport à la planification</b>                                                                                 |                                                                      |                                                               | <b>790,287</b>                                                                                                                                                                                                                             | <b>57,889</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>66,594,550</b>                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                    |

**Tableau 4. Synthèse du coût du plan d'action du PAM 2008-2010**

| Actions                                | Nombre de beneficiaries |                | Tonnage (mt)   |               | Budget (USD)       |                   |
|----------------------------------------|-------------------------|----------------|----------------|---------------|--------------------|-------------------|
|                                        | Total                   | Additionnel    | Total          | Additionnel   | Total              | Additionnel       |
| Nutrition                              | 70,100                  | 20,100         | 13,392         | 2,152         | 12,722,400         | 2,044,400         |
| Cantines scolaires                     | 255,125                 | 255,125        | 22,378         | 16,695        | 21,259,100         | 15,860,250        |
| DGR (ruraux)                           | 278,972                 | 89,124         | 35,877         | 19,418        | 34,083,150         | 18,447,100        |
| "Cash for Work" (urbain)               | 75,000                  | 75,000         | 0              | 0             | 9,600,000          | 9,600,000         |
| "Cash for Work" (ruraux)               | 11,000                  | 11,000         | 0              | 0             | 2,000,000          | 2,000,000         |
| "Food for Work" ruraux/IPSR)           | 156,300                 | 87,550         | 15,469         | 2,968         | 14,695,550         | 2,819,600         |
| "Food for work" ruraux/CP) - PAM/CPSSA | 150,000                 | 150,000        | 11,679         | 10,170        | 11,095,050         | 9,661,500         |
| "SAVS"                                 | 198,222                 | 102,388        | 16,938         | 6,486         | 16,091,100         | 6,161,700         |
| <b>Total</b>                           | <b>1,194,719</b>        | <b>790,287</b> | <b>115,733</b> | <b>57,889</b> | <b>121,546,350</b> | <b>66,594,550</b> |

**Tableau 5: Coût détaillé des interventions du PAM 2008-2010**

| Tableau A                              | 2008           |               |                   | Additionnel par rapport à la planification |               |                   |
|----------------------------------------|----------------|---------------|-------------------|--------------------------------------------|---------------|-------------------|
|                                        | Benef          | Tonnage       | Valeur en\$       | Benef                                      | Tonnage       | Valeur en\$       |
| Nutrition                              | 70,100         | 7,374         | 7,005,300         | 20,100                                     | 2,152         | 2,044,400         |
| Cantines scolaires                     | 136,083        | 5,683         | 5,398,850         |                                            |               |                   |
| DGR (ruraux)                           | 197,152        | 9,770         | 9,281,500         | 7,152                                      | 3,329         | 3,162,550         |
| "Cash for Work" (urbain)               | 25,000         | 0             | 3,200,000         | 25,000                                     | 0             | 3,200,000         |
| "Cash for Work" (ruraux)               | 0              | 0             | 0                 |                                            |               |                   |
| "Food for Work" ruraux/IPSR)           | 156,300        | 5,299         | 5,034,050         | 87,550                                     | 2,968         | 2,819,600         |
| "Food for work" ruraux/CP) - PAM/CPSSA | 44,500         | 1,509         | 1,433,550         |                                            |               |                   |
| "SAVS"                                 | 198,222        | 7,136         | 6,779,200         | 102,388                                    | 3,686         | 3,501,700         |
| <b>Total</b>                           | <b>827,357</b> | <b>36,771</b> | <b>38,132,450</b> | <b>242,190</b>                             | <b>12,135</b> | <b>14,728,250</b> |

| Tableau B                              | 2009 - 2010      |               |                   | Additionnel par rapport à la planification |               |                   |
|----------------------------------------|------------------|---------------|-------------------|--------------------------------------------|---------------|-------------------|
|                                        | Benef            | Tonnage       | Valeur en\$       | Benef                                      | Tonnage       | Valeur en\$       |
| Nutrition                              | 60,000           | 6,018         | 5,717,100         | 0                                          | 0             | 0                 |
| Cantines scolaires                     | 255,125          | 16,695        | 15,860,250        | 255,125                                    | 16,695        | 15,860,250        |
| DGR (ruraux)                           | 278,972          | 26,107        | 24,801,650        | 81,972                                     | 16,089        | 15,284,550        |
| "Cash for Work" (urbain)               | 50,000           | 0             | 6,400,000         | 50,000                                     | 0             | 6,400,000         |
| "Cash for Work" (ruraux)               | 11,000           | 0             | 2,000,000         | 11,000                                     | 0             | 2,000,000         |
| "Food for Work" ruraux/IPSR)           | 150,000          | 10,170        | 9,661,500         |                                            |               |                   |
| "Food for work" ruraux/CP) - PAM/CPSSA | 150,000          | 10,170        | 9,661,500         | 150,000                                    | 10,170        | 9,661,500         |
| "SAVS"                                 | 97,250           | 9,802         | 9,311,900         |                                            | 2,800         | 2,660,000         |
| <b>Total</b>                           | <b>1,052,347</b> | <b>78,962</b> | <b>83,413,900</b> | <b>548,097</b>                             | <b>45,754</b> | <b>51,866,300</b> |

Besoins 2008 - 2010 (Tableaux A+B)

|                                        | Benef          | Tonnage        | Valeur en\$        | Additionnel    |               |                   |
|----------------------------------------|----------------|----------------|--------------------|----------------|---------------|-------------------|
| Nutrition                              | 70100          | 13,392         | 12,722,400         | 20,100         | 2,152         | 2,044,400         |
| Cantines scolaires                     | 255125         | 22,378         | 21,259,100         | 255,125        | 16,695        | 15,860,250        |
| DGR (ruraux)                           | 278972         | 35,877         | 34,083,150         | 89,124         | 19,418        | 18,447,100        |
| "Cash for Work" (urbain)               | 75000          | 0              | 9,600,000          | 75,000         | 0             | 9,600,000         |
| "Cash for Work" (ruraux)               | 11000          | 0              | 2,000,000          | 11,000         | 0             | 2,000,000         |
| "Food for Work" ruraux/IPSR)           | 156300         | 15,469         | 14,695,550         | 87,550         | 2,968         | 2,819,600         |
| "Food for work" ruraux/CP) - PAM/CPSSA | 150000         | 11,679         | 11,095,050         | 150,000        | 10,170        | 9,661,500         |
| "SAVS"                                 | 198222         | 16,938         | 16,091,100         | 102,388        | 6,486         | 6,161,700         |
| <b>Total</b>                           | <b>1194719</b> | <b>115,733</b> | <b>121,546,350</b> | <b>790,287</b> | <b>57,889</b> | <b>66,594,550</b> |

**Tableau 6 : Evolution des productions brutes céréalières par typologie et spéculation en tonnes**

| Année        | Diéri  |       |      |        | Bas-Fonds |        |       | Walo   |      |       | Decrue SONADER |      |       | Irrigué |      |        |        | Prod.brute |
|--------------|--------|-------|------|--------|-----------|--------|-------|--------|------|-------|----------------|------|-------|---------|------|--------|--------|------------|
|              | Sorgho | Mil   | Maïs | Total  | Sorgho    | Maïs   | Total | Sorgho | Maïs | Total | Sorgho         | Maïs | Total | Sorgho  | Maïs | Riz    | Total  | Totale     |
| 1985/86      | 47000  | 8400  | 0    | 55400  | 10400     | 380    | 10780 | 15400  | 770  | 16170 | 0              |      | 0     | 5000    | 2500 | 15853  | 23353  | 105703     |
| 1986/87      | 51900  | 13600 | 0    | 65500  | 16800     | 100    | 16900 | 26900  | 100  | 27000 | 5157           | 2578 | 7735  | 700     | 3200 | 33000  | 36900  | 154035     |
| 1987/88      | 71158  | 16632 | 39   | 87829  | 14370     | 0      | 14370 | 16730  | 81   | 16811 | 4000           | 2680 | 6680  | 460     | 887  | 50951  | 52298  | 177988     |
| 1988/89      | 48753  | 6671  | 508  | 55932  | 32422     | 3242   | 35664 | 19581  | 2418 | 21999 | 12390          | 300  | 12690 | 1140    | 1300 | 50945  | 53385  | 179670     |
| 1989/90      | 49370  | 13922 | 318  | 63610  | 31176     | 835    | 32011 | 18062  | 321  | 18383 | 7966           | 1050 | 9016  | 159     | 889  | 55067  | 56115  | 179135     |
| 1990/91      | 23618  | 3324  | 513  | 27455  | 6745      | 0      | 6745  | 5869   | 0    | 5869  | 5390           | 0    | 5390  | 1727    | 845  | 51796  | 54368  | 99827      |
| 1991/92      | 26660  | 2129  | 28   | 28817  | 17195     | 1164   | 18359 | 9181   | 921  | 10102 | 7176           | 1219 | 8395  | 0       | 0    | 41670  | 41670  | 107343     |
| 1992/93      | 21792  | 1583  | 0    | 23375  | 12217     | 481    | 12698 | 7860   | 2940 | 10800 | 7529           | 3765 | 11294 | 1835    | 1158 | 50719  | 53712  | 111879     |
| 1993/94      | 57092  | 4045  | 150  | 61287  | 16654     | 380    | 17034 | 11581  | 355  | 11936 | 3000           | 1000 | 4000  | 1023    | 684  | 64925  | 66632  | 160889     |
| 1994/95      | 87473  | 8734  | 5816 | 102023 | 28146     | 0      | 28146 | 19432  | 0    | 19432 | 4824           | 109  | 4933  | 1400    | 0    | 45400  | 46800  | 201334     |
| 1995/96      | 63354  | 7516  | 0    | 70870  | 26582     | 0      | 26582 | 35323  | 0    | 35323 | 6381           | 0    | 6381  | 1811    | 0    | 52813  | 54624  | 193780     |
| 1996/97      | 29775  | 2728  | 2212 | 34715  | 3981      | 119    | 4100  | 4271   | 1137 | 5408  | 1949           | 0    | 1949  | 1708    | 2378 | 66748  | 70834  | 117006     |
| 1997/98      | 21652  | 848   | 0    | 22500  | 29539     | 3346   | 32885 | 15007  | 8084 | 23091 | 809            | 540  | 1349  | 2015    | 1344 | 77646  | 81005  | 160830     |
| 1998/99      | 34151  | 10371 | 0    | 44522  | 28850     | 649    | 29499 | 10851  | 7181 | 18032 | 458            | 0    | 458   | 954     | 518  | 101918 | 103390 | 195901     |
| 1999/00      | 51242  | 6064  | 1363 | 58669  | 31757     | 1081   | 32838 | 8915   | 1196 | 10111 | 1538           | 0    | 1538  | 1649    | 1508 | 86463  | 89620  | 192776     |
| 2000/01      | 62771  | 3750  | 611  | 67132  | 16768     | 6208   | 22976 | 3689   | 528  | 4217  | 0              | 2330 | 2330  | 1682    | 3974 | 76200  | 81856  | 178511     |
| 2001/02      | 38601  | 4587  | 82   | 43270  | 7178      | 4772   | 11450 | 896    | 403  | 1299  | 5820           | 803  | 6623  | 618     | 108  | 58809  | 59535  | 122177     |
| 2002/03      | 14734  | 586   | 33   | 15353  | 6852      | 1936   | 8788  | 370    | 53   | 423   | 4422           | 1265 | 5687  | 248     | 88   | 85272  | 85608  | 115859     |
| 2003/04      | 60194  | 5902  | 1574 | 67670  | 8746      | 8086   | 16832 | 4710   | 2300 | 7010  | 3560           | 5220 | 8780  | 698     | 553  | 75993  | 77244  | 177536     |
| 2004/05      | 10659  | 823   | 768  | 12250  | 4201      | 1984   | 6185  | 800    | 554  | 1354  | 4000           | 5720 | 9720  | 69      | 83   | 85533  | 85685  | 115194     |
| 2005/06      | 62690  | 5053  | 1538 | 69281  | 14595     | 5625   | 20220 | 4010   | 2530 | 6540  | 6000           | 4000 | 10000 | 700     | 700  | 81000  | 82400  | 188441     |
| 2006/07      | 54063  | 4955  | 488  | 59506  | 16677     | 3351   | 20028 | 1172   | 580  | 1752  | 2000           | 4480 | 6480  | 0       | 0    | 49607  | 49607  | 137373     |
| 2007/08**    | 63776  | 4941  | 441  | 69158  | 23909     | 5926   | 29835 | 5538   | 7548 | 13086 | 3924           | 2867 | 6791  | 0       | 0    | 72220  | 72220  | 191090     |
|              |        |       |      |        |           |        |       |        |      |       |                |      |       |         |      |        |        |            |
| moy 03/07    | 50276  | 4335  | 962  | 55573  | 13626     | 4994,4 | 18620 | 3246   | 2702 | 5948  | 3897           | 4457 | 8354  | 293     | 267  | 72871  | 73431  | 161927     |
| Pourcentage  |        |       |      | 34     |           |        | 11    |        |      | 4     |                |      | 5     |         |      |        | 45     | 100        |
| moy89/94     | 35706  | 5001  | 202  | 40909  | 16797     | 572    | 17369 | 10511  | 907  | 11418 | 6212           | 1407 | 7619  | 949     | 715  | 52835  | 54499  | 131815     |
| Pourcentage  |        |       |      | 31     |           |        | 13    |        |      | 9     |                |      | 6     |         |      |        | 41     | 100        |
| Ac product % |        |       |      | 36     |           |        | 7     |        |      | -48   |                |      | 10    |         |      |        | 35     | 23         |

Source : Division Statistique Agricole /SSAI/DPSE/MDRE

**Tableau 7 : Superficie cultivée par spéculation en ha**

| Années               | Diéri  |       |      |        | Bas-Fonds |       |       | Walo   |      |       | Decrue SONADER |      |       | Irrigué |      |       |       | Tot.Général |
|----------------------|--------|-------|------|--------|-----------|-------|-------|--------|------|-------|----------------|------|-------|---------|------|-------|-------|-------------|
|                      | Sorgho | Mil   | Maïs | Total  | Sorgho    | Maïs  | Total | Sorgho | Maïs | Total | Sorgho         | Maïs | Total | Sorgho  | Maïs | Riz   | Total |             |
| 1985/86              | 68000  | 12700 | 0    | 80700  | 11440     | 1100  | 12540 | 21200  | 2000 | 23200 | 0              | 0    | 0     | 5000    | 0    | 3255  | 8255  | 124695      |
| 1986/87              | 57000  | 19500 | 0    | 76500  | 21000     | 300   | 21300 | 38500  | 200  | 38700 | 0              | 0    | 0     | 400     | 1300 | 6600  | 8300  | 144800      |
| 1987/88              | 79065  | 28675 | 87   | 107827 | 14370     | 0     | 14370 | 23900  | 180  | 24080 | 11050          | 0    | 11050 | 284     | 353  | 11291 | 11928 | 169255      |
| 1988/89              | 87060  | 13342 | 846  | 101248 | 47995     | 6483  | 54478 | 20634  | 3454 | 24088 | 8350           | 0    | 8350  | 570     | 520  | 12239 | 13329 | 201493      |
| 1989/90              | 70177  | 28033 | 531  | 98741  | 43295     | 1901  | 45196 | 21245  | 972  | 22217 | 12000          | 250  | 12250 | 162     | 347  | 13653 | 14162 | 192566      |
| 1990/91              | 54975  | 11683 | 1709 | 68367  | 14071     | 0     | 14071 | 7365   | 0    | 7365  | 9957           | 1500 | 11457 | 852     | 338  | 15551 | 16741 | 118001      |
| 1991/92              | 71664  | 7873  | 95   | 79632  | 36354     | 2296  | 38650 | 13186  | 1151 | 14337 | 7700           | 0    | 7700  | 0       | 0    | 14818 | 14818 | 155137      |
| 1992/93              | 50832  | 6049  | 0    | 56881  | 22694     | 1312  | 24006 | 10112  | 1500 | 11612 | 4600           | 400  | 5000  | 1468    | 377  | 12721 | 14566 | 112065      |
| 1993/94              | 101311 | 15794 | 375  | 117480 | 31899     | 749   | 32648 | 15079  | 516  | 15595 | 7215           | 3885 | 11100 | 1023    | 547  | 19758 | 21328 | 198151      |
| 1994/95              | 145593 | 12621 | 9774 | 167988 | 39870     | 0     | 39870 | 24720  | 0    | 24720 | 4000           | 1000 | 5000  | 1400    | 0    | 15144 | 16544 | 254122      |
| 1995/96              | 127963 | 12042 | 0    | 140005 | 36374     | 0     | 36374 | 32443  | 0    | 32443 | 7687           | 0    | 7687  | 1217    | 0    | 12201 | 13418 | 229927      |
| 1996/97              | 111054 | 13487 | 7374 | 131915 | 13729     | 340   | 14069 | 12149  | 3791 | 15940 | 2784           | 0    | 2784  | 1139    | 1801 | 17425 | 20365 | 185073      |
| 1997/98              | 89557  | 8629  | 0    | 98186  | 39996     | 2646  | 42642 | 11502  | 8982 | 20484 | 1769           | 649  | 2418  | 1863    | 1188 | 20876 | 23927 | 187657      |
| 1998/99              | 77736  | 10947 | 0    | 88683  | 34581     | 699   | 35280 | 20380  | 4057 | 24437 | 458            | 0    | 458   | 867     | 458  | 25073 | 26398 | 175256      |
| 1999/00              | 100660 | 17442 | 2606 | 120708 | 47542     | 1729  | 49271 | 26963  | 1494 | 28457 | 1500           | 0    | 1500  | 1099    | 929  | 21790 | 23818 | 223754      |
| 2000/01              | 124865 | 12362 | 1018 | 138245 | 25429     | 9582  | 35011 | 10375  | 660  | 11035 | 0              | 1553 | 1553  | 1121    | 2264 | 17983 | 21368 | 207212      |
| 2001/02              | 129574 | 14437 | 294  | 144305 | 18217     | 3787  | 22004 | 2987   | 659  | 3643  | 8600           | 1339 | 9939  | 515     | 79   | 12992 | 13586 | 193477      |
| 2002/03              | 58260  | 5175  | 82   | 63517  | 12234     | 5073  | 17307 | 1991   | 259  | 2250  | 4914           | 1406 | 6320  | 335     | 127  | 19362 | 19824 | 109218      |
| 2003/04              | 109117 | 15323 | 1770 | 126210 | 19013     | 13773 | 32786 | 17595  | 2889 | 20484 | 4700           | 5800 | 10500 | 678     | 532  | 16879 | 18089 | 208069      |
| 2004/05              | 105321 | 12563 | 2364 | 120248 | 10124     | 4344  | 14468 | 4000   | 1846 | 5846  | 4000           | 6000 | 10000 | 49      | 62   | 18154 | 18265 | 168827      |
| 2005/06              | 109915 | 10596 | 1169 | 121680 | 19491     | 29461 | 48952 | 5412   | 2829 | 8241  | 5713           | 3860 | 9573  | 184     | 31   | 15556 | 15771 | 204217      |
| 2006/07              | 120338 | 11100 | 2389 | 133827 | 24650     | 9500  | 34150 | 16400  | 3600 | 20000 | 3350           | 3860 | 7210  | 520     | 500  | 21000 | 22020 | 217207      |
| 2007/08**            | 135671 | 10881 | 743  | 147295 | 38704     | 10047 | 48751 | 12025  | 9162 | 21187 | 5720           | 3780 | 9500  | 0       | 0    | 15800 | 15800 | 242533      |
|                      |        |       |      |        |           |       |       |        |      |       |                |      |       |         |      |       |       |             |
| moy03/07             | 116072 | 12093 | 1687 | 129852 | 22396,4   | 13425 | 35821 | 11086  | 4065 | 15152 | 4697           | 4660 | 9357  | 286     | 225  | 17478 | 17989 | 208171      |
| Pourcentage moy89/94 | 72260  | 20450 | 293  | 93003  | 27620     | 1957  | 29577 | 25096  | 1361 | 26457 | 6280           | 50   | 6330  | 1283    | 504  | 9408  | 11195 | 166562      |
| Pourcentage          |        |       |      | 56     |           |       | 18    |        |      | 16    |                |      | 4     |         |      |       | 7     | 100         |
| Ac surfac %          |        |       |      | 40     |           |       | 21    |        |      | -43   |                |      | 48    |         |      |       | 61    | 25          |

Source : Division Statistique Agricole /SSAI/DPSE/MDRE

